

LIRE ET RELIRE LA VILLE

Les archives de l'urbanisme entre production et réutilisation

Actes du colloque organisé par
les Archives du Grand Lyon le 30 Novembre 2012



SOMMAIRE

Mot d'accueil	3
Sandrine FRIH, Vice-Présidente chargée de l'administration générale et des systèmes d'information, Grand Lyon	
Mot d'introduction	5
Hervé RENUCCI, Directeur de la logistique et des bâtiments, Grand Lyon.....	
Fatiha BELMESSOUS, Modératrice, Chercheure en histoire urbaine contemporaine à l'université de Lyon...	
ARCHIVER L'URBANISME	8
L'opération d'archivage de la Délégation Générale au Développement Urbain (DGDU) et l'enrichissement des ressources documentaires de l'urbanisme	8
Fabienne CRESCI, Déléguée générale au développement urbain, Grand Lyon	
L'opération d'archivage de la DGDU : méthodologie et perspectives	11
Philippe GRANDJEAN, Responsable des archives du Grand Lyon	
Archives : usage au quotidien - les archives au service de la continuité opérationnelle ?	16
Stéphane MAZEREEL, Urbaniste territorial, DGDU, Grand Lyon.....	
Les urbanistes face à leurs archives : quels rapports avec leur propre production documentaire ?	19
Échange et croisement d'expérience entre Laurence TANGUILLE, ancienne urbaniste opérationnelle, et Michel SOULIER, ancien urbaniste territorial.....	
RELIRE L'URBAIN : LES ARCHIVES AU SERVICE DE L'URBANISME	31
Apports et complémentarité des sources de l'histoire urbaine contemporaine : l'exemple de l'agglomération lyonnaise	31
Marie-Clotilde MEILLERAND, Docteur en histoire contemporaine	
La réutilisation des données de l'urbanisme : un outil cartographique de suivi de l'urbanisation de l'agglomération lyonnaise à l'échelle de la parcelle et du bâtiment	37
Nicolas FERRAND, Docteur en Géographie et Aménagement, responsable du service d'urbanisme de Saint-Cyr au Mont-d'or	
Le projet « Urban-Hist » : le patrimoine urbain et architectural de Toulouse révélé par les archives	44
Catherine BERNARD, Responsable des publics, Archives municipales de Toulouse	
Les archives de l'urbanisme et la formation professionnelle : un partenariat confidentiel entre producteurs et utilisateurs	50
Nicolas FARGES, Directeur des relations internationales et des partenariats de l'ENTPE.....	
Les archives à la recherche de l'esprit des lieux : le projet Carré de Soie	54
Catherine FORET, Géographe et Sociologue	
Conclusion générale	61
Thierry LAGARDE, Responsable du service observation et valorisation des données, DGDU – Grand Lyon...	
Clôture	63
Benoît QUIGNON, Directeur général des services, Grand Lyon	

Liste des annexes

1. Dossier de presse
2. Documents de présentation - Archives du Grand Lyon
3. Catalogue des instruments de recherche liés à l'urbanisme - Archives du Grand Lyon
4. Plaquette de présentation de la Délégation Générale au Développement Urbain - Grand Lyon
5. Références web des intervenants

***Avertissement :** Marie-Anne Chabin, experte-conseil en archivage, apparaît dans le programme initial de la journée (voir dossier de presse). Mme Chabin a annulé sa participation. Celle-ci ne figure donc pas dans le compte rendu ci-après.*

MOT D'ACCUEIL

SANDRINE FRIH, VICE-PRÉSIDENTE CHARGÉE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION, GRAND LYON

Mesdames, Messieurs, je vous souhaite la bienvenue à ce colloque « Lire et relire la ville », thème qui sera largement développé aujourd'hui. Je suis très heureuse d'ouvrir ce colloque. Quand j'ai découvert que les archives entraient dans le cadre de ma délégation, je me suis demandé ce qu'une Vice-présidente aux archives pouvait faire. Je n'avais pas conscience de l'ampleur de la tâche. Aujourd'hui, je l'ai comprise.

Je tiens tout d'abord à réaffirmer l'importance de la fonction ressource des archives, qui est au service de toutes les directions du Grand Lyon. Elle offre une prise en charge des richesses documentaires et une organisation de celles-ci, en vue d'un accès facilité. Ce service étant transversal, il en découle le partage des données en interne comme en externe.

D'une part, en interne, les ressources sont disponibles pour assurer la continuité opérationnelle des services. D'autre part, en externe, les archives permettent un accès aux ressources documentaires pour les chercheurs, les techniciens, les historiens et les étudiants. En tant que Vice-Présidente chargée de l'Administration générale et des Systèmes d'information, j'observe et j'encourage cette tendance de mise en commun des compétences de plusieurs services. J'en veux pour preuve le travail réalisé autour des données du système d'information géographique du Grand Lyon, qui a donné lieu récemment à une exposition ayant remporté un franc succès. L'ouverture des données et le partage de l'information sont des enjeux d'avenir convergents.

Ces archives de l'urbanisme que nous étudions aujourd'hui sont à considérer comme une ressource mutualisée, non seulement pour échanger de l'information, mais aussi pour contribuer à faire évoluer la ville. Cette capitalisation technique et administrative est à mettre au profit du pilotage de l'action publique. Elle est aussi un outil au service d'acteurs publics et privés partenaires de l'établissement, dans une perspective de renforcement de la connaissance mutuelle et d'amélioration continue des services rendus par le Grand Lyon et pour le Grand Lyon, et donc pour ses habitants.

Je remercie le service de l'Urbanisme et particulièrement M. GRANDJEAN, pour le travail accompli. Je remercie également tous les intervenants de ce colloque. Je vous souhaite une excellente journée de travail.

David Teillard, responsable de la valorisation des archives

Avant de céder la parole aux intervenants, je souhaite vous faire part de quelques informations générales et pratiques.

Les études de la matinée s'intitulent « Archiver l'urbanisme ». Les interventions permettront de témoigner d'une opération exceptionnelle d'archivage réalisée auprès de la Délégation Générale au Développement Urbain (DGDU). Elles aborderont également la question des relations des urbanistes à leur propre production documentaire. J'ai le regret de vous annoncer que Mme Marie-Anne CHABIN a annulé sa participation sur la thématique de l'archivage numérique : nous n'avons pas pu trouver de participant en remplacement. En tout état de cause, nous pourrions évoquer cette question avec les différents intervenants au cours de nos échanges.

Cet après-midi, nous aborderons la thématique « Relire l'urbain ». Nous exposerons divers exemples de réutilisation des données de l'urbanisme, en insistant sur la notion de partenariat.

Entre ces deux temps, nous vous invitons à déjeuner au salon Louis Pradel. Durant cette pause, vous pourrez découvrir une installation photographique de l'artiste lyonnaise Aurélie PETREL. Cette installation est une manière d'illustrer le lien entre les archives, notamment les maquettes de réalisation, et l'urbanisme.

Enfin, je vous présente Fatiha BELMESSOUS, qui accompagnera et mettra en relation l'ensemble des contributions de la journée. Elle est chercheuse en histoire urbaine contemporaine à l'Université de Lyon, au sein de l'unité mixte de recherche « Environnement, Ville et Société » du CNRS. Mme BELMESSOUS assurera la modération des débats.

Je cède la parole à M. RENUCCI, qui va vous introduire cette journée.

MOT D'INTRODUCTION

HERVÉ RENUCCI, DIRECTEUR DE LA LOGISTIQUE ET DES BÂTIMENTS, GRAND LYON

Mesdames, Messieurs, merci d'être présents. Mon propos portera essentiellement sur le contexte ayant permis de faire émerger cette rencontre. Le colloque est organisé par le service des archives de la Communauté urbaine. Ce service dépend de la Direction de la logistique et des bâtiments.

Le point initial de cette journée d'étude est une opération de réaménagement propre à notre collectivité : une réorganisation suite à un projet de service de la DGDU, piloté par Fabienne CRESCI. Cette opération a été très importante. Nous avons rénové 6 250 m² dans cet immeuble, ce qui correspond à 860 transferts définitifs d'agents. L'opération a nécessité plus de deux ans de travaux, pour un coût de 1,2 million d'euros.

La Direction de la logistique et des bâtiments (DLB) est composée de 80 métiers différents. Elle assure un rôle d'appui aux autres directions, services et délégations du Grand Lyon. Avant que les intervenants de cette matinée illustrent concrètement cette relation partenariale, je souhaite souligner l'amplitude des champs d'intervention de ma direction. D'un point de vue purement technique, notre rôle aurait pu s'arrêter à la logistique des déménagements des agents et des matériels ainsi qu'aux travaux de rénovation des espaces de travail. Toutefois, l'accompagnement offert par la DLB ne s'est pas limité à ce premier champ.

Il a été rapidement constaté que les armoires des bureaux concernés étaient remplies de documents de travail, dossiers techniques, études, rapports, qui pouvaient présenter un intérêt au regard de la conservation d'informations pour notre collectivité et pour le public. L'archivage de ces dossiers permettait ainsi de capitaliser l'information technique au profit des missions de l'institution communautaire.

Le processus mis en place après ce constat vous sera détaillé par les intervenants. Je souhaite toutefois souligner la valeur ajoutée apportée à l'occasion de cette opération de réaménagement sur le volet archives. Cette valeur ajoutée s'illustre par un triple constat.

Premièrement, cette intervention du service des archives auprès de la Délégation est jugée comme essentielle d'un point de vue juridique. En effet, comme toute collectivité ou tout établissement public, le Grand Lyon fait l'objet d'une obligation légale de conservation et de communication des documents produits dans le cadre de son activité. En général, les archivistes connaissent bien cette mesure, mais ceux qui produisent les documents au sein des directions sont moins informés. Je vous invite donc à considérer le service des archives comme un interlocuteur privilégié pour satisfaire cette obligation réglementaire. Sur les enjeux financiers ou administratifs des opérations d'aménagement ou de construction, l'aspect juridique est primordial.

Deuxièmement, l'opération de logistique, *a priori* classique, a permis une opération d'enrichissement des collections d'archives techniques, administratives ou patrimoniales, ce qui revêt une importance particulière. Nous considérons que ces archives sont publiques. Toute action entreprise par le Grand Lyon en matière de politique publique peut faire l'objet d'une recherche documentaire par un usager, un étudiant en urbanisme ou en histoire contemporaine, par exemple. Cette transparence de l'action publique est mise en exergue. L'Open Data nous incite à revoir la valeur attribuée au document d'archivage. Cette valeur ne saurait pas être déterminée par les seuls producteurs des documents : elle dépend bien plus du regard et des attentes des usagers ainsi que des événements ou évolutions non envisagés initialement, qui rendent la conservation des documents particulièrement précieuse.

Enfin, les ressources documentaires permettent d'asseoir une connaissance technique ou historique complète de l'établissement pour lequel nous travaillons. Nous pouvons citer spécifiquement les enjeux de management, de culture d'entreprise, de transmission de savoir-faire et de l'héritage technique ou historique entre générations. Ces aspects sont illustrés concrètement pour le compte de la DGDU par l'existence d'instruments de recherche consultables aux archives par tout agent désireux de revenir sur des réalisations particulières portées par la Délégation. Ces outils ont d'autant plus de valeur qu'ils ont permis un renforcement de la connaissance mutuelle des missions et du fonctionnement entre le service des archives et la DGDU lors de cette opération d'archivage. Aujourd'hui, cette connaissance peut être partagée par toute personne se présentant aux archives. Le partenariat prend alors toute sa valeur, car il favorise le dialogue et la cohésion de manière transversale et durable.

Cette opération a permis à la DGDU et à la DLB de prendre conscience que les enjeux dépassent le strict cadre d'un réaménagement pour l'une et de la logistique pour l'autre. L'opération n'est pas finalisée à ce jour : quelques collections d'archives demandent encore à être triées et indexées. En tout état de cause, le résultat de cette opération dépasse la somme des intérêts particuliers de chacun des acteurs. Nous devons poursuivre cette démarche, notamment au travers du réseau de correspondants archives à la DGDU. A long terme, ne serait-il pas profitable d'étendre cette démarche à l'ensemble des opérations que nous menons au sein de l'établissement ? Lorsque nous engagerons d'autres opérations en lien avec les projets de service, ce premier travail d'ampleur permettra de mener une approche globale pour assurer la qualité et la richesse de nos collections d'archives.

FATIHA BELMESSOUS, MODÉRATRICE, CHERCHEURE EN HISTOIRE URBAINE CONTEMPORAINE À L'UNIVERSITÉ DE LYON

Aujourd'hui, le service des archives organise une rencontre entre archivistes, urbanistes et chercheurs, pour échanger ensemble sur le rôle des archives et de l'urbanisme dans la production de la ville. Il s'agit de s'interroger sur la nécessité de rendre compréhensible et intelligible la fonction d'un tel service. Je rappelle ses missions principales : collecter, conserver et communiquer pour aider à l'analyse de la fabrication de la ville.

Pourquoi cette rencontre aujourd'hui ? Au départ, il y a un événement, une opération d'archivage réalisée au sein de la DGDU. A la suite de cette opération le service des archives m'a contacté, afin de réfléchir à des éléments ne se limitant pas à une restitution de ce travail.

Comment donc rendre compte de cette opération ? Comment dépasser la simple journée d'étude et de restitution auprès des services concernés ? Très rapidement, une idée a émergé : faire sortir le service de la confidentialité. Pour sortir cela, il est indispensable de mettre en exergue ses missions fondamentales, notamment sur le volet juridique. Mais comment montrer le rôle d'un tel service dans la compréhension de la fabrication de la ville ?

Nous allons essayer d'organiser les conditions de dialogue entre ceux qui produisent le document (la Ville, les techniciens), ceux qui produisent l'archive (les archivistes) et ceux qui travailleront sur ces archives (les chercheurs). Initialement, il nous a paru difficile d'organiser ce dialogue. En effet, *a priori*, ces mondes se connaissent peu et se fréquentent peu. Des interrogations et des doutes ont été soulignés. Nous avons relevé une méconnaissance des urbanistes quant aux documents qui vont être collectés et conservés, de leur destination et de l'accès ultérieur aux documents.

Nous avons décidé d'organiser la journée de la manière suivante. Tout d'abord, nous présenterons l'opération d'archivage, point de départ essentiel de l'organisation de cette journée. Mme CRESCI développera la manière dont les documents ont été amenés. Le service des archives, quant à lui, exposera les enjeux de l'opération et ses résultats. A partir de cette présentation double, nous

souhaitons faire dialoguer les producteurs des documents. Nous accueillons trois urbanistes ce matin. Michel SOULIER a collecté des documents depuis plusieurs années, constituant ainsi une part d'archives privées dans ses armoires. Stéphane MAZEREEL s'est interrogé sur la conservation et restitution des documents de la mission territoriale Porte des Alpes dont il s'est occupé. Et Laurence TANGUILLE apportera encore un autre regard.

Nous procéderons ensuite à un temps d'échanges avec la salle, afin que les questions nous révèlent pour quelles raisons il peut être utile de conserver les documents. Dans ce cadre, nous aborderons également la numérisation et les problématiques qu'elle pose aux différents acteurs.

Cet après-midi, nous présenterons le devenir des documents que le service des archives traite. Nous évoquerons les utilisations de ces documents dans la production de la connaissance. Comment le chercheur travaille-t-il à partir de cette masse documentaire collectée ? Comment constitue-t-il son corpus ? Dans un souci de dialogue, ces questions ne seront pas limitées aux domaines de l'historien. Deux présentations seront effectuées dans ce cadre. Marie-Clotilde MEILLERAND démontrera les intérêts pour le champ de l'histoire urbaine et Nicolas FERRAND exposera la fabrication de la ville à partir des systèmes d'information.

Ensuite, nous nous interrogerons sur la conservation de la mémoire et des traces mémorielles dans le cadre d'un projet urbain en cours. Catherine FORET nous présentera ce travail au travers du projet du Carré de Soie. Enfin, nous témoignerons de l'ouverture à de nouveaux domaines autour de la numérisation et de l'informatisation. Nous terminerons notre colloque en demandant aux personnes amenées à travailler sur ces champs – étudiants, ingénieurs, futurs urbanistes ou futurs chercheurs – de nous faire part de leur regard sur ces questions.

Le programme paraît éclaté car il traduit l'ensemble des interrogations. Sans vouloir apporter des solutions immédiates dès ce soir, nous espérons ouvrir des pistes de lecture et des axes pour apprendre à nous parler, afin de mieux comprendre comment nous pourrions travailler conjointement à l'avenir.

ARCHIVER L'URBANISME

L'OPÉRATION D'ARCHIVAGE DE LA DÉLÉGATION GÉNÉRALE AU DÉVELOPPEMENT URBAIN (DGDU) ET L'ENRICHISSEMENT DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES DE L'URBANISME

FABIENNE CRESCI, DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE AU DÉVELOPPEMENT URBAIN, GRAND LYON

Mesdames, Messieurs, bonjour. Je vais tout d'abord vous présenter la DGDU du Grand Lyon. Elle compte 300 collaborateurs et couvre quatre grands champs de compétences :

- une direction de la planification et des politiques d'agglomération s'occupe de la planification réglementaire et territoriale ainsi que des champs stratégiques de l'agglomération (déplacement, énergie, développement durable, écologie) ;
- une direction de l'aménagement est l'autorité organisatrice de la production opérationnelle ;
- une direction de l'habitat et du développement solidaire urbain se consacre aux questions de logement et de la politique de la Ville ;
- une direction financière et administrative est la direction support des trois autres directions.

Didier HERBAUT, Directeur administratif et financier de la DGDU, est le maître d'œuvre de cette grande opération d'archivage. Sans son action, cette opération n'aurait pas eu lieu. Cette journée lui est consacrée, car il a investi son énergie et sa force de conviction dans ce travail pour le mener à bien. Je tenais à souligner ce point car des opérations de ce type ne se font pas uniquement avec des organisations, mais également avec des hommes et des femmes.

Depuis toujours, la DGDU pratique de manière régulière l'archivage des pièces « marché » et des avis rendus pour satisfaire à l'obligation réglementaire. Les avis rendus sur les demandes d'autorisation d'urbanisme par le service sont archivés, en raison du risque de contentieux et de recours. Au-delà de cette pratique directement liée aux obligations légales, depuis la création de l'Hôtel de Communauté en 1977 et l'installation de la DGDU dans ce bâtiment, les documents relatifs aux projets d'aménagement et aux politiques d'agglomération n'avaient jamais fait l'objet d'une opération d'archivage organisée. Le versement des documents aux archives n'intervenait que de manière ponctuelle, par le biais d'acteurs particulièrement sensibilisés à l'archivage ou à l'occasion de départs à la retraite.

Les contraintes réglementaires d'archivage ne concernent pas exclusivement les pièces « marché » et les avis sur les demandes d'autorisation des sols. L'article 1 de la loi du 3 juillet 1979 définit les archives comme l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur forme et leur support matériel, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité. Ainsi, toutes les études d'urbanisme et les études de projet d'aménagement produites par la Délégation ou réalisées pour le compte de la Délégation doivent être archivées.

De plus, des contraintes réglementaires s'appliquent aux dispositions de sécurité, notamment au regard du potentiel calorifique et de la charge supportée par le bâtiment. Un diagnostic du potentiel calorifique a été effectué par la Commission sécurité des pompiers. Aux niveaux 2 et 3 du bâtiment, nous dépassions respectivement de 33 % et de 42 % la charge calorifique admise. Le diagnostic a identifié qu'il était possible de rejoindre les normes admises en supprimant des étages toutes les armoires et capacités de stockage. Il était donc nécessaire d'intervenir sur ce champ. Nous pouvons déterminer la charge supportée par le bâtiment, sachant qu'un dossier ZAC (zone d'aménagement concertée) pèse au moins 10 kg. Nous avons aujourd'hui 35 ZAC actives.

Je prendrai l'exemple d'une opération en cours, Rives de Saône, qui regroupe 7 séquences de projets, c'est-à-dire un ensemble d'études d'impact, d'études environnementales, d'études de définition et de présentation des séquences, d'études lumière, d'études déplacement...

Sur l'ensemble de ces projets, nous menons une phase de consultation des maîtrises d'œuvre. Nous avons reçu 150 candidatures dans ce cadre. De plus, les permis d'aménagement, les enquêtes publiques, les déclarations de projet auprès des architectes des bâtiments de France, le dossier du Conseil national de la protection de la nature, les permis de construire intègrent les documents essentiels pour les projets. En phase de conception, nous devons présenter des études et des projets aux différents stades. En phase de consultation des entreprises, nous avons recueilli 162 offres. Au total, ce dossier pèse environ 2 035 kg.

Pour la réorganisation de la délégation, nous avons eu à articuler deux types de contraintes : l'organisation des équipes et l'organisation de ce volume de ressources documentaires. En effet, les armoires regorgeaient des projets vivants, des opérations en phase de clôture et de celles clôturées. La réorganisation en 2009 a posé clairement la question de la réorganisation physique de ces deux niveaux du bâtiment. L'opération logistique a représenté deux ans de travail. Elle s'est réalisée en deux temps.

Tout d'abord, le rapprochement des membres des nouvelles équipes s'est organisé en micro chantier : les équipes ont travaillé par quart de plateau. Un quart de plateau était vidé et les agents relocalisés. Ensuite, le travail sur cette partie du plateau était réalisé, puis l'équipe était relogée. A cette phase, il était hors de question de déménager et d'emménager à nouveau sans avoir traité la question des documents destinés aux archives.

Par ailleurs, la question de la préservation du patrimoine a été posée. L'intérêt historique des documents d'urbanisme semble évident au premier regard. Il est évident que ces documents sont une source de données essentielles pour les urbanistes, les architectes, les historiens ou les sociologues. Ils constituent un ensemble de renseignements sur la commande publique, sur la recherche des parties d'urbanisme, sur l'incidence des nouvelles technologies et l'évolution des documents, sur les choix des matériaux, sur la réglementation de la conception urbanistique, sur l'évolution des coûts, sur l'évolution du marché immobilier... Il s'agit d'une mine de renseignements sur la fabrique de la ville et sur l'agglomération lyonnaise. Ces documents renseignent sur les stratégies et les moyens déployés pour répondre aux besoins et aux attentes des habitants en matière d'habitat, d'organisation spatiale, de mobilité, d'échanges et de communication. Cette opération a été réalisée dans ces objectifs de préservation du patrimoine. Il n'était pas admissible que ces documents produits depuis 30 ans soient simplement traités par un tri concomitant au déménagement.

S'agissant de l'organisation de cette opération, la DLB a été grandement sollicitée. En effet, il s'agit de l'opération de plus grande ampleur menée de manière continue. Nous avons dû nous organiser, car la DLB ne disposait pas des ressources en interne pour traiter une opération d'un tel volume. Par conséquent, nous avons procédé à l'embauche de deux jeunes archivistes, Marion FORAS et Caroline MICHAUD, en CDD. Elles ont travaillé pendant 23 mois sur ce projet, puisque l'opération a été menée du 1^{er} septembre 2009 au 31 décembre 2011. De plus, une archiviste de la DLB a travaillé à temps plein pendant 27 mois sur l'opération. Des moyens spécifiques ont été consacrés au projet, afin de mener à bien cette opération.

En matière de volume, près de 540 mètres linéaires d'archives sont traités. L'opération a permis de traiter l'arriéré. Aujourd'hui, il reste l'ensemble des documents de la Direction de l'Habitat et du Développement Solidaire Urbain à archiver, soit 140 mètres linéaires.

Cette opération a été l'occasion d'un travail collaboratif remarquable entre la Direction financière et administrative, Didier HERBAUT étant chargé de l'animation de la démarche, la DLB et plus particulièrement son service des archives et les archivistes. Les compétences de chacun étaient importantes, mais il a fallu que l'ensemble des chefs de service établisse des contacts pour encourager la

mise en œuvre de cette démarche. La qualité du travail réalisé est largement liée à cette animation du travail d'archivage. L'implication a été à la hauteur des enjeux, dans une période délicate de déménagement faisant suite à une réorganisation. Au-delà de la compétence, la psychologie de l'ensemble des acteurs a été importante pour assurer un investissement massif dans l'archivage sur une période resserrée.

Quelles sont nos perspectives pour la suite ? L'opération s'est interrompue fin 2011 et elle demeure aujourd'hui inachevée. Nous envisageons de reprendre l'action en faisant appel à une ressource externe. En tout état de cause, à l'avenir, nous ne souhaitons pas engranger à nouveau un retard de 30 ans dans l'archivage. Un basculement culturel a été effectué sur cette question. En ce sens, la DLB met progressivement en place un réseau de correspondants archives au sein du Grand Lyon. Pour la DGDU, nous avons confié cette fonction à Anny BEDOUCHE.

Le contexte reste toujours délicat sur la question de l'archivage. L'équilibre est difficile à trouver entre le plan de mandat à satisfaire (court terme) et l'intégration de l'archivage (long terme). La dernière activité relève moins de l'urgence et pose la question de la continuité de l'action publique au-delà des temps des mandats, omniprésente dans nos fonctions. Sur la fin de ce mandat, si nous réussissons à verser l'ensemble des documents à archiver et si nous enclenchons une dynamique d'archivage au fil de l'eau au sein de la DGDU, nous pourrions considérer avoir réalisé une partie conséquente du travail. Aujourd'hui, nous ne disposons cependant pas de l'ensemble des éléments de réponse sur la manière de mener à bien cette ambition.

L'OPÉRATION D'ARCHIVAGE DE LA DGDU : MÉTHODOLOGIE ET PERSPECTIVES

PHILIPPE GRANDJEAN, RESPONSABLE DES ARCHIVES DU GRAND LYON

Bonjour à tous. Fabienne CRESCI nous a présenté honnêtement les motifs pour lesquels l'opération d'archivage a été engagée. Pour ma part, j'évoquerai cette opération du point de vue des archives, en abordant trois aspects. Dans un premier temps, je reviendrai sur la genèse de cette opération déclenchée en 2009 mais qui s'inscrit dans une perspective plus longue. Puis je détaillerai quelques points de méthode sur la conduite de l'opération. Enfin, je présenterai des éléments de bilan.

Le service des archives a été refondé en 1990 par Catherine DORMONT, époque à laquelle la DGDU elle-même était en pleine création. Les moyens du service des archives se sont développés progressivement, au rythme lent du renforcement de son personnel en nombre et en compétences. A titre d'illustration, le service des archives comptait en 1990 trois collaborateurs, dont un archiviste. Aujourd'hui, il est composé de onze agents, dont quatre archivistes.

En termes de fonctionnement, un constat devenait de plus en plus évident : si le service fonctionnait correctement dans la réponse aux sollicitations des autres services, les fonds collectés faisaient preuve d'une pauvreté relative. Ceux-ci se composaient essentiellement de dossiers réglementaires, provenant de services administratifs ayant facilement intégré leurs obligations légales en matière de conservation. En revanche, les archives provenant d'autres services ou présentant une vocation patrimoniale plus marquée étaient beaucoup plus difficiles à collecter et à organiser. Parmi les sujets d'inquiétude, l'urbanisme a été identifié comme prioritaire en raison de l'importante disproportion entre l'intérêt des dossiers et les volumes archivés.

Dans les années 2008-2009, des évolutions internes à l'unité archives ont permis d'envisager la création d'un poste d'archiviste dédié à la collecte. L'ambition était de consacrer un collaborateur à des actions de sensibilisation et de collecte active auprès des services. Il s'agissait d'aller chercher les documents là où ils se trouvent et de ne pas attendre que les services nous contactent pour nous transmettre des documents. Ce poste a d'abord été occupé par Céline BERTHOLLIER qui a organisé la première intervention de ce type auprès du service déplacements de la DGDU. Sur une demande initialement basique de ce service, une proposition d'intervention complète a été bâtie : établissement d'un diagnostic des ressources disponibles et sur des besoins en regard des volumes à prendre en charge, réalisation d'un tableau de gestion - destiné au recensement des dossiers produits par le service, à la définition de leurs durées de conservation et de leurs conditions de communication - et mise en place de méthodes d'archivage et de règles de fonctionnement.

En avril 2009, la proposition a été soumise au responsable du service, mais elle n'a pas donné lieu à une réponse favorable.

Cependant, dans ce temps, l'unité archives a été informée que la DGDU se réorganisait et qu'elle allait faire face à la question de l'archivage global de ses documents. L'orientation définie précédemment et la première expérimentation nous ont cependant permis de ne pas être pris totalement au dépourvu. Les jalons posés ont permis d'aborder la question de l'archivage à la DGDU avec une méthode différente de nos pratiques antérieures. Cette méthode nous a servi de guide pour la suite.

Sollicités par la DGDU, nous avons établi un diagnostic partiel : en volume, plus de 600 mètres linéaires d'archives ; en outils et règles d'archivage existantes, pas de méthode à jour faute de pratiques antérieures régulières ; en terme humain, une absence de sensibilisation des agents à cette question. En regard à ce constat, nous avons examiné nos moyens pour assurer cette opération : un seul collaborateur étant recensé, nous nous sommes sentis dans l'incapacité de répondre à la demande de la DGDU.

Trois questions se sont alors posées. Tout d'abord, la question des moyens à mettre en œuvre pour répondre à la demande a été examinée. Ensuite, nous avons réfléchi aux objectifs d'une telle opération. Enfin, nous avons défini la méthode.

Dans le cadre de la conduite de projet, nous n'avons pas l'habitude de réfléchir d'abord en termes de moyens, mais cet aspect a conditionné notre manière d'intervenir. Deux pistes ont été ouvertes : avoir recours à des contractuels ou lancer un marché public. Nous avons privilégié la voie de recours aux contractuels, car cette solution nous paraissait plus souple et garante d'une meilleure collaboration et donc d'une meilleure adaptation en cours d'opération. En effet, la piste du marché public n'était pas satisfaisante en l'absence de données précises sur les archives à prendre en charge. Ayant bénéficié d'un avis favorable de la DGDU sur la première piste envisagée, deux archivistes ont été recrutées : Marion FORAS et Caroline MICHAUD. A l'unité archives, Céline BERTHOLLIER ayant pris en charge le nouveau projet de photothèque, Marie HILAIRE la remplaçait dans ses fonctions de collecte.

S'agissant des objectifs fixés pour cette opération, nous avons pris en considération les circonstances délicates et les délais impartis resserrés. Les opérations de déménagement ont été très contraignantes, car elles imposaient un calendrier logistique et pas forcément logique au traitement des archives tout en augmentant les risques de perte de documents en cas d'archives non traitées au moment des déplacements. En dépit de ce risque, nous avons décidé de ne pas négliger l'approche qualitative du traitement plutôt que se cantonner à une solution purement quantitative. Cette décision peut être critiquable. N'accepter aux archives que des fonds préparés de manière satisfaisante pouvait créer un risque en termes de conservation. Mais l'option inverse signifiait la constitution d'un arriéré d'archives, que nous n'aurions pas pu prendre en compte dans les prochaines années sans un accroissement soudain de nos effectifs. La constitution d'un tel passif est particulièrement gênante pour un fonds très riche alors que nous recensons des demandes de chercheurs internes, par exemple les services de la voirie, et externes. De plus, fournir aux services une prestation de qualité, notamment à travers des instruments de recherche ou des tableaux de gestion précis et détaillés, permettait de poser un jalon pour que les services changent leur vision de l'archivage. Nous avons essayé de leur apporter une plus-value dans la gestion de leurs documents. En contrepartie, tous les volumes n'ont pas pu être pris en charge. Toutefois, comme je l'exposerai ultérieurement, les résultats sont plutôt satisfaisants pour les éléments traités.

En termes de méthode de travail, nous avons capitalisé sur l'expérience du service déplacement, en travaillant sous la forme d'une conduite de projet. Optimistes, nous avons été jusqu'à proposer la création d'un comité de pilotage, afin d'impliquer les secteurs de la DGDU, l'organisation de restitutions régulières. Nous avons également planifié l'opération strictement en fonction de nos moyens. Cette méthode a-t-elle fonctionné ? Quel est le bilan de cette opération ?

Je commencerai par recenser les difficultés que nous avons rencontrées.

Tout d'abord, en matière de cadrage et de suivi de l'opération, le comité de pilotage prévu n'a pas été constitué. Cependant, Didier HERBAUT, responsable de la direction financière et administrative et à ce titre en charge des moyens généraux, a porté le sujet durant toute la durée de l'opération. Notre cercle de contact s'est vite réduit à cet unique interlocuteur. Nous avons eu des difficultés pour sensibiliser les responsables des services, voire certains acteurs. Nous rencontrons encore cette difficulté aujourd'hui, y compris dans le cadre des restitutions aux services. D'une part, la charge du plan de mandat s'impose prioritairement aux différents responsables. D'autre part, nous avons certainement encore des progrès à faire sur notre manière de présenter les opérations et d'en restituer les résultats ! A ce titre, le présent colloque est un premier pas en ce sens et a été aussi conçu comme un moyen de sensibiliser les agents à ces problématiques.

Par ailleurs, nous avons ressenti un sentiment d'échec, car toutes les archives n'ont pas pu être prises en compte. En dépit des moyens engagés - trois archivistes - la disproportion entre le travail à réaliser et les moyens disponibles est restée importante, d'autant plus en prenant en considération les délais impartis.

En effet, nous avons à faire face à des opérations complexes, souvent éparpillées entre plusieurs services ou plusieurs agents. L'absence d'outil qui aurait permis le recensement ou l'identification des opérations menées par la DGDU a ajouté de la complexité. Cette situation était flagrante sur les opérations de zone d'aménagement concerté (ZAC), réalisées depuis les années 1970 par la Communauté urbaine, mais dont aucune liste n'existe dans les services communautaires.

Le travail d'archivage a quelquefois consisté à rechercher les dossiers au sein des armoires, celles-ci parfois abandonnées par le propriétaire pour cause de départ en retraite ou d'affectation à d'autres missions. Ainsi, ce sont les archivistes qui ont dû redonner une forme à des dossiers encore « dans leur jus », entreposés dans des dossiers suspendus, dont le titre ne correspondait évidemment pas avec le contenu.... Il fallait donc partir de zéro, pour aboutir à un classement satisfaisant, en déterminant une description et une indexation, et ainsi à rendre les archives utilisables.

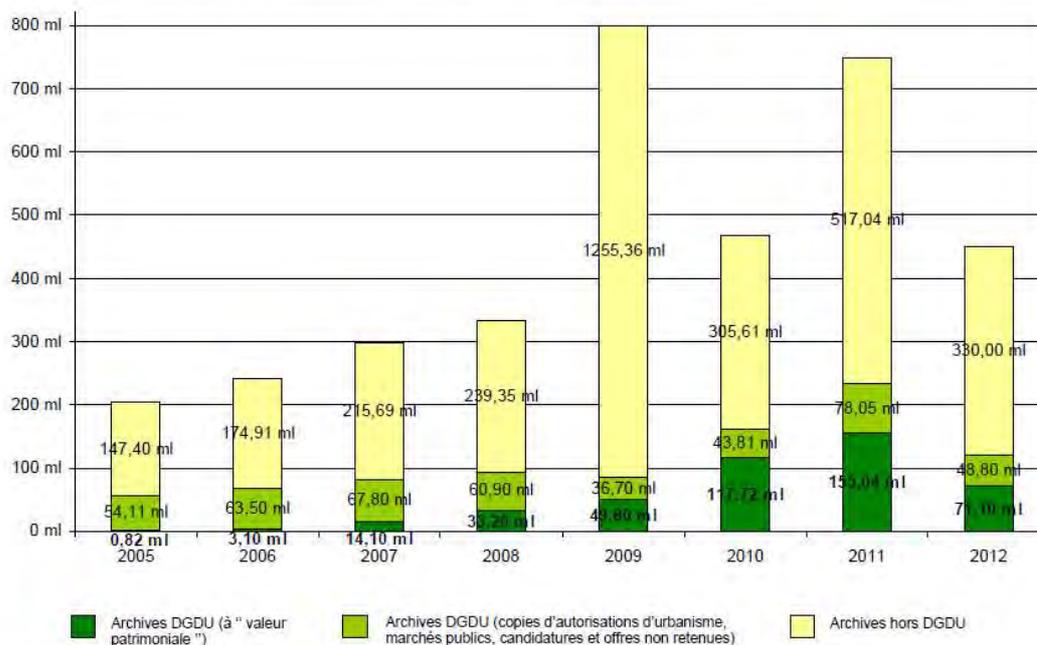
Au-delà des délais, la contrainte des déménagements a fait voler en éclat tous les plannings que nous avons envisagés, notamment en matière d'ordre de priorité des actions auprès des services. Nous avons souvent dû nous adapter et nous précipiter dans un service concerné par un déménagement ou des aménagements. En effet, les déménagements ont été réalisés, logiquement, selon leurs contraintes propres, indépendamment de la logique de service. Il a donc été difficile de toujours donner de la cohérence aux interventions d'archivage.

Le constat peut être rude et sévère. Je le pondérerai néanmoins par des points positifs indéniables.

Le soutien de la direction de la DGDU a été important. Il s'est opéré une véritable prise de conscience de la nécessité de l'archivage. L'intervention de Didier HERBAUT au long de l'opération a été fondamentale. Initialement, le contrat prévu pour les archivistes était de trois mois. Il a finalement été porté à vingt-trois mois. Un tel investissement, en termes de personnel, n'a jamais été réalisé par une autre direction du Grand Lyon.

Les volumes archivés sont également une source de satisfaction. Nous avons pris en compte plus de 600 mètres linéaires d'archives sur un total de 750 mètres linéaires. 380 mètres linéaires sont constitués d'archives patrimoniales couvrant plus de 30 ans d'urbanisme. L'évolution de la situation est très représentative. En 2005, la DGDU archivait des volumes importants mais exclusivement composés de documents réglementaires : marché public, candidatures et offres non retenues, copies de permis de construire, etc.. Les archives patrimoniales ne représentaient que... 8 boîtes. En 2010, au plus fort de l'opération, 155 mètres linéaires de ces mêmes archives ont été pris en charge. Nous espérons que cette dynamique se poursuivra, car l'enjeu pour les années à venir est considérable.

Répartition des archives versées annuellement aux archives communautaires



Les volumes traités pendant l'opération ont permis de collecter des fonds riches et exploitables. La politique mise en œuvre a permis de constituer des instruments de recherche classiques et d'autres plus complexes. A titre d'exemple, on peut citer l'instrument de recherche consacré aux ZAC. Ce fonds important est géré comme un pilote sous la responsabilité de Marie HILAIRE. Dans cet instrument, la forme méthodique est privilégiée, afin de lui permettre d'intégrer la description des archives futures. Cet outil est destiné aux chercheurs externes mais doit également être accessible aux services communautaires, qui ne sont pas des chercheurs universitaires et dont l'approche plus pragmatique se traduit par des exigences particulières. Ce répertoire numérique est complété par un tableau de gestion également détaillé et qui propose un plan de classement des opérations identique à celui mis en œuvre dans l'instrument de recherche. Cet exemple illustre bien la cohérence et la continuité recherchée entre les différents outils. Ces outils ont déjà eu l'occasion d'être mis en pratique. Les années 2011 et 2012 ont en effet été marquées par de nombreuses opérations de clôture de ZAC, opérations qui ont entraîné de nombreuses consultations des fonds et transferts de dossiers.

Par ailleurs, bien que toutes les archives n'aient pas pu être traitées sous cette forme, le travail réalisé a permis de poser des bases pour l'avenir. Les fonds pour lesquels les règles de gestion ont été élaborées pourront ainsi être repris dans le cadre de marchés publics. D'autres fonds pourront également être traités en interne ou par le recours aux stagiaires des formations universitaires en archivistique.

Dernier point positif à souligner, la création par la DGDU d'un poste de référent archives, porteur de perspectives d'avenir intéressantes. Ce référent archive devrait être l'embryon d'un réseau de correspondants au sein de la Délégation.

Parmi les éléments de conclusion, soulignons l'importance du portage de l'archivage par les services, en particulier par les responsables. Dans le cas contraire, l'archivage continuera à être réduit à une question de personne, dépendant de la bonne volonté ou de la sensibilité propre à chaque agent. Or il est indispensable que l'archivage soit intégré aux méthodes de travail des services pour espérer la collecte de fonds les plus cohérents et exhaustifs possibles.

De plus, sur une opération de cette envergure, l'importance du pilotage doit être mise en exergue. Dans l'expérience que nous exposons aujourd'hui, nous avons-nous nous sommes probablement trop vite résignés à l'abandon de l'idée de pilotage conjoint. L'importance de cet aspect implique également de ne pas aborder la question de l'archivage trop tard : la résorption de vingt ans d'arriéré ne se règle pas trois mois avant un déménagement !

Enfin, les questions restant en suspens sont vastes.

En termes de périmètre, les rencontres avec les services de la DGDU n'étaient pas suffisantes pour rendre compte de l'évolution de l'urbanisme de manière exhaustive. En effet, l'urbanisme mobilise de nombreux acteurs au sein du Grand Lyon (missions territoriales, missions de développement urbain, politique de la Ville) mais aussi en dehors, notamment à travers des organismes satellites tels que l'Agence d'urbanisme ou la Société d'équipement de la région lyonnaise (SERL). Un vaste champ d'enquête et de travail s'ouvre à nous si nous souhaitons documenter davantage les ressources de l'urbanisme.

En termes de méthode de travail, nous avons vécu une vraie remise en cause de notre manière d'aborder les services opérationnels. L'intervention a permis de renforcer notre prise de conscience des points de divergence entre archivistes et services producteurs, en dépit des volontés initiales de travail commun. Nous avons mieux mesuré le besoin réel d'adapter nos outils, nos pratiques au travail et notre discours à nos interlocuteurs, en prenant en compte plus amplement les considérations et les craintes des services.

DÉBAT AVEC LA SALLE

Fatiha BELMESSOUS, modératrice, chercheuse en histoire urbaine contemporaine à l'université de Lyon

Je vous remercie pour l'honnêteté de ces deux témoignages, qui ont été l'occasion pour chaque acteur de porter un regard critique sur ses propres pratiques et la conduite de l'opération. Nous allons quelque peu bousculer notre emploi du temps. Mme CRESCI devant quitter le colloque, nous lui cédon la parole pour poursuivre le dialogue.

Fabienne CRESCI, Déléguée Générale au Développement Urbain, Grand Lyon

J'ai une parfaite conscience de la nécessité de ce travail d'archivage. Vous avez parlé d'adaptation. Je tiens à souligner que nous nous inscrivions dans un cadre particulier, celui d'une réorganisation qui concernait 300 personnes, d'une équipe qui venait d'arriver et d'un plan de mandat qu'elle devait réaliser. Cette situation a été d'une part bénéfique au travail d'archivage, car elle a eu l'effet d'un électrochoc. Mais d'autre part, nous n'avions pas l'opportunité physique de réaliser le pilotage du projet. Nous étions tous conscients de la nécessité de mener l'archivage, mais le contexte était particulièrement difficile. Ainsi, nous nous sommes adaptés à la question des archives au regard du contexte de la réorganisation. Le contexte influe sur la manière de faire. Cet élément contextuel peut paraître évident, mais il me semble important de le souligner. En effet, cet élément pèse favorablement ou défavorablement sur les actions menées.

Nous avons évoqué à maintes reprises les documents de projet et d'actes. Nous ne devons pas négliger les études d'urbanisme qui représentent un volume considérable, ainsi que les documents n'étant pas stockés au sein de la DGDU.

De la salle

Vous avez évoqué le poids des archives. Vous avez donc parlé de papier. Aujourd'hui, pour l'essentiel, ces documents sont d'abord produits numériquement. Je suppose donc qu'il existe des plans, des croquis et des actes numériques. Que faire de ces volumes conséquents de documents numériques ?

Fabienne CRESCI, Déléguée Générale au Développement Urbain, Grand Lyon

Nous nous sommes interrogés sur cette question, qui sera abordée dans la suite des discussions de ce colloque. Je ne sais pas comment ces documents ont été archivés. C'est une vraie question. Aujourd'hui, nous recevons des documents, toujours doublés par le papier. Je n'ai jamais vu un document de marché, un SCOT ou un PLH exclusivement en format numérique.

Quelle procédure devons-nous définir pour ces documents ? Que représentent-ils ? Quelle est leur vocation ? Quelle est leur valeur ? Sont-ils pérennes ?

Excusez-moi de répondre à votre question par des questions, mais le débat questionne beaucoup les professionnels des archives.

Philippe GRANDJEAN, Responsable des archives du Grand Lyon

Je compléterai la réponse. Le Grand Lyon ne dispose pas de système d'archivage électronique. Ce sujet n'a pas encore émergé dans la collectivité, bien que la question préoccupe les archivistes. Cette question fait partie des multiples chantiers pour les années à venir. L'intervention de Mme Marie-Anne CHABIN devait apporter un éclairage sur ces aspects. En son absence, nous aurons peut-être l'occasion d'échanger avec la salle, car nous accueillons des membres des archives municipales, du département du Rhône ou d'autres établissements qui ont déjà mené une réflexion approfondie sur la question.

ARCHIVES : USAGE AU QUOTIDIEN - LES ARCHIVES AU SERVICE DE LA CONTINUITÉ OPÉRATIONNELLE ?

Fatiha BELMESSOUS

Nous allons poursuivre nos échanges par le regard de trois urbanistes, qui présentent des parcours différents. Stéphane MAZEREEL est toujours en exercice. Il nous présentera ses doutes sur les missions d'archivage et la valeur patrimoniale des documents, notamment pour les missions territoriales. Michel SOULIER est aujourd'hui à la retraite. Il avait été sensibilisé très tôt à la collecte de documents. Enfin, Laurence TANGUILLE a changé de fonction après avoir travaillé à la DGDU. Chacun réalisera une courte présentation, puis nous échangerons sur les éléments exposés.

STÉPHANE MAZEREEL, URBANISTE TERRITORIAL, DGDU, GRAND LYON

Avant toute chose, je vous présente la mission territoriale Porte des Alpes. Il s'agit d'un grand projet d'agglomération, à Saint-Priest, autour de l'autoroute A43 qui mène à Grenoble, Chambéry et Annecy. Ce territoire avait été identifié dès les années 1980 comme territoire de projet. Dans les années 1990, une mission territoriale a été mise en place. Cette structure, *a priori* non pérenne, a pour objectif de coordonner l'action des services et des partenaires extérieurs dans le développement d'un grand projet d'agglomération.

En 2009, il a été décidé de mettre fin à la mission territoriale Porte des Alpes, car le projet a été jugé suffisamment avancé. Il n'avait donc plus besoin d'une structure de pilotage spécifique. Ainsi, je me suis retrouvé avec 20 années de travail consignées dans une dizaine d'armoires. Je me suis retrouvé dépositaire de 20 ans de travail collecté par mes prédécesseurs et par moi-même, car j'ai assuré les 5 dernières années de la mission.

Je me suis interrogé sur la destination de ces documents. Dans l'organigramme, j'ai constaté l'existence d'un service d'archivage à la Communauté urbaine. Céline BERTHOLLIER y était désignée comme conseillère en archivage. Je l'ai contactée. Elle est venue accompagnée de Philippe GRANDJEAN pour examiner les documents à Saint-Priest.

J'ai vécu un sentiment de culpabilité sur ce non-archivage, mais il a été vite dissipé. Certes, je n'avais pas mené d'action d'archivage, mais mes prédécesseurs n'avaient pas plus archivé que moi. De plus, Philippe GRANDJEAN m'a expliqué que dans le cadre de la fermeture d'un service, souvent, les déménageurs interpellent le service des archives en constatant que les armoires à déménager sont pleines. J'ai peut-être eu un meilleur réflexe que d'autres en contactant directement le service, ce qui a calmé ma culpabilité.

Ce travail avait une importance double à mes yeux. D'une part, je me sentais redevable du travail mené sur cette mission. Il est important de laisser aux générations futures le fruit de ce travail. D'autre part, mes nouvelles fonctions m'amenaient à poursuivre sous une autre forme mon travail d'urbaniste sur ce même territoire. J'avais donc un intérêt personnel dans l'archivage correct des documents de la mission Porte des Alpes.

Avant l'intervention du service des archives, archiver consistait pour moi à « ranger ». Je me suis vite aperçu que l'opération était bien différente. J'ai pu prendre conscience de la qualité du travail d'archivage, qui n'est pas, comme on peut inconsciemment le penser, un service « rangement ». La finalité de l'opération n'est pas exclusivement de placer les documents au 2^e sous-sol de l'Hôtel de communauté, mais aussi de veiller au fait que les documents classés dans les boîtes d'archives puissent être ressortis pour des fins de recherche.

Nous avons vécu deux grandes difficultés dans cet archivage. Premièrement, nous avons dû gérer des documents très disparates : photographies, comptes rendus de réunions, plans, rouleaux de calques, études, panneaux de concours. Nous devons gérer des supports très différents, sur lesquels les auteurs n'avaient parfois pas pris la précaution de mentionner les éléments indispensables à tout archivage, à savoir la date et l'auteur du document. De plus, il est indispensable de préciser si le document est un document d'étude ou un document définitif. Nous avons eu des difficultés pour identifier et dater certains documents, dont la préciosité et la valeur patrimoniale nous apparaissaient évidentes. Il a fallu faire un travail de mémoire pour retrouver les informations, notamment à la mémoire qu'on m'avait transmise, car ces documents étaient en général les plus anciens. Pour les documents après 2004, lorsque j'intégrais la mission, il a été plus aisé de dater précisément les documents.

La deuxième difficulté concernait la diversité des supports. La mission Porte des Alpes a connu deux époques de production de documents, avant 2004 et après 2004. Avant 2004, les documents étaient majoritairement en format papier. Sur les 10 armoires de la mission, 9,5 avaient été remplies par mes prédécesseurs. En revanche, j'étais très fier d'affirmer que le disque dur externe de mes travaux était bien classé et qu'ainsi la mission d'archivage serait facilitée. Cependant, Philippe GRANDJEAN et Céline BERTHOLLIER m'ont expliqué que les gens comme moi étaient le cauchemar des archivistes ! En effet, certains documents ont été repassés au format papier avant de les archiver. Pour laisser ce patrimoine aux générations futures, la consignation informatique n'était pas la bonne méthode. J'espère qu'aujourd'hui nous bénéficierons d'explications sur les avancées des méthodes numériques, car je continue à travailler dans une démarche « zéro papier ».

Cet archivage concernait les documents à valeur patrimoniale de la mission Porte des Alpes, car l'ensemble des documents réglementaires avaient été produits, archivés et stockés dans d'autres services.

Cette expérience m'a permis de poser une réflexion personnelle, que je partage avec vous aujourd'hui, sur l'urbanisme et les archives. J'ai essayé de donner un titre à ma présentation, en nommant la manière dont les urbanistes conçoivent les archives. Les mots les plus pertinents à mon sens sont « lutter contre l'angoisse », voire « les angoisses ».

Je suis un urbaniste prospectif. J'ai vocation à penser l'évolution de la ville sur un temps long. Ainsi, je m'inscris dans un processus de production de la ville, plusieurs fois millénaire, sur laquelle je pose un maillon. Les urbanistes prospectifs ont besoin de connaître le processus de développement de la ville, depuis les Romains en ce qui concerne Lyon. Nous avons besoin de maîtriser une certaine connaissance des origines de la ville, mais aussi de son développement dans un passé proche. Nous devons connaître le processus dans lequel nous nous inscrivons.

L'archive est importante, car elle permet de ne pas se reposer des questions qui ont déjà été posées, et pour lesquelles des réponses ont été apportées, d'autant plus si les réponses ont été données par des prestataires externes que nous rémunérons. Il est pertinent de ne pas dépenser de l'argent public pour refaire une étude. Cependant, il n'est pas rare que l'on se pose sur un territoire des questions qui sont assez proches de celles que l'on s'est déjà posées, même si les éléments contextuels ont évolué. En effet, les réponses apportées dix ans auparavant sur un territoire à une question similaire peuvent enrichir nos réflexions. Par conséquent, il est fondamental d'avoir accès aux productions de nos prédécesseurs quelques années auparavant.

Nous avons toujours tendance à garder près de nous les documents d'étude dans nos armoires. La facilité consiste à conserver les dossiers près de soi, afin de pouvoir les consulter et les transmettre d'urbaniste à urbaniste lors des changements de fonction. Lorsque j'ai intégré la mission Porte des Alpes, j'ai passé deux heures avec mon prédécesseur pour procéder aux échanges d'informations. Mais pour connaître l'historique de la mission, il suffisait que j'ouvre les portes des armoires et que je lise les titres des dossiers suspendus. J'avais ainsi une vision synoptique, parfois thématique, parfois chronologique, des actions de la mission avant que je ne prenne mes fonctions. Par conséquent, je pouvais clairement inscrire

mon action dans la suite de ce qui avait été fait. Cette facilité apportée par la conservation près de soi des documents est indéniable.

Au-delà des obligations légales, la problématique essentielle de l'archivage pour un urbaniste est la connaissance de l'information et la remontée de cette information. Nous devons nous assurer, pour nous et pour nos successeurs, que nos productions peuvent être accessibles aisément.

Pour certains urbanistes, notamment ceux chargés des permis de construire, des bases de données internes existent, reprenant le numéro de permis de construire. Pour trouver un dossier de permis de construire, il suffit d'en donner le numéro et, une heure plus tard, le dossier est remonté des archives. Nous connaissons l'efficacité du service archives, car nous en avons la preuve constamment. En revanche, lorsque nous versons un document aux archives, nous devons garder la connaissance de son existence. En changeant de fonction, la mémoire des dossiers produits disparaît. Nous devons avoir une assurance, pour nous et nos successeurs, que les études produites sur un site puissent être ressorties. Les outils au service des archives sont aujourd'hui insuffisamment performants pour calmer nos angoisses en la matière.

Je formule mon rêve en matière d'archives : disposer d'un type de Google des archives, c'est-à-dire d'un outil de recherche simple et efficace qui, avec des critères de recherche thématiques et géographiques, nous permettrait d'avoir rapidement la connaissance de tout ce qui a été produit sur un territoire ou sur un sujet pour alimenter nos réflexions.

Une seconde angoisse m'est apparue quand nous avons préparé le colloque. Je n'y avais pas réfléchi auparavant. Quand les professionnels versent un dossier aux archives, le document n'est plus exclusivement à disposition des professionnels. Aux archives, ce document devient public, afin que des chercheurs et des étudiants puissent le consulter. Quand j'ai pris conscience de ce fait, j'ai eu une angoisse nouvelle : tout le monde va pouvoir accéder au travail que j'ai fait et le juger. Honnêtement, ce fait ajoute une angoisse supplémentaire.

Fatiha BELMESSOUS

Merci Stéphane MAZEREEL. Nous discuterons après l'exposé de M. SOULIER et Mme TANGUILLE.

LES URBANISTES FACE À LEURS ARCHIVES : QUELS RAPPORTS AVEC LEUR PROPRE PRODUCTION DOCUMENTAIRE ?

ÉCHANGE ET CROISEMENT D'EXPÉRIENCE ENTRE LAURENCE TANGUILLE, ANCIENNE URBANISTE OPÉRATIONNELLE, ET MICHEL SOULIER, ANCIEN URBANISTE TERRITORIAL

Laurence TANGUILLE

J'ai commencé ma carrière à la DGDU comme chargée d'opérations, particulièrement sur le 3^e arrondissement de Lyon. Aujourd'hui, je travaille au sein de la DLB en tant que responsable du service études. Quand il m'a été demandé d'intervenir lors de ce colloque, je pensais qu'il s'agissait d'une plaisanterie, car je n'ai pas particulièrement brillé par mes capacités et mon intérêt pour l'archivage. En revanche, lorsque j'ai compris que ce colloque était l'occasion de reconstituer le biseau historique de Part-Dieu, je n'ai plus hésité à participer. En effet, Michel SOULIER et moi-même avons « incarné » ce qui avait été appelé à l'époque des biseaux c'est-à-dire qu'un urbaniste territorial et un opérationnel travaillaient ensemble sur des projets, les opérationnels ayant vocation à concrétiser la stratégie définie. Nous avons travaillé une dizaine d'années sous cette forme de biseau sur le projet Part-Dieu à l'époque de la énième réforme des services du Grand Lyon.. Nous avons mis en place les prémisses de ce qui est aujourd'hui bien identifié comme la mission Part-Dieu. L'architecte en chef était René PROVOST et l'élú de référence Vahé MURADIAN.

Je passe la parole à Michel, afin qu'il complète ce panorama.

Michel SOULIER

J'ai réalisé toute ma carrière professionnelle dans l'urbanisme. J'ai commencé par un an à l'OREAM, en mai 1968, période à laquelle on réfléchissait à la notion de l'urbanisme. En 1970, j'ai intégré l'agence d'urbanisme pour une quinzaine d'années. En 1984, j'ai intégré le service de la prévision. Enfin, de 1989 à 1992, j'ai intégré le service des opérations de l'urbanisme. J'ai toujours été en charge de dossiers thématiques concernant l'urbanisme, du côté des études. Je n'ai jamais travaillé en tant qu'opérationnel. Toutefois, dans cette première partie de ma vie professionnelle, j'ai assumé des responsabilités thématiques : aménagement du territoire, voirie de circulation, SDAU (schéma de développement et aménagement urbain), POS (plan d'occupation des sols), urbanisme réglementaire, politique et action foncière, opérations d'urbanisme dans leur montage juridique et financier, politique de l'habitat...

De 1992 à mon départ à la retraite en 2006, j'ai pris les fonctions de responsable territorial du développement. De compétences verticales, je suis passé à des compétences horizontales sur l'ensemble d'un territoire (Lyon et Villeurbanne, à l'exception de Gerland et de Confluence). Je dirigeais 3 adjoints chargés d'un secteur. Nous avons travaillé sur l'élaboration et la conduite des projets en phase amont, c'est-à-dire la genèse des projets. Nous travaillions à partir du problème qui se pose dans un quartier ou un secteur, puis nous réalisons une veille pour trouver des solutions. Dans ce cadre, des études sont lancées et des discussions sont menées avant qu'une réponse d'aménagement soit proposée. Dans toute décision, par exemple pour une ZAC, des questions foncières et financières doivent être résolues. Les projets sont présents dans la sphère des urbanistes territoriaux pendant un certain temps, avant de passer dans la sphère de l'opérationnel. Pendant cette période, j'ai archivé des documents de la phase amont et je laissais à la partie opérationnelle le soin d'archiver les documents relatifs aux opérations de ZAC ou de voirie.

Des opérations menées en phase amont n'engendrent pas nécessairement une suite concrète immédiate. Dans mes armoires et dans ma mémoire, ces projets sont stockés puis retravaillés, jusqu'à ce que le foncier soit suffisamment maîtrisé pour lancer l'opération ou jusqu'à ce que l'inscription financière soit

effectuée. De plus, sur les chantiers de grande voirie, lorsque le premier tronçon est réalisé, il est indispensable de veiller au fait que les autres tronçons soient préservés. Le travail des urbanistes territoriaux consiste bien, à l'amont des réalisations, à définir la manière dont la ville se gère. Nous avons aussi repris des opérations arrêtées, par exemple des ZAC menées avec des idées généreuses tandis que le marché immobilier ne suit pas cette tendance. Les organismes territoriaux reprennent les études préalables.

Pour résumer, notre travail réside dans la complexité de la fabrication de la ville, en amont des opérations que je qualifierai d'élémentaires.

Laurence TANGUILLE

Quel est le rapport des urbanistes face à leur propre production documentaire ? Nous sommes obligés de nous interroger sur la nature de la production des urbanistes. L'urbaniste produit des études, qui seront examinées dans diverses instances. Celles-ci les valideront ou non, ce qui génère du compte rendu, des délibérations et une décision. Lorsque le projet est opérationnel, il génère du contrat de maîtrise d'œuvre, du contrat de travaux, des marchés publics, pour enfin aboutir à sa réalisation sur un temps très long. En l'occurrence, pour la Part-Dieu, nous pouvons considérer que certaines procédures sont finalisées (rénovation urbaine, ZAC), mais le projet en tant que tel est toujours vivant. Ainsi, nous nous interrogeons sur les documents que l'on conserve et ceux que l'on ne conserve pas.

Personnellement, je n'ai jamais effectué d'archivage de ma vie, certainement par méconnaissance, mais surtout par manque de temps. Je peux avancer de nombreux prétextes... En tant qu'opérationnel, je n'avais pas la sensation de produire de l'archive. Nous produisons des documents de travail, que nous conservons tant qu'ils nous servent pour travailler. Ensuite, nous réalisons un tri et un classement. Nous faisons appel aux archivistes ponctuellement pour rechercher des documents nécessaires aux bases d'une nouvelle étude. Quand on quitte son poste, on range et on classe, car les dossiers sont vivants. Les successeurs aux fonctions reprennent rapidement les documents.

Chez les opérationnels, les déménagements peuvent provoquer l'archivage, mais ils n'ont pas le choix dans ces situations. En effet, la raison première est celle de la place. Un déménagement est toujours un moment de tri et d'archivage. L'opérationnel contribue à la production d'un produit fini. Ce produit fini sera archivé et deviendra visible.

À quel moment, notre production devient-elle une archive ? En tant qu'opérationnel, nous n'avons jamais conscience de cette question.

Au contraire, Michel a pris le temps de réaliser un archivage que les spécialistes s'accordent à considérer comme exemplaire. Tu as archivé les dossiers l'année de ton départ. Était-ce le bon moment ? N'était-il pas déjà trop tard ?

Michel SOULIER

Nous avons mené une expérience, qui se produisait pour la première fois. Je ne suis pas certain que nous avons les bonnes méthodes à notre disposition, mais nous avons essayé.

Sur la question du moment, je dirais qu'il vaut mieux tard que jamais, comme je partais à la retraite. Dans mon esprit, archiver était marquer une fin. Je considère que le travail réalisé sur la ville était une gestion des projets en phase amont. Le quartier continuait à se fabriquer et nous continuions à produire de nouvelles études et de nouvelles opérations. Par exemple, sur les pentes de la Croix Rousse, nous menions 11 opérations de front, mais nous travaillions aussi sur tout ce qui n'était pas opérationnel et qui créait le lien entre les actions. Ce processus de fabrication continu de la ville fait que nous ne marquons pas de temps de fin, à l'exception d'un départ à la retraite.

Comment me décider à me dessaisir de ce qui constitue la mémoire de mon travail ? Dans ma vie professionnelle, je n'ai pas su travailler en mettant une partie de ma mémoire en archives. Je savais la gérer dans mes armoires, mais il m'était impossible de la gérer avec des archives. J'ai été incapable de transférer aux archives la matière sur laquelle je travaillais, tant que je n'y étais pas contraint par mon départ à la retraite. J'ai dû archiver environ 15 mètres linéaires, mais je devais gérer 30 ou 40 mètres linéaires quand j'exerçais. En dépit de nombreux déménagements, j'ai réussi à garder auprès de moi mes documents.

Le problème est aussi de prendre le temps. Dans nos métiers, nous soulignons souvent la dictature de l'immédiat, alors que le travail d'archivage a nécessité un temps long. Je n'étais pas capable de commencer à archiver puis à arrêter cette action pour participer à une réunion ou pour répondre au téléphone par exemple. J'ai passé une partie de l'été 2005 aux actions d'archivages. En 2006, j'avais déjà délégué une partie de mes dossiers à mes collaborateurs. De plus, cette période était une fin de mandat, qui demande bien plus de finaliser l'opérationnel que de démarrer de nouveaux projets. Dans ce contexte, j'ai pu terminer mon travail d'archivage.

Archiver, c'est à la fois trier et classer. J'étais plus à l'aise pour trier et pour classer à la fin de ma carrière que je ne l'aurais été au cours du temps. Trier revient à conserver ce qui paraît important. Certains documents présentaient une importance à un moment donné, mais n'apportent rien à l'histoire du quartier. J'ai sans doute retiré rapidement ces éléments. Je n'aurais pas pu le faire en cours de vie professionnelle. En matière de classement, il n'est pas évident de trouver une logique. Dans mon esprit, je savais où retrouver les éléments que je recherchais. En revanche, pour transmettre ces documents, il est nécessaire de prendre du recul pour définir le classement du matériel souvent complexe.

Laurence TANGUILLE

Quel était ton objectif lors de l'archivage ? T'es-tu interrogé sur la destination de cet archivage ? As-tu eu la sensation de faire un legs pour les générations futures d'urbanistes ou de chefs de projet ?

Michel SOULIER

Cette question a été assez présente durant le temps d'archivage, ce qui m'a aidé à distinguer les éléments à conserver de ceux à retirer ainsi qu'à définir une logique de classement. Il s'agit de s'interroger sur les interlocuteurs potentiels alors qu'ils ne sont pas présents pour leur transmettre les documents. De plus, un objectif consistait à témoigner de mon travail. Dans un certain sens, je souhaitais marquer mon passage. Pour mes successeurs, il me semblait important de retrouver l'historique des études réalisées.

J'avais des réserves sur les archives. Je triais mes armoires, mais je ne m'adressais pas aux archives pour rechercher les éléments qui m'intéressaient. Par ailleurs, souvent, les urbanistes n'ont pas le réflexe de se rendre aux archives, ce qui peut faire perdre de la connaissance.

Il s'agit aussi d'archiver pour les chercheurs et les étudiants. Cette idée m'a guidé dans le classement et dans les explications pédagogiques d'un dossier archivé. Ainsi, j'ai archivé toutes les étapes de réflexion, celles n'ayant pas abouti, les projets abandonnés puis repris. J'ai essayé de rendre compte de tous les processus de décision et de fabrication de la ville, par des classements adéquats et des commentaires glissés dans les bordereaux de versement.

Laurence TANGUILLE

As-tu fait de l'autocensure ?

Michel SOULIER

J'ai fait du tri. Bien entendu, un tri est subjectif, donc il peut comporter une part d'autocensure. J'ai autocensuré tout ce qui présentait beaucoup de rouge, lorsque les propos étaient un peu virulents, car des éléments m'agaçaient dans les services.

Laurence TANGUILLE

Les archives de Michel sont reconnaissables, car il n'écrivait qu'en rouge.

Michel SOULIER

J'ai trié par rapport à ce qui me paraissait important, et non pas par rapport à ce que je voulais montrer ou ce que je voulais cacher. Pour moi, archiver, c'est raconter un projet tel que je l'ai vu, tel qu'il a été pensé. Par exemple, pour le projet de la Tour Oxygène, vous trouverez la trace des 11 projets, bien que je n'aie pas participé à tous. Les avant-projets auxquels j'ai participé présentent des détails, tandis que les autres sont consignés par quelques photographies. En tout état de cause, ces 11 avant-projets sont tracés.

Parfois, j'ai intégré dans mes archives des travaux d'études racontés dans des coupures de presse, car elles m'apparaissaient comme un apport intéressant à la réflexion.

Pour certaines délibérations délicates à mettre au point, nous devions gérer les allers/retours des cabinets et des représentants des partis politiques. Les positions initiales sont souvent très éloignées puis, après 4 ou 5 projets de délibérations, le projet est approuvé. Dans mes archives, on retrouve les 4 ou 5 versions de délibérations avec les annulations et les corrections à apporter.

J'ai archivé des étapes de discussions financières, notamment celles liées au Lot R, dénomination du lot avant la Tour Oxygène. Un promoteur discutait fermement sur les prix au détail. J'ai gardé les traces des 4 ou 5 versions du compromis de vente, car il me paraissait intéressant de recenser l'évolution des positions des uns et des autres au cours des discussions.

Les comptes rendus des réunions importantes ont été conservés. Par exemple, nous organisons des réunions hebdomadaires sur le projet Part-Dieu. Ces documents sont précieux, car ils permettent de voir comment une équipe technique travaille au jour le jour. J'ai donc conservé 1 an de ces comptes rendus. Ces documents ne montrent pas l'histoire de Part-Dieu, mais ils recensent des évolutions du dossier d'une semaine à l'autre. Il s'agissait de raconter un projet, plus qu'un archivage officiel.

Laurence TANGUILLE

Par conséquent as-tu contribué à écrire l'Histoire ou à écrire ton histoire ? Effectivement, tu as supprimé ou confisqué certaines informations pour les chercheurs. Qui doit faire l'archivage ? Ne serait-il pas plus pertinent que l'archivage soit mené par des spécialistes plutôt que par les producteurs des documents ?

Michel SOULIER

Je n'ai pas su déléguer ou travailler avec un archiviste, qui peut-être n'était pas disponible. Je l'ai fait seul. Il me paraît cependant difficile de confier les documents à un intervenant qui ne connaît pas les dossiers et les métiers. Je n'ai eu recours qu'à une aide extérieure, pour classer chronologiquement les pièces d'un chapitre dans un dossier déjà trié.

Le problème d'objectivité par rapport aux projets archivés est présent, mais il appartient aux chercheurs de rechercher les autres archives, si elles existent, pour dégager les tenants et aboutissants d'un projet. Mes archives sont, d'une certaine manière, le témoignage de la façon dont j'ai vécu la période en question. Mes archives reflètent ce que j'ai fait.

Nos archives reflètent ce que l'on est. Je pense qu'un technocrate produira des archives technocratiques, qu'un manipulateur produira des archives manipulées et qu'un honnête technicien produira des archives honnêtes. Comme tu me connais, tu dois savoir ce que j'ai dans mes archives...

Laurence TANGUILLE

Tu as archivé 75 boîtes d'archives, ce qui correspond à 7,5 mètres linéaires, dont 32 boîtes sur le projet Part-Dieu. Néanmoins, nous pouvons supposer que le dossier comportait un certain nombre de documents numériques. Comment les as-tu archivés ? Aurait-on pu passer par une phase de numérisation pour réduire la place dans les étagères des archives ?

Michel SOULIER

J'ai eu la chance de partir avant que le numérique n'ait fait beaucoup de chemin dans la maison. J'ai sans doute reçu mes études sous forme de disquette. Je les ai conservées avec le dossier papier de l'étude. Je parie que dans 20 ans, mon dossier papier sera aussi utile que la disquette. Les courriers électroniques sont aussi apparus pendant que j'exerçais. Pour les courriers importants, je faisais un tirage papier que vous retrouverez dans mes archives. En tout état de cause, je ne vous serais pas utile dans vos discussions sur le passage vers l'informatique.

DÉBAT AVEC LA SALLE

Fatiha BELMESSOUS

Merci de vos contributions. Avez-vous des réactions, des commentaires ou des questions ?

Jean-Luc PINOL

Dans votre exposé, j'ai l'impression que vous parlez d'archives privées. Or j'ai cru comprendre qu'il s'agissait d'archives publiques. Ce n'est pas une critique. Ce n'est pas péjoratif. J'ai rédigé une thèse sur Athènes. En Grèce, on ne trouve plus rien dans les archives publiques, car tous les fonctionnaires grecs considéraient qu'il s'agissait d'archives privées. Les documents sont donc uniquement accessibles en les contactant et s'ils le souhaitent. Je perçois un vrai problème en ce sens.

Michel SOULIER

J'ai le sentiment net que, lorsque les documents étaient dans mes armoires, ils m'appartenaient car mon nom figurait sur les armoires. Toutefois, quand j'ai commencé à les archiver, j'ai bien pris conscience que je les confiais au domaine public. J'ai cependant eu une angoisse lorsque mon collègue des archives m'a affirmé que mes archives étaient dorénavant ouvertes au public. En effet, je pensais qu'elles seraient encore inaccessibles pendant cinq ans. En tout état de cause, je ne regrette pas qu'elles soient disponibles pour le public.

J'ai archivé des discussions politiques, notamment celles, très houleuses, sur le projet Part-Dieu. En effet, une tendance politique préconisait la construction d'un tramway alors qu'une autre s'y opposait au bénéfice d'un métro. Des barrages techniques ont été discutés au sein de mon département. Les discussions politiques virulentes des groupes de pilotages sont recensées dans les archives que j'ai constituées. Or, certains élus sont toujours présents aujourd'hui.

Lorsque j'ai amené des documents à mon domicile, il s'agissait de documentation personnelle. J'ai toujours fait des copies ou des doubles des documents que j'amenais. J'ai en ma possession des archives personnelles sur le projet Part-Dieu, mais tous les doubles sont consignés dans les archives de la communauté.

Stéphane MAZEREEL

Je crois que vous avez mis le doigt sur un problème culturel chez les professionnels de l'urbanisme que nous sommes. Je parlerai en mon nom, mais je suppose que les urbanistes présents partagent ce sentiment. Nous n'avons pas conscience que tout ce que nous produisons a un caractère public. Nous en avons conscience pour les délibérations, étant donné qu'elles sont affichées sur les panneaux municipaux ou communautaires. En revanche, lorsque nous produisons un compte rendu de réunion, une note, voire quand nous recevons une étude que nous avons commandée, nous n'avons pas conscience que ces documents ont un caractère public. Pourtant, il est de notre devoir légal et social d'avoir conscience de cette nature des documents et de l'obligation de les mettre à disposition de tout un chacun.

Dans ma réflexion sur les documents de la Porte des Alpes et sur la préparation de ce colloque, je me suis aperçu que tout le monde avait accès aux documents confiés aux archives.

Jean Luc PINOL

Beaucoup de professions, y compris des chercheurs, n'ont pas conscience que leurs travaux sont du domaine public. Un fonctionnaire chercheur réalise des enquêtes et est rémunéré par les deniers publics. Certains auront produit des photographies, des documents papier ou numériques, des relevés de fouille... Aujourd'hui, nous constatons une véritable prise de conscience, certes incomplète, menant les chercheurs à verser leurs travaux aux archives. De nombreuses recherches effectuées sous format numérique ou papier ont totalement disparu.

J'illustrerai mon propos par un exemple. Toutes les grandes enquêtes d'histoire quantitative des années 1960, pour lesquelles les historiens français sont considérés comme exemplaires, ont disparu. Il reste les résultats, mais la constitution des données réalisée par des vacataires a disparu.

La problématique des archives ne concerne pas exclusivement les urbanistes.

Stéphane MAZEREEL

Je ne me sens pas isolé ni coupable en ce sens. Je me sens coupable par ignorance. L'angoisse de voir notre travail rendu public est d'autant plus absurde que lorsque des étudiants ou des chercheurs me contactent, je les accueille très volontiers et je discute avec eux de notre pratique. Nous discutons très librement. L'angoisse que j'exposais est quasi névrotique. Nous devons réaffirmer qu'il est normal que la production de notre travail, financé sur des fonds publics, soit versée dans le patrimoine public. Nous devons mener un travail d'évolution culturelle en ce domaine auprès des professionnels.

Michel SOULIER

J'ajouterai quelques points. La problématique exposée renvoie aussi à la question du droit de réserve et du secret professionnel. J'accueillais des étudiants pour leur expliquer nos travaux et nos méthodes. Ils me demandaient s'ils pouvaient m'enregistrer. Je leur répondais que s'ils enregistraient mes propos, je devrais tenir un langage précis et de circonstance. J'ajoutais que s'ils n'enregistraient pas, je serais capable d'expliquer les travaux autrement.

De la salle, Benoît VAN REETH, directeur des Archives départementales du Rhône

Je suis très heureux que les chercheurs réagissent. Par ces propos, nous constatons que le message des archivistes infuse. En parallèle, j'ajouterai un peu d'angoisse. La démarche d'archivage n'est pas uniquement une responsabilité en terme professionnel, mais aussi en terme citoyen. Le service des archives a pour fonction de collecter les archives produites. Il faut donc réfléchir conjointement avec le service des archives sur les éléments à archiver et ceux à rejeter. Le professionnel producteur des

documents ne décide pas seul du caractère archivable ou non de ses documents. En effet, le Code pénal prévoit des peines d'emprisonnement et d'amende lorsque des archives publiques sont détruites.

De plus, le fait de verser les dossiers dans un service d'archives ne les rend pas communicables systématiquement. Dans les termes du Code du patrimoine, ces dossiers sont déjà des archives. Ces dossiers, dès leur création, sont publics. De plus, ils sont déjà communicables lorsqu'ils sont stockés dans les départements des professionnels, si la loi autorise leur communication. En parallèle, ils resteront incommunicables, même versés aux archives, si la loi interdit leur communication en raison du contenu. Le sentiment douloureux que vous exposez n'a pas de raison d'être. Vous vous seriez libéré d'une part de vos angoisses en discutant avec les services d'archives. Tout document produit, dès sa création, est un document d'archives.

L'archiviste va vous conseiller sur votre archivage. Il ne vous appartient pas, à vous seul, de décider si l'archivage doit être réalisé ou non. Vous affirmez que le producteur du document décide des éléments intéressants pour les chercheurs, mais je suis incapable en tant qu'archiviste et historien d'affirmer clairement ce qui intéressera les chercheurs dans 500 ans. Certes, nous n'allons pas tout conserver. Nous allons faire des choix. Il appartient cependant à l'archiviste de réaliser le choix le plus prospectif.

Nicolas FARGES

Vos échanges m'interpellent sur deux sujets. Vous avez évoqué la notion de propriété liée au document et à sa production. Quand un document tombe-t-il dans le domaine public ? Quand reste-t-il dans le domaine privé ? Dans les discussions dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, il apparaissait que les documents produits au sein d'une entité publique étaient par définition publics. Je pense que cette affirmation demande à être vérifiée par rapport à la réglementation.

Par ailleurs, vous avez beaucoup insisté sur la relation entre l'archiviste et le producteur, ce qui pose la question de l'objectivité et du processus d'objectivation de l'archivage. Les interrogations immédiates concernent le versement dans les archives d'un document, sa conservation près de soi ou la décision de ne pas le conserver. En regard du processus que vous avez mené en fin de carrière, pouvez-vous nous expliquer la gestion concrète de l'archivage ? Quel a été le rôle du service des archives sur ce sujet ?

Michel SOULIER

Je n'avais pas connaissance de cette articulation entre archives « réservées » et archives publiques. J'ai considéré que mon travail était public. Par conséquent, les documents sont accessibles immédiatement.

Je reconnais que j'ai travaillé seul. Je ne me souviens pas des moyens dont disposait le service des archives et de la capacité à prendre du temps pour travailler ensemble. Dans les faits, j'ai travaillé seul. Je suis peut-être dans l'illégalité.

Philippe GRANDJEAN

Lorsque Michel SOULIER a archivé ses dossiers, le service des archives intervenait à la demande des services. La situation n'était pas identique à celle connue par Stéphane MAZEREEL. Lorsque les archives de la Porte des Alpes ont été réalisées, un archiviste a travaillé avec lui pour organiser et prendre en charge ses archives. Nous avons conscience d'un défaut d'accompagnement des services, ce qui nous a conduits à organiser un poste consacré à ces activités.

Concrètement, nous avons des demandes auxquelles nous ne sommes pas toujours en capacité de répondre. Devons-nous préciser aux services de ne pas archiver avant qu'un archiviste soit disponible pour les accompagner ? Je ne le pense pas. En effet, nous risquons de devoir faire face à des situations complexes et à des volumes ingérables.

De plus, comment empêcher un agent de s'autocensurer ? Comment le rassurer sur la communicabilité des documents, sachant que tant que les documents sont dans ses armoires, il en est totalement maître ? Certes, le document est théoriquement communicable, mais encore faut-il savoir qu'il existe. Or, tant qu'il n'est pas porté sur une liste ou un inventaire, il est difficile de prouver son existence. S'agissant des archives électroniques, je souhaite bon courage à une personne extérieure pour trouver un document dans les arborescences parfois complexes des services. Les documents sont stockés dans des sous-dossiers et non pas archivés avec des métadonnées (date de production, auteur...).

Je n'affirme pas que nous devons abandonner nos messages de prévention et d'information. Cependant, nous devons avoir conscience que nous ne pourrions pas sensibiliser tous les agents.

Par ailleurs, au Grand Lyon, nous ne bénéficions pas de politique d'archivage définie par l'institution. Aujourd'hui, l'archivage est porté par le service des archives. Certes, l'établissement est récent en regard d'autres collectivités. Toutefois, je souligne qu'il n'existe aucune politique pour appuyer les démarches d'archivage, hormis la bonne volonté de nos interlocuteurs. Je prendrais l'exemple de la Direction des finances. Nous avons travaillé en collaboration sur des pièces financières. Nous avons diffusé une note d'information sur l'archivage de ces documents précis. La Direction des finances nous a alertés sur le caractère contraignant de la démarche. Quant à son utilité, il ne fallait pas nourrir une illusion élevée. Même lorsque la Direction diffusait des notes en matière de gestion financière, elles n'étaient pas toujours suivies d'effets, bien que ce domaine soit plus sensible que l'archivage.

Catherine BERNARD, Archives municipales de Toulouse

Je tenais à vous féliciter, M. SOULIER. En principe, un producteur d'archives ne doit pas décider seul des documents devant être conservés ou rejetés. Toutefois, les choix que vous avez opérés et les critères que vous avez utilisés pour définir les documents à verser aux archives ont été intelligents. Nombre d'entre eux correspondent à ceux des archivistes dans leur sélection. Nous sélectionnons ce qui peut témoigner du réalisé et de la manière dont l'opération a été menée.

Vous avez choisi de ne pas conserver l'ensemble des comptes rendus hebdomadaires, car d'autres comptes rendus plus synthétiques étaient pertinents. C'est l'esprit des services d'archives. En général, nous allons essayer de garder les éléments plus synthétiques. Nous ne conservons pas nécessairement toutes les pièces du quotidien. Par exemple, nous jetons les factures reçues au quotidien, mais nous gardons les documents comptables qui récapitulent les paiements effectués. De plus, vous avez conservé une année témoin de comptes rendus, ce que nous pouvons être amenés à faire au sein d'un service d'archives.

Vous avez fait des choix intéressants qui relèvent d'une réflexion d'archiviste. Par exemple, vous avez rédigé des bordereaux de versement avec des commentaires. Ces éléments d'appréciation permettent de comprendre ce que vous avez conservé et les motifs vous ayant mené vers cette conservation. Bien entendu, il aurait été préférable que la constitution de ces archives soit réalisée en collaboration avec un archiviste, mais le résultat aurait peut-être été identique.

Sur la question de la définition des archives publiques, toutes les archives produites dans le cadre d'une structure publique sont des archives publiques. De plus, les archives produites par une structure privée dans le cadre d'une mission de service public sont des archives publiques, même si ce sont des travaux d'étude et de réflexion. Nous ne pouvons pas le nier. Ces archives devraient également être versées pour conserver la mémoire.

De plus, des évolutions législatives se sont produites en 2008. La loi a notamment réduit les délais de communicabilité portés sur les documents. Auparavant, un délai s'appliquait pour les documents préparatoires, dans le cas des études, notamment les études d'urbanisme et d'acquisition foncière. Tant que la décision n'avait pas été prise, nous considérions ces documents comme préparatoires et un délai de

communicabilité y était porté. Dès que la décision était prise, tous les documents préparatoires devenaient communicables, même lorsqu'ils se trouvaient dans les services. Aujourd'hui, ce délai n'existe plus. Ainsi, tous les documents préparatoires sont communicables immédiatement. Bien entendu, il faut savoir qu'ils existent et leur existence n'est pas toujours certaine lorsque les documents sont dans les services.

Sophie DIETERICH, archiviste, Mairie de Fos-sur-Mer

J'ai énormément apprécié les témoignages de la rencontre entre le professionnel et les archivistes, qui est, à mon sens, le centre du débat. En réalité, notre propos est de partager les angoisses. Depuis 4 ans, j'ai insisté auprès du service urbanisme pour contraindre les professionnels à faire des versements de documents. Je comprends que certains professionnels éprouvent des difficultés à se dessaisir de leurs dossiers. Je partage le propos affirmant la difficulté de trouver un langage commun entre archiviste et professionnel.

Avec l'expérience que vous avez aujourd'hui, comment procéderiez-vous si c'était à refaire ?

Stéphane MAZEREEL

J'avais suggéré certains éléments quand nous avons préparé ce colloque. Je me pose une question de manière récurrente. Ne faudrait-il pas, dès qu'on ouvre un dossier, se poser la question que ce qu'on laissera au service d'archives ?

(Applaudissements de la salle)

Je suis certain que cela simplifierait le travail des professionnels et celui des archivistes.

Laurence TANGUILLE

Cette proposition ne me semble pas formalisable en l'état. En effet, il serait nécessaire de multiplier l'effectif des archivistes. Aujourd'hui, nous ne disposons que de 4 archivistes pour le Grand Lyon. De plus, en démarrant une opération, il n'est pas aisé de savoir ce qui sera produit, sauf si l'urbaniste territorial en amont a clairement défini le travail.

Stéphane MAZEREEL

A mes yeux, nous disposons d'une image précise de la typologie des documents que nous allons produire : délibérations, comptes rendus de réunions, comités de pilotage... Un document pourrait servir de base à la structuration de l'archivage futur : la note de méthodologie. Au Grand Lyon, le système de gestion de projet est assez structuré, avec un outil informatique dédié à la gestion physique et financière de nos projets. Dans cet outil, la note méthodologique permet de déterminer la méthode de gestion, le projet et les acteurs du projet.

Avec une ligne de conduite dès le départ sur le matériel produit à conserver, nous pourrions plus aisément structurer notre dossier informatique ou papier. De plus, cette méthode faciliterait le travail de versement aux archives, pour nous et pour les archivistes.

Philippe GRANDJEAN

Il existe un tel outil aux archives, puisque nous disposons d'un tableau de gestion destiné à la conduite d'opérations. Visiblement, nous n'avons pas suffisamment communiqué sur cet outil.

Michel SOULIER

S'agissant de votre question sur le travail conjoint avec un archiviste, je ne pouvais pas bénéficier de la présence d'un archiviste étant donné que mon travail de 6 mois environ s'est étalé sur 2 ans. De plus, ce travail conjoint aurait été beaucoup plus long, car j'aurais été contraint d'expliquer l'importance, ou non, de chaque pièce à l'archiviste. Je pense que le tri a été plus rapide. En revanche, je manquais sans doute de directives pour classer ou trier les documents. Ainsi, j'en ai pris la responsabilité. J'ai plutôt gardé ce qui me paraissait expliquer le continuum du déroulement d'un projet ou d'une opération et j'ai éliminé les éléments erratiques dans ce déroulement. Si une impasse est constatée après deux ans d'études, j'ai conservé ces éléments. Si les documents reflétaient une idée n'ayant pas eu de suite, je ne pense pas qu'ils présenteront de l'intérêt dans 500 ans.

Philippe GRANDJEAN

Sur ce type de documents, nous n'avons pas de textes réglementaires sur lesquels nous appuyer.

Les critères de tri que vous avez utilisés sont ceux qu'un archiviste aurait pu prendre. Nous devons certainement travailler davantage pour accompagner ce genre de travail, qui est une nécessité. Cependant, les archivistes articuleront aussi des éléments présentant une part de subjectivité. Nous aurons peut-être tendance à conserver plus de documents. Il est néanmoins difficile de donner des directives à un service.

Michel SOULIER

Notre travail ne se résume pas qu'à des études. Dans la gestion d'un processus décisionnel, un croquis ou une note en marge sur un prospectus peuvent être utilisés. Ce n'est pas une étude qui commence à A et qui se finit à Z.

Marie Clotilde MEILLERAND

Pour les chercheurs, je ne suis pas inquiète de la qualité des documents que vous avez archivés. Vous avez exprimé votre sensibilité sur la conservation et la diffusion des documents. Vous déposerez peut-être aux archives ce que vous avez archivé en privé.

Michel SOULIER

Je vous rassure. Tout ce que j'ai archivé dans mes fonds privés a été mis en double dans les archives.

Catherine DORMONT, Archives municipales de Lyon

Je voulais simplement intervenir sur la thématique des archives électroniques. Une opération comme celle que vous décrivez ne pourra jamais se faire dans le domaine électronique.

Je reviens sur le document du tableau de gestion d'archives, qui définit les documents devant être conservés et le délai de conservation. Nous ne pourrions pas nous en passer dans l'univers électronique. En matière d'archive électronique, nous archivons le document et non plus le dossier. En ce sens, pour chaque type de document, nous devons nous interroger sur la pertinence de le conserver. Cette question devra être posée dès la création du document. En effet, il est impossible de récupérer des milliers de fichiers électroniques n'ayant pas été nommés correctement ni indexés.

Dans nos discussions, nous parlons de la réalité du papier, qui va considérablement évoluer dans les années à venir, en matière d'organisation du travail et d'implication des services dans l'archivage.

Catherine BERNARD, Archives municipales de Toulouse

Il ne revient pas aux archivistes de se rendre dans les services systématiquement pour réaliser le classement à la place des producteurs des documents. Le producteur connaissant au mieux les documents, il peut rédiger le bordereau de versement. A mes yeux, l'archiviste n'aurait pas à être à vos côtés au quotidien, mais il donnerait des principes et des règles de collecte. Dans le cadre de l'élaboration du tableau de gestion, il s'agit de définir les documents devant être systématiquement conservés et ceux devant être éliminés. Ensuite, si des questionnements affleurent sur des documents précis, il est possible de contacter l'archiviste pour en discuter. En ce sens, nous mettons en place une procédure commune, en fonction des connaissances de l'archiviste et de la connaissance du producteur sur ses documents. J'entends le travail de collaboration de cette manière.

De la salle, archiviste départementale, Loire

J'ai l'impression que dans l'opération d'archivage décrite, le travail a été réalisé pièce par pièce. Or, nous travaillons habituellement par dossier, pour une question de temps et de rentabilité.

Je rejoins les propos de l'intervenante précédente. L'archiviste n'a pas à être présent pour le tri de chaque pièce, mais il a à donner la méthodologie. La conservation du dossier me paraît importante, car elle permet d'offrir le contexte, alors que l'analyse de la pièce en elle-même ne prend son véritable intérêt qu'en rapport au dossier complet.

Michel SOULIER

La discussion porte sur l'instauration de méthodes pour permettre un classement. Or, le département de l'urbanisme au Grand Lyon était dans un système de tête chercheuse et de défrichage des problèmes. Il est difficile de déterminer qu'un tel type de pièce doit être conservé trois ans puis jeté. C'est bien au bout de 10 ans que je sais que cette pièce a eu de l'importance.

Bien entendu, pour les agents gérant des éléments encadrés juridiquement, par exemple un déroulement de ZAC ou un marché public, la question se pose différemment. Je n'ai pas évolué dans une sphère juridique, mais bien dans une démarche d'explication des problèmes aux élus. Nous menons des actions sur des discussions non préétablies, ne sachant pas si une ZAC va se concrétiser ou si un promoteur envisage d'acheter un terrain par exemple. La qualification des documents et de leur importance est assez difficile à définir *a priori* pour les urbanistes à l'amont des projets. Nous travaillons dans le cadre de la ville qui est en train de se faire. Ainsi, nous ne pouvons définir qu'*a posteriori* les documents importants.

Nous avons bénéficié de l'accompagnement de conseillers en organisation, qui préconisaient de conserver les documents sur des délais définis, mais je n'ai pas su faire.

De la salle, Anny BEDOUCHE, Responsable unité moyens généraux, DGDU, Grand Lyon

Je suis chargée d'animer la politique d'archivage de la DGDU. J'assume un rôle d'interface avec mes collègues urbanistes et mes collègues archivistes, bien que je ne sois ni urbaniste, ni archiviste. J'assume des fonctions de chef de projet transversal. En vous écoutant, je me rends compte que mes angoisses diminuent. Nous avons à travailler tous ensemble et, en ce sens, mon rôle d'interface peut être une respiration pour mes collègues des deux services. Je peux les aider dans la réflexion.

Cependant, je tiens à rappeler que nous faisons partie d'une grande organisation. Le travail mené par Michel SOULIER était libre, mais des principes de conservation de documents sont intégralement structurés. Par définition, l'archivage est une obligation légale : de nombreux documents composant les projets sont archivés de manière très précise (conventions, marchés, opérations...). L'urbanisme respecte une quantité importante de procédures légales. Dans le domaine des études, là aussi, nous demandons de la formalisation.

Il faut que nous puissions travailler ensemble d'une manière nouvelle. Lorsque j'ai commencé à travailler sur ce dossier, j'ai rapidement ressenti une baisse de moral, car l'ensemble des acteurs vit l'archivage très difficilement. Il semblait qu'il fallait attendre des déménagements ou des départs à la retraite pour que l'archivage soit réalisé, alors que les urbanistes portent l'histoire de la communauté. Je m'interrogeais sur les apports que je pouvais offrir dans ce contexte. J'ai suivi une formation d'archivage.

J'ai constaté qu'une manière de travailler ensemble serait de présupposer que tout document créé est une archive, certes vivante, mais potentiellement une archive. Ainsi, nous devons procéder à une réorganisation de notre manière de travailler.

De plus, nous devons garder à l'esprit la notion de continuum. Il n'existe pas le monde du travail puis le monde des archives, vu comme poussiéreux. Les archivistes vont souvent nous donner des méthodes dorénavant. Nous devons nous découvrir et nous concilier. Nous avons du travail à mener !

Fatiha BELMESSOUS

Merci pour cette dernière intervention qui résume bien nos discussions, étant donné que vous assurez le rôle de médiatrice entre le service des archives et le service de l'urbanisme.

Pour clôturer cette matinée très riche de réflexions et d'interrogations, je souhaite souligner, en tant que chercheuse, que les archives sont avant tout des objets construits. Les choix réalisés par Michel SOULIER et par Stéphane MAZEREEL montrent bien que les chercheurs ne verront pas la réalité lorsqu'ils consulteront les documents, mais une facette. Ce sont des faits construits à partir de documents sélectionnés par les personnes en service. Notre travail de chercheur est d'avoir toujours cette notion à l'esprit pour comprendre les documents consultés.

Nous avons à peine évoqué la question des archives électroniques qui pose plus d'interrogations que de solutions jusqu'à présent. Je n'évoquerai pas les archives orales. Des débats et discussions sont enregistrés. Il se posera aussi la question de leur collecte et de leur communicabilité dans un temps proche. Cet après-midi, au travers des interventions et des présentations des chercheurs, nous reviendrons peut-être sur ces points.

RELIRE L'URBAIN : LES ARCHIVES AU SERVICE DE L'URBANISME

*Présidence : Jean Luc PINOL, Professeur d'Histoire contemporaine à l'École normale supérieure de Lyon,
Directeur du TGE Adonis, ancien Directeur du laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes*

APPORTS ET COMPLÉMENTARITÉ DES SOURCES DE L'HISTOIRE URBAINE CONTEMPORAINE : L'EXEMPLE DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE

Fatiha BELMESSOUS

J'avais terminé les travaux de la matinée, à la suite des témoignages des urbanistes et notamment de celui de Michel SOULIER qui a été largement remarqué et commenté, en concluant que les archives sont des objets construits. J'ai oublié de préciser que la responsabilité n'incombe pas au seul archiviste de la Communauté urbaine sur la fabrication de la ville. Il existe différents lieux d'archivage. Des archivistes du département et de différentes municipalités témoignent que cette action publique urbaine est éclatée.

Cet après-midi, la séance porte sur l'utilisation des archives, au travers de travaux de recherche, aussi complexes et divers que ceux qui produisent les archives le sont. Cette séance sera présidée par Jean-Luc PINOL.

Jean-Luc PINOL

J'énoncerai quelques mots sur l'archivage numérique. Je suis directeur du Très Grand Équipement Adonis, infrastructure de recherche dont les objectifs principaux sont de préserver, d'aider et d'accompagner la production du numérique pour les sciences humaines et sociales. Parmi les missions du TGE Adonis, je soulignerai deux éléments fondamentaux.

Premièrement, l'interopérabilité permet de faire dialoguer des données qui sont dans des formats numériques différents. Nous avons produit la plateforme Isidore qui permet d'accéder directement à des ressources numériques.

Deuxièmement, l'archivage à long terme du numérique pose énormément de difficultés actuellement. Nous travaillons avec le service interministériel des Archives de France et avec le Centre d'informatique national pour l'enseignement supérieur (CINES) pour organiser cet archivage à long terme.

Très souvent, les chercheurs confondent la sauvegarde et l'archivage à long terme. Nous réfléchissons à des possibilités de stockage intermédiaire. Ainsi, nous pourrions décanter les données. A l'image des archives papier, il n'est pas question de tout garder dans le numérique. Nous allons peut-être discuter à nouveau cet après-midi sur ces points, qui présentent une importance capitale pour ce qu'est la recherche aujourd'hui et ce qu'elle sera demain et après-demain. En effet, nous relevons de plus en plus de documents nativement numériques et pour lesquels il n'est pas toujours possible de passer par le papier.

Je vais introduire la première intervenante, Marie-Clotilde MEILLERAND, qui a mené une thèse sur l'agglomération lyonnaise après la Seconde Guerre mondiale, bien que sa thèse comprenne aussi des éléments sur la période avant la Seconde Guerre mondiale. Elle a travaillé sur les archives des services de la Ville. Je voudrais signaler qu'elle a remporté le prix jeune chercheur de la Ville de Lyon pour ses travaux.

MARIE-CLOTILDE MEILLERAND, DOCTEUR EN HISTOIRE CONTEMPORAINE

Bonjour, je vous remercie de m'avoir invitée pour évoquer mon parcours dans les archives de l'urbanisme autour de l'agglomération lyonnaise. Depuis ce matin, j'ai beaucoup appris de chaque intervention sur les possibilités offertes par les ressources de l'urbanisme, leur traitement et leur trésor.

Dans le cadre de ma thèse, j'ai mené un travail de recherche sur l'histoire urbaine et sur la construction de la métropole lyonnaise au XX^e siècle. Je vous présente rapidement le cadre de mon travail. Les trois points principaux qui m'intéressaient étaient l'élargissement progressif du territoire urbain autour de Lyon, l'accompagnement législatif, administratif et technique du phénomène urbain, en observant le passage de la ville à l'agglomération, tout en examinant les différentes réflexions et actions menées des années 1930 à 1970. Dans cette recherche, j'ai accordé une place importante aux acteurs de l'urbanisme (élus, techniciens, urbanistes, architectes, bureaux d'études, universitaires) et à la professionnalisation des personnes chargées de l'aménagement urbain métropolitain. Pour cela, j'ai étudié les principales politiques publiques et certains grands projets urbains menés sur cette période. Finalement, il s'agissait de déterminer comment une grande ville réagit et gère les conséquences de l'urbanisation et de la croissance démographique au cours du XX^e siècle. Ce travail reposait donc sur un corpus d'archives diversifiées et multiples.

La période étudiée présente une croissance urbaine sans précédent. Sur le plan de la pratique et de la confrontation aux sources, plus j'avais dans les années étudiées, plus les archives étaient riches et nombreuses sur le sujet traité. Cet étoffement de la masse de sources témoignait du développement de la préoccupation en la matière, mais aussi de la pénétration de ce problème à tous les échelons de l'appareil administratif.

Quelle place ont eue les archives de l'urbanisme dans ce parcours de recherche ? J'ai construit cette présentation autour de trois points. Je précise que par archives de l'urbanisme je n'entends pas exclusivement les archives d'urbanistes, mais bien l'ensemble des documents concernant l'urbanisation, les politiques urbaines et le fait urbain en général. Tout d'abord, je soulignerai la difficulté à repérer les sources de l'urbanisme. Dans un second point, je présenterai les difficultés à lire et à comprendre toutes les sources de l'urbanisme. Enfin, je développerai l'apport de ces sources à la compréhension du phénomène urbain.

L'étude débute dans l'entre-deux guerres. A cette époque, l'urbanisme n'est pas encore une discipline stabilisée. A Lyon, le maire Édouard HERRIOT, dans ces fonctions jusqu'en 1957, avait l'habitude d'affirmer que l'urbanisme est le nom pompeux donné à la voirie. Cette affirmation a des conséquences jusque dans le classement des archives. Ainsi, pour chercher les archives de l'urbanisme, on ne recherche plus la nomenclature de l'urbanisme, mais on se centre sur les nomenclatures voirie, travaux et architecture. Là, on trouve une mine d'informations : images, dessins, etc. Cette difficulté à identifier et à isoler les archives de l'urbanisme est présente dans les principaux fonds : sources municipales, sources départementales et même aux archives nationales, au moins pour les archives jusqu'à la fin des années 1950.

Une autre difficulté pour l'historien recherchant les sources de l'urbanisme est l'éparpillement des lieux de conservation des sources, même pour un territoire. Sur la période étudiée, la transformation des modalités d'intervention en matière d'urbanisme complique le travail de recherche. Les travaux d'urbanisme du début du XX^e siècle renvoient assez simplement aux services techniques de la Ville.

En revanche, dès les années 1960, la question se complique. En effet, l'Etat intervient progressivement dans les questions d'urbanisme et développe une administration consacrée aux questions de l'aménagement, de l'équipement, du logement et de l'urbanisme, ce qui se concrétise par la création du ministère de l'Équipement en 1966. Chaque département accueille une direction départementale de

l'Équipement. Ainsi, nous sommes renvoyés directement vers un nouveau fonds indépendant : les archives de la direction départementale de l'Équipement.

De plus, les services municipaux, repère plus traditionnel, sont toujours utilisés. Cependant, il est crucial d'investiguer les fonds privés des archives municipales pour étudier les urbanistes ayant travaillé sur des projets précis à l'échelle de l'agglomération lyonnaise.

Depuis les années 1970, nous relevons le développement de très grands projets urbains qui conservent leurs propres services d'archives. Certains programmes d'aménagement ont bénéficié de leur propre établissement public. Ainsi, nous sommes confrontés à un autre lieu pour consulter des archives, plus ou moins classées, plus ou moins référencées et plus ou moins mises à la disposition des chercheurs. Nous constatons un phénomène identique en nous intéressant au parc industriel de la plaine de l'Ain. Là encore, un syndicat mixte a constitué un fonds d'archives. Dans d'autres cas, quand il s'agit d'un projet urbain avec une tutelle consulaire, comme l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry, les archives sont conservées à la Chambre de Commerce.

Pour ces différents lieux accueillant des archives, les conditions ne sont pas toujours identiques en termes de classement, d'ouverture aux chercheurs et de mise à disposition.

Une fois ce travail de repérage et de mise en relation effectué, nous avons constitué un corpus. Cependant, une seconde difficulté se fait jour, qui est partagée par l'archiviste : lire et comprendre les archives de l'urbanisme du XX^e siècle. Bien qu'elles contiennent des croquis étoffés, les archives de l'urbanisme sont parfois difficiles à déchiffrer dans un premier temps. Ce constat est unanimement partagé par la communauté des historiens travaillant sur l'histoire urbaine contemporaine.

Plusieurs raisons expliquent cette difficulté. Nous constatons la complexité croissante du modèle administratif français au cours XX^e siècle, l'urbanisme s'inscrivant parfaitement dans cette tendance. Le développement des acronymes autour de l'urbanisme rend les archives moins séduisantes et moins lisibles. En ce sens, le dialogue entre les chercheurs et les archivistes est important. Pour ma part, j'ai passé beaucoup de temps à reconstituer le cadre de production des archives de l'urbanisme, afin de comprendre leur importance ou leur apport pour comprendre les politiques publiques urbaines. Plus on avance dans le temps, plus la difficulté s'amointrit. En effet, nous constatons une professionnalisation au travers des bordereaux de versement et des outils de recherche de plus en plus fournis et précis, ce qui facilite le travail des chercheurs. Je ne dis pas que l'archiviste doit prendre en charge le travail de l'historien, mais, plus il dispose d'informations sur le contexte de production des documents, plus le travail de l'historien est facilité et riche. Et là je rebondis sur des éléments évoqués ce matin, notamment celui de la datation des documents d'urbanisme et de la précision de leur auteur.

Autre difficulté concerne certains documents d'urbanisme qui sont difficiles à comprendre pour les historiens, par exemple les échanciers financiers ou les plans d'urbanisme. L'historien est parfois désarmé devant ces documents. Pour dépasser cette difficulté, j'ai souvent eu recours à la rencontre directe avec certains urbanistes, ce qui me permettait d'accéder à des archives personnelles et à des bibliothèques privées. Ces documentations personnelles m'ont éclairé sur les archives conservées dans des fonds publics. Dans d'autres cas, les fonds privés déposés m'aidaient. Enfin, les journaux municipaux et bulletins officiels complétaient l'approche.

Le troisième point de mon exposé concerne les apports de ces archives de l'urbanisme à l'histoire urbaine contemporaine. Evidemment, elles sont essentielles à la compréhension de l'évolution des espaces, des métiers et des projets urbains. La démarche de l'historien accorde une importance majeure à croiser les sources de l'urbanisme pour mieux cerner ces évolutions. J'illustrerai mon propos par quelques types de documents qui enrichissent cette approche de l'histoire urbaine. Ils sont conservés dans les archives des services techniques urbains pour la majorité d'entre eux.

Dans les sources de l'urbanisme, j'ai retenu les éléments contenus dans les dossiers du personnel des services techniques urbains. Ces dossiers permettent de connaître les diplômes, l'expérience et l'évolution professionnelle des membres de ces services. De plus, certains documents peuvent approfondir l'étude des carrières. Je pense particulièrement aux ordres de mission. A partir des ordres de mission de certains membres des services techniques de la Ville de Lyon ou du département du Rhône, j'ai pu observer les déplacements des agents de ces services, ce qui permet de collecter des informations sur le développement d'une expertise urbaine. Je prendrai l'exemple d'un ingénieur en poste depuis longtemps à la direction départementale de l'Équipement. Dans les ordres de mission, nous constatons que cet agent s'impose progressivement sur le plan national, voire international, comme un spécialiste de l'expertise des tunnels routiers. Au travers des documents de voyages d'études et de convocations pour des commissions d'expertise, il est possible de suivre le cheminement de cette carrière. Finalement, cet agent passe plus de temps à développer son expertise en dehors des services techniques que sur son propre terrain. Cet aspect peut être complété par les publications que cette personne a réalisées durant sa carrière.

Je peux développer le même type d'exemple sur les dossiers du personnel des membres du projet OREAM, qui sont conservés aux Archives nationales. Il est possible de reconstituer la composition de certaines missions d'études.

Un autre apport des sources de l'urbanisme concerne l'histoire sociale. Je peux citer l'apport des enquêtes d'utilité publique, plus particulièrement la phase de consultation de ces enquêtes. Dans le cadre d'un projet urbain qui bouscule une région ou transforme complètement un territoire, une enquête publique est l'occasion pour chacun de s'exprimer. S'agissant particulièrement du projet de la ville nouvelle de L'Isle-d'Abeau, j'ai pu consulter les cahiers remplis par les habitants des villages voisins ou des villages concernés par les premières opérations. Dans ces écrits émergent des propos très riches sur l'histoire des mentalités, de l'évolution de l'urbanisation et de la périurbanisation. Ce recueil de la parole des habitants, de leur ressenti face au projet, est intéressant. Ce qui peut apparaître au service de l'urbanisme comme une étape administrative classique se transforme en une source précieuse pour l'historien.

Par ailleurs, les images et les fonds photographiques offrent de nouvelles perspectives à l'historien. Au sein des Archives municipales de Lyon, dans les fonds du service immobilier de la Ville, on trouve une collection photographique très riche. Certaines photographies ont été prises par les services municipaux juste après les destructions des bombardements. Ces photographies présentent les destructions en tant que telles, mais aussi des éléments de la ville des années 1940 : les équipements publics, la place de la publicité dans la ville, la place du chemin de fer, etc. Ces éléments sont extrêmement précieux pour l'historien, bien qu'ils ne soient pas l'objet de la photographie. D'ailleurs, la question de la place de la photographie dans le travail de l'historien urbain est importante, puisqu'elle fait l'objet de la prochaine journée d'étude organisée par la société française d'histoire urbaine en janvier 2013.

Un dernier apport des sources de l'urbanisme pour le chercheur est constitué par les descriptifs des fonds d'archives, qui sont un excellent miroir des ruptures institutionnelles et de la compréhension. Le travail de l'archiviste est fondamental pour l'historien en la matière. J'ai beaucoup travaillé sur les archives préfectorales, notamment les archives de la mission régionale des années 1960. Ce fonds est déposé, mais non classé. J'ai bénéficié de l'aide d'archivistes bienveillants. En l'absence d'outils de recherche formalisés, j'ai eu accès directement aux bordereaux de versement et aux bordereaux d'élimination. Ces informations ont été extrêmement précieuses.

Le sujet qui m'intéressait directement concernait la planification urbaine, autour de la mission régionale Rhône-Alpes de la mise en place d'une structure de planification dans les années 1960. Ce fonds d'archives a été versé aux archives départementales au début des années 1980, en pleine décentralisation. Au travers des versements, il est possible de lire un ensemble d'information sur la rupture qu'a représentée ce moment et sur le traitement réservé aux archives dans cette urgence.

Particulièrement, les bordereaux de versement et les bordereaux d'élimination de certaines archives ont été étudiés. Les bordereaux de versement m'ont permis de repérer les sources qui m'intéressaient sur le programme. En parallèle, les bordereaux d'élimination m'ont permis de reconstituer la bibliothèque des membres du programme, qui avait été détruite. Les archivistes avaient listé l'ensemble des documents jetés. Cette action n'a pas été réalisée pour servir les historiens, mais elle a nourri mon travail. Je souligne qu'il s'agit de mon unique expérience avec ces documents, qui ne sont habituellement pas accessibles.

Les moments de rupture institutionnelle présentent des difficultés, car ils entraînent des politiques d'archivage brusques. Des sources différentes sont générées, mais nous relevons aussi parfois des freins dans l'action d'archivage.

Au-delà de ces éléments sur les apports des sources de l'urbanisme, indispensables pour comprendre la ville et les enjeux contemporains, la façon dont la ville se sert ou non de son histoire pour se renouveler demande à être examinée. Parfois, la ville ignore certaines étapes de son passé.

Dans les archives de l'urbanisme, des éléments permettent de lire et de relire la ville en regard des projets contemporains ou des projets en cours. Par exemple, aux archives municipales, j'ai trouvé un projet d'aménagement du lac de loisirs du site de Confluence, élaboré par les services de la voirie de la Ville de Lyon dans les années 1920. Ce document laisse appréhender le temps long des projets urbains, des ambitions municipales et la manière dont les ambitions municipales se renouvellent en direction de certains quartiers clés de la ville.

Par ailleurs, de l'aire métropolitaine de Lyon/Saint-Etienne/Grenoble des années 1960 au pôle métropolitain Lyon/Saint-Etienne/Vienne/CAPI mis en place en 2012, en matière d'ambitions et d'étendue géographique, il est certainement pertinent de lire et de relire les enseignements des ambitions métropolitaines passées. L'action publique contemporaine peut trouver dans les archives de l'urbanisme de quoi nourrir les débats sur ces questions.

Les archives n'ont pas fini de parler. Il me semble que les archives de l'urbanisme ont aujourd'hui acquis un statut. Elles n'ont rien à envier aux archives plus classiques parfois mises en exergue par les historiens. J'ai passé et je passe toujours de très bons moments dans les archives. Les échanges avec les archivistes sont extrêmement précieux et enrichissants pour la construction des objets historiques.

DÉBAT AVEC LA SALLE

Jean-Luc PINOL

Merci beaucoup pour cette présentation qui ouvre la discussion. Qui souhaite intervenir sur cet exposé ?

Catherine BERNARD, Archives municipales de Toulouse

J'apporterai une précision. Les bordereaux de versement et les bordereaux d'élimination ne servent pas exclusivement au transfert et à l'enregistrement. Ces documents sont des instruments de recherche à part entière. L'intérêt de gérer les éliminations de manière réglementaire, c'est-à-dire de rédiger un bordereau d'élimination validé par les autorités compétentes, permet de garder une trace pour que les choix d'une époque puissent être conservés. En effet, les éliminations ont évolué dans le temps. Nous ne conservons pas les documents éliminés, mais nous gardons une trace de ce qui existait et qui n'existe plus. En soi, le bordereau d'élimination est un document administratif, un instrument de recherche et un outil pour tous les utilisateurs.

Jean-Luc PINOL

Merci pour cette précision dont les historiens ne sont pas toujours informés. D'autres interventions ou remarques ?

De la salle, Benoît VAN REETH

La difficulté de repérage des sources n'est pas propre à l'urbanisme. Elle est liée à la pratique des archivistes et des historiens de conserver les sources proches du producteur. Il est important de ne pas construire un dossier « histoire urbaine de Lyon » correspondant à 812 mètres linéaires d'archives. Il revient à l'historien, en tant que connaisseur des institutions productrices d'archives, et à l'archiviste, connaisseur et respectueux des institutions, de les faire connaître. La multiplication de lieux de conservation découle de cette pertinence des archives. C'est le fondement de l'archivistique française.

Jean-Luc PINOL

Le fondement du travail de l'historien est de mettre en relation des éléments qui ne l'ont pas forcément été. Vous avez évoqué clairement cet aspect, en mettant en exergue la manière dont les archives privées éclairent les archives publiques, ou inversement.

De la salle

Vous n'avez pas cité les permis de construire. Utilisez-vous ces documents ?

Marie-Clotilde MEILLERAND

Je ne m'en suis pas servi dans ma thèse. Néanmoins, ces documents sont une part importante des archives de l'urbanisme.

Jean-Luc PINOL

L'échelle d'analyse de la thèse ne pouvait pas partir de ces documents.

De la salle

Un fonds privé très important pour l'histoire de Lyon est celui des Hospices Civils de Lyon (HCL). Il est d'une richesse incroyable.

Marie-Clotilde MEILLERAND

Ce fonds est relativement nouveau à ma connaissance.

Jean-Luc PINOL

En effet, le fonds des Hospices Civils peut éclairer fortement les analyses, notamment pour la rive gauche de Lyon. Il a été utilisé par un certain nombre de chercheurs.

De la salle, Tristan VUILLET, Archives Municipales de Lyon

Ce fonds des HCL est ancien, puisque les Hospices Civils disposaient de leur propre service d'archives jusqu'à la date de leur fermeture. Le fonds a été déposé aux Archives municipales.

LA RÉUTILISATION DES DONNÉES DE L'URBANISME : UN OUTIL CARTOGRAPHIQUE DE SUIVI DE L'URBANISATION DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE À L'ÉCHELLE DE LA PARCELLE ET DU BÂTIMENT

Jean-Luc PINOL

Nicolas FERRAND a réalisé sa thèse dans le cadre de l'unité mixte « Environnement, Ville, Société » du CNRS Il abordera la question de la réutilisation des données de l'urbanisme au travers d'un outil cartographique.

**NICOLAS FERRAND, DOCTEUR EN GÉOGRAPHIE ET AMÉNAGEMENT, RESPONSABLE DU
SERVICE D'URBANISME DE SAINT-CYR AU MONT-D'OR**

Je tiens à saluer les personnes qui m'ont vu de longs mois au service des archives lorsque je réalisais cette thèse de doctorat. Mon propos expliquera comment un géographe a travaillé sur un outil de cartographie pour suivre l'urbanisation de l'agglomération lyonnaise, à l'échelle de la parcelle et du bâtiment, sur les cinquante dernières années. J'ai réalisé ma thèse dans le cadre de l'université de Lyon, au sein du laboratoire du CNRS UMR 5600 EVS. J'étais financé par la Région Rhône-Alpes avec les clusters de recherche, dispositif ayant sensiblement évolué dernièrement. Je mentionne également l'Agence d'urbanisme car j'y ai passé un certain nombre de mois pour un développement ultérieur à la thèse.

J'ai travaillé sur la manière dont a évolué l'agglomération lyonnaise depuis les années 1945/1950. Principalement, la question portait sur l'identification des éléments ayant pu muter morphologiquement ou se créer. J'ai découpé l'agglomération en différentes entités :

- du pavillonnaire diffus
- des logements collectifs et grands ensembles
- l'infrastructure, notamment routière
- les zones industrielles
- les zones commerciales
- des zones pavillonnaires dans le cadre de lotissements
- du renouvellement urbain

J'ai cherché à documenter ces grandes catégories de tissu urbain. A partir de ces éléments individuels, j'ai reconstitué l'évolution du tissu urbain sur une période de 60 ans. Le périmètre d'étude est le Grand Lyon, c'est-à-dire 58 communes et approximativement 50 000 hectares.

Mon cadre d'étude commençait dans les années 1945. Sur le temps de l'étude, des évolutions considérables se sont opérées. Par exemple, en 1945, il appartient au Préfet d'autoriser le lotissement. Ensuite, en 1969, le Grand Lyon dès son apparition prend en charge des compétences d'urbanisme. En 1990, la décentralisation est effective dans le cadre des instructions de dossiers de lotissements, c'est pourquoi je mentionne cette date et non celle de 1982 et des lois Defferre.

Face à ce déroulement chronologique, j'ai eu à chercher des fonds d'archives divers. Fort heureusement, les archives départementales du Rhône sont dépositaires des archives de l'Équipement constituées jusqu'en 1990. Ainsi, j'ai pu consulter dans un seul établissement environ 6 000 dossiers de lotissement qui couvraient la totalité du département du Rhône.

Néanmoins, la chronologie n'est pas complètement assurée avec ce fonds. Comment faire pour assurer la chronologie complète et consulter les fonds d'archives me permettant de la traiter sur le périmètre de la Communauté urbaine de Lyon ?

Pour combler les manquements, je disposais des archives de l'Équipement. L'Équipement conserve la mission d'instruction de certains dossiers, car il s'occupe des petites communes n'ayant pas les moyens d'assurer cette instruction. Pour autant, en ayant recours à des données cadastrales, j'étais conscient que des opérations n'étaient pas renseignées.

Ainsi, les archives du Grand Lyon avaient un intérêt indéniable. Le Grand Lyon ayant compétence sur l'ensemble du territoire qui m'intéressait, j'ai eu l'opportunité d'accéder à toutes ces données.

Par ces multiples sources, il se forme des redondances dans les dossiers, qui pouvaient éventuellement être comblées avec les archives communales. En effet, le service urbanisme d'une commune transmet ses dossiers pour avis au Grand Lyon qui transmet à son tour à l'Équipement pour instruction.

Sur la problématique que j'étudiais, j'avais la possibilité de sourcer assez facilement les dossiers. Bien entendu, j'évoque les lotissements, et non pas les permis de construire qui sont au nombre de 50 000 pour la période considérée. Dans mes recherches, j'ai touché de près les politiques de gestion des fonds d'archives. Pour les permis de construire, il a été décidé quelques années auparavant de ne conserver que ceux dont l'immatriculation se terminait par le chiffre 0. Ces contraintes non négligeables doivent être prises en compte.

Ma problématique visait à constituer un système d'information géographique avec une composante historique. Je me suis intéressé à des dossiers sur une période assez longue. Pour tout dossier administratif, j'ai choisi de faire un dépouillement puis de créer un objet géographique à intégrer dans le système d'information géographique. Les bases de données sont associées aux dimensions de la situation géographique et de la nature de la parcelle. Cette démarche m'a amené à consulter un grand nombre de dossiers et de sources différentes, notamment des données cadastrales. J'ai accédé aux données géomatiques du système urbain de référence du Grand Lyon, ce qui m'a offert un cadre pour mon système d'information géographique : cadastre et bâtiments. A partir de ce cadastre, je savais qu'une parcelle donnée était concernée par tel lotissement ou telle ZAC à telle époque.

J'ai également pu utiliser d'autres sources de données. Je pense particulièrement à l'Atlas du logement locatif et social du Grand Lyon. En effet, la loi SRU impose la réalisation de ce document. Il m'a permis de documenter une grande partie du logement collectif social. Je suis parti des données de l'Atlas, déjà sous une forme cartographique, et je les ai intégrées dans mon système.

Il m'était également nécessaire de disposer d'une référence historique et géographique incontestable, d'où mon effort pour capitaliser la totalité de la cartographie IGN produite sur le territoire du Grand Lyon depuis 1900. Cette source est de premier ordre : quelle que soit la partie du Grand Lyon, j'ai pu analyser la représentation cartographique. L'IGN réalise un travail très précis qui permet de vérifier si tel lotissement autorisé par le Préfet en 1978 était attesté sur la carte de 1980, par exemple. Mon idée consistait à passer au crible les 5 000 lotissements référencés.

Un autre type de sources pour assurer les comparaisons sont les photographies aériennes, également réalisées par l'IGN. Il est désormais possible de télécharger ces documents librement sur le site de l'IGN. J'ai toujours tout rapporté au système d'information géographique, c'est-à-dire, le cas échéant, de référencer ces images pour les comparer au parcellaire et aux bâtiments.

Que faire de ces données nombreuses ? On les compile pour obtenir un unique outil d'information géographique, que je vous présente. Pour chaque parcelle du Grand Lyon, je vérifie si elle était urbanisée, ou non, depuis 1950. La précision du système est de l'ordre de la parcelle. Dans l'esprit, ces travaux ne

sont pas novateurs. Ils ont déjà été menés par l'agence d'urbanisme ou des universitaires. Néanmoins, la logique est différente, car il est possible de sourcer chaque information.

Le principe est d'étudier une parcelle donnée et d'accéder à des informations sous-jacentes. Par exemple, à partir de la base de données, je peux déterminer la date de l'urbanisation de la parcelle et la caractéristique de cette urbanisation (dans mon exemple, il s'agit d'habitat pavillonnaire, créé dans le cadre d'un lotissement). J'ai étudié les documents des archives départementales du Rhône de février à juillet 2007, ce qui a permis de nourrir les métadonnées du système : numéro de lotissement, commune concernée, lotisseur, géomètre, surface, adresse, coefficient d'occupation du sol, description de l'opération de lotissement (nombre de logements, voirie, éventuel espace vert...). Je reprends aussi systématiquement la référence des fonds d'archives.

J'avais réussi à créer des liens et je ne souhaitais pas les perdre. En effet, je ne suis pas censé alimenter personnellement cette base de données toute ma vie ni décider des extrapolations et des études à partir de ce système. Je souhaitais offrir le meilleur accès ultérieur aux données.

La base de données se décline en un deuxième niveau : dans la partie urbanisée, les items sont décrits (tissu ancien, activités, habitat collectif, habitat pavillonnaire, équipement, emprise militaire, voirie, réseau ferroviaire...). La base de données est identique, mais l'analyse du logiciel est différente. Nous pourrions donc observer sur 60 ans le phénomène d'urbanisation. Ces représentations graphiques ont été testées par l'agence d'urbanisme et elles ont été présentées dans le cadre de réunions publiques.

Le troisième niveau permet d'identifier des mutations. En effet, une parcelle peut avoir fait l'objet d'une ZAC à une époque donnée, puis à un lotissement par exemple. Ces données sont importantes pour comprendre l'extension urbaine, notamment en matière de consommation d'espaces. Cette analyse systématique permet aussi de déterminer le renouvellement urbain, dont nous avons moins conscience. L'illustration de l'extension est cependant plus aisée. Pour la rénovation urbaine d'une parcelle donnée, nous pourrions identifier la mutation à partir de dossiers attestant le cadre de cette mutation. Mais, comment cerner la mutation urbaine ? Le renouvellement urbain est parfois très difficile à quantifier.

Que permet un système d'information géographique ? Il est possible de travailler sur des chiffres. Sont répertoriés les types d'urbanisation de parcelles ou la non-urbanisation, avec les données de 1950 pour les lignes et celles de 2010 pour les colonnes du tableau¹. Ce tableau croise les surfaces de chaque poste pour définir les évolutions entre 1950 et 2010. L'exercice peut être réalisé sur l'ensemble du périmètre étudié ou simplement sur une commune, mais aussi sur une période de temps différente.

Par exemple, je prendrais les surfaces non urbanisées en 1950 et en 2010. Sur le territoire des 58 communes du Grand Lyon, nous constatons que cette surface a été divisée par deux, passant de 36 000 à 18 000 ha. Ainsi, 18 000 ha de l'agglomération ont été concernés par l'extension urbaine.

Je prendrais un second exemple sur la même période. Le tissu ancien attesté en 1950 est passé de 5 000 à 3 000 ha. 40 % du tissu de l'agglomération lyonnaise qui existait en 1950 a disparu en 2010. Bien entendu, ce tissu a été renouvelé en grande partie. Le territoire est constitué de multiples objets en mutation.

Enfin, les surfaces des zones pavillonnaires sur l'agglomération ont été multipliées par 8 en l'espace de 60 ans, soit 8 000 ha que nous devons rapporter aux 50 000 ha de l'agglomération. Cette donnée peut encore être affinée : 40 % de l'extension urbaine de l'agglomération est constituée par du tissu pavillonnaire. En parallèle, nous devons noter que les pavillons constituent seulement 15 % des logements de l'agglomération. Un des mérites de cet outil est de préciser certaines idées générales.

¹ Voir tableau p.43

J'étais géographe aménageur. Par la construction de ma thèse et de cet outil, j'ai pris conscience que les fonds d'archives sont primordiaux. Il est nécessaire d'avoir une connaissance des mécanismes et de la manière de les exploiter. J'ai expérimenté une manière de les utiliser, qui n'est pas unique. Cet outil est à disposition de l'agence urbaine de Lyon. Il offre une nouvelle possibilité de réflexion, à partir d'un territoire donné. L'interface peut donner des informations pour mieux connaître ce territoire et, en tout état de cause, des références pour accéder aisément aux fonds des archives recensées dans l'outil.

Je n'ai pas conçu mon outil en ce sens initialement, mais cette ouverture mérite réflexion.

DÉBAT AVEC LA SALLE

Jean-Luc PINOL

Merci beaucoup. Je suis heureux de connaître l'existence de ce système d'information géographique très stimulant. Je pense que cette présentation suscitera un certain nombre de questions dans la salle.

Marie-Clotilde MEILLERAND

J'ai été très intéressée par la cartographie et surtout par les informations conservées dans les métadonnées. Vous avez projeté des fiches d'informations pour préciser la source, mais aussi des informations concernant le lotisseur. Avez-vous mené une étude sur la localisation des lotisseurs ? Leur période d'exercice ? Je me pose aussi ces questions pour les géomètres.

Nicolas FERRAND

J'ai développé ces aspects dans ma thèse. Par exemple, pour les géomètres, j'ai constaté que certaines communes ont été exclusivement loties par un cabinet précis. De plus, j'ai également recueilli des informations sur les sociétés de promotion à partir du nom des lotisseurs. Étonnamment, nous relevons aussi une « chasse gardée » de certaines sociétés. En revanche, je n'ai relevé aucune corrélation entre géomètre et lotisseur.

Pour autant, on se rend compte que les formes urbaines n'évoluent pratiquement pas sur 60 ans. La façon de faire du pavillonnaire entre les années 1950 et 2010 a certes connu quelques variations, en matière d'opérations et de taille moyenne des parcelles construites, mais les caractères n'évoluent pas dans le temps. Je me rends compte maintenant qu'il n'est plus utile d'étudier cette dynamique pavillonnaire sur Lyon mais qu'il faudrait le faire par exemple près de Mâcon.

De la salle, Garance TROUPILLON, Mission Carré de Soie

J'ai travaillé avec Nicolas FERRAND dans le cadre du projet du Carré de Soie. Nous avons mis en valeur l'histoire de ce territoire, notamment au travers d'une exposition. Une cartographie dynamique a été réalisée sur la base de données construite par Nicolas FERRAND. Le système d'information géographique est un outil de compréhension du territoire très intéressant. Les habitants connaissent les rues et les quartiers de leur commune. Ils perçoivent très positivement la possibilité de constater comment leur environnement proche a évolué. A une époque où la compréhension des cartes est facilitée par des utilisations fréquentes (Google), les cartes sont un outil pédagogique majeur pour le partage de connaissances de l'histoire.

À partir de ces compilations de données des archives, qui sont souvent complexes à saisir, il est possible de créer des outils didactiques très forts pour le grand public et aussi pour les urbanistes et architectes travaillant sur les sites.

De la salle, Benoît VAN REETH

Je tiens moi aussi à souligner la qualité du travail pédagogique mené en premier lieu vers les élus, pour lesquels il est parfois très difficile de comprendre l'utilité de la conservation des archives. J'entends depuis 25 ans que les archives ne sont que du papier qui ne sert à rien. Certes, la conservation des archives est une activité onéreuse, mais leur utilisation est indéniable pour réaliser un travail de qualité. Il s'agit d'un véritable retour sur investissement moderne et contemporain. Heureusement que des travaux de cette qualité exploitent les archives pour démontrer leur utilité aujourd'hui.

Jean-Luc PINOL

Une précision : Lyon a un triste privilège. Un certain homme politique a contribué à falsifier des sources à Lyon : tous les recensements de l'entre-deux-guerres sont erronés.

J'ai une question. Vous nous avez montré quatre coupes : 1950, 1975, 1990, 2010. Avez-vous des éléments entre 1950 et 1975 ? Avez-vous choisi d'effectuer un saut de 25 ans pour des raisons pédagogiques ou en l'absence de documentation ?

Nicolas FERRAND

Quand j'ai exploité les données sur ce lotissement, je disposais de l'ensemble des données, mais j'ai choisi de ne pas faire apparaître année par année. J'ai construit un autre document de métadonnées qui précise les éléments.

En revanche, j'ai dû combler parfois des manquements. Pour le diffus, j'ai pris comme source les cartes IGN, qui étaient précises pour Lyon, mais pas sur l'ensemble de l'agglomération. Je disposais de cartes des années 1950, 1960, 1975, 1980, 1985 et 1990. Dans une optique de rendu opérationnel dans le cadre de l'agence d'urbanisme, nous avons choisi cet angle qui coïncide avec les cartes topographiques et pour lequel nous étions bien servis pour Lyon. Il s'agit donc d'une simplification de la donnée *a priori*, mais les informations sont disponibles en métadonnées.

Nicolas FARGES

Vous avez indiqué que vous avez analysé 50 000 permis de construire, ce qui a généré un travail considérable pour constituer la base de données. Comment avez-vous saisi les données dans le système d'information géographique ?

Nicolas FERRAND

Je n'ai pas saisi les permis de construire. J'ai saisi les lotissements très aisément, en ayant recours à un ordinateur portable et en passant 7 mois dans un premier temps aux archives pour traiter les 500 boîtes du fonds. Heureusement, j'ai bénéficié des bordereaux de versement sous format Excel, ce qui m'a permis de filtrer aisément les dossiers qui ne m'intéressaient pas. Concrètement, j'ai ouvert 5000 dossiers aux archives départementales et 1000 dossiers au Grand Lyon, pour récupérer le périmètre des opérations et les situer sur le cadastre. Une fois l'objet géographique créé à partir des parcelles, j'ai rempli les métadonnées.

Nicolas FARGES

Je complète ma question. Vous êtes-vous interrogé sur les moyens à développer éventuellement pour changer de support vers un support informatisé ?

Nicolas FERRAND

Je pense que le format papier m'a aidé. Si les documents avaient été transcrits sous format informatique, j'aurais rencontré de nombreuses difficultés. En ayant recours à une interface informatique, certaines actions sont moins faciles. En effet, si j'ai besoin d'informations qui ne sont pas présentes immédiatement, je n'en dispose pas, ce qui nourrit une insatisfaction. En revanche, je peux consulter le dossier papier plus complet, ce qui n'est pas facilité par la consignation des pièces informatiques. La ressource papier m'a été la plus utile et elle m'a indubitablement permis d'avancer dans mes travaux.

De la salle

Je travaille aux archives départementales du Rhône et je suis souvent présente en salle de lecture. Il est réjouissant de voir que le travail que je fais en salle, qui n'est pas toujours très confortable, permet de voir grandir les étudiants. Je déplore parfois que nous n'ayons pas suffisamment de retours des personnes qui passent dans les salles de lecture. Nous voyons des personnes pendant plusieurs mois ou années, ce n'est pas toujours simple et nous n'arrivons pas toujours à satisfaire leurs demandes mais nous tissons certaines relations et quelque part, nous travaillons ensemble !

Cinquante années d'urbanisation en chiffres (Source : Nicolas Ferrand)

HECTARES		2010											Total général
	activités	collectif	défense	eau-lits majeurs	équipement	ferroviaire	non urbanisé	pavillonnaire	tissu ancien	tissu urbain non bâti	voirie		
	1158	229		3	72		9	7		6	29		1513
		94						1					95
	76	10	291		148				2		30		558
	10			1660	10		21				44		1747
	168	190		3	1329	1	93	113		38	70		2005
	16	12			1	710	11	1		2	16		769
	3514	1596	42	506	1610	174	18375	6631	6	697	2106		35257
	1	8			2			1081	1		4		1097
	176	873		2	426		31	286	3141	24	60		5019
	91	64		4	56	1		31		190	47		485
	15	14	1	8	11	2	16	3	1	4	3314		3390
	5225	3090	334	2187	3667	889	18557	8153	3151	961	5720		51935

LE PROJET « URBAN-HIST » : LE PATRIMOINE URBAIN ET ARCHITECTURAL DE TOULOUSE RÉVÉLÉ PAR LES ARCHIVES

Jean-Luc PINOL

Catherine BERNARD nous présente le projet Urban-Hist, qui n'est pas étranger à la communication de Nicolas FERRAND.

CATHERINE BERNARD, RESPONSABLE DES PUBLICS, ARCHIVES MUNICIPALES DE TOULOUSE

Effectivement, il est intéressant que mon intervention se produise après celle de Nicolas FERRAND, car il a déjà donné des éléments sur les SIG et leur intérêt. Je pourrais aborder directement le contenu de ce projet.

Urban-Hist continue d'être un projet, mais il est dorénavant conduit sous la forme d'un programme. Dans un premier temps, j'exposerai les objectifs très ambitieux de ce projet. Lorsque nous présentions le projet avant toute concrétisation, la plupart des interlocuteurs étaient très surpris de son envergure. J'aborderai ensuite les origines du projet, qui est le travail d'une équipe en partenariat et porté par les Archives municipales. Urban-Hist est l'aboutissement d'un travail de longue haleine commencé en 1991. Il permet sa concrétisation et sa visualisation grâce à des outils, dont le SIG qui est indispensable pour étudier et faire connaître le patrimoine. Le programme continue à se développer et à s'enrichir, notre objectif étant de mettre à disposition tout travail mené et d'aborder de nouveaux travaux sur des axes différents. A l'issue de cette présentation, je vous ferai connaître l'outil SIG en ligne.

Notre projet est porté par des objectifs ambitieux, car multiples et présentant des difficultés indéniables. Dès l'émergence du projet, notre objectif était d'accroître la connaissance du patrimoine toulousain et de le valoriser. Nous ne souhaitons pas créer un outil de connaissance exclusivement utilisé par des acteurs opérationnels ou un public ciblé, mais nous souhaitons le valoriser en donnant accès à tous à des éléments sur l'histoire urbaine, sur l'architecture (monuments et autres édifices) et sur l'archéologie.

Notre ambition s'est également traduite dans la méthode de travail en partenariat. Il est toujours compliqué de travailler avec des acteurs issus de différentes disciplines ou de différentes structures, qui n'ont pas les mêmes cadres de références, ni les mêmes objectifs, ni les mêmes façons de travailler, ni les mêmes procédures. Les données produites dans le cadre du projet n'appartiennent donc pas à un propriétaire unique. Nous souhaitons réunir le plus d'acteurs possible, afin de mettre en commun toutes les données qui pouvaient être collectées sur le patrimoine toulousain puis les combiner pour les enrichir.

En ce sens, nous souhaitons intégrer l'ensemble des données dans un outil web cartographique pour favoriser l'accès à celles-ci et permettre de les superposer grâce à des bases de données. Cet outil est destiné aux professionnels, chercheurs et à l'ensemble des citoyens intéressés par le patrimoine.

Nous souhaitons collaborer avec les acteurs de la gestion et de la planification urbaine pour construire la ville d'aujourd'hui et de demain. Les conversations que nous avons tenues ce matin démontrent que le monde des archives, le monde de l'urbanisme, le monde des chercheurs et le monde des scientifiques opérationnels de l'Etat ont parfois des difficultés à communiquer et font émerger une incompréhension mutuelle.

Notre objectif final consistait à offrir au plus grand nombre des données recueillies et mises en forme disposant d'une validation scientifique, puisque les acteurs les ayant produites ont les compétences nécessaires pour cette collecte et cette mise en forme.

Les origines du projet se trouvent dans les partenariats, qui sont liés à des histoires singulières. De 1991 à 1993, le service régional de l'inventaire de la DRAC Midi-Pyrénées a réalisé l'inventaire préliminaire du patrimoine architectural des faubourgs antérieurs à 1940. Le SRI était le service pilote dans le cadre de l'inventaire du patrimoine architectural immobilier. Il a créé des fiches, avant que celles-ci soient normalisées au niveau national, ce qui a généré une difficulté supplémentaire, parce que les fiches initiales ont dû être transformées conformément à l'inventaire normalisé. Cette première opération a été effectuée dans le cadre d'une convention avec la Ville de Toulouse et plus spécifiquement avec le service de l'urbanisme qui souhaitait que cet inventaire soit utile dans sa connaissance de l'évolution urbaine des faubourgs. De 1994 à 2003, le SRI a poursuivi le recensement des édifices, de manière plus thématique et ponctuelle, moins systématique.

Entre 1998 et 2002, les Archives municipales, qui disposent de documents cadastraux anciens, dépouillent les matrices du cadastre de 1680. En effet, le cadastre le plus ancien date de 1478, mais il ne comporte que des données manuscrites. Le cadastre disposant d'une couverture complète au niveau cartographique est celui de 1680. Les Archives municipales ont dépouillé toutes les matrices et ont étudié et mis en œuvre sur le SIG de la ville le recalage des plans sur le cadastre actuel. Nous avons donc mené des réflexions considérables sur la manière de recalculer des plans du XVII^e siècle, car ceux-ci n'ont pas été construits avec la précision des plans actuels. Nous avons recherché des points de repère précis puis déformé le cadastre de 1680, afin qu'il puisse trouver sa place sur le cadastre actuel.

Nous avons connaissance des actions de l'inventaire de la DRAC Midi-Pyrénées et nous nous sommes interrogés sur la manière de lier les deux opérations en un seul projet. En 2003, nous avons signé la première convention, avec l'Etat puis, lors de la décentralisation de l'inventaire dans les régions, avec la région Midi-Pyrénées pour réaliser l'inventaire du patrimoine architectural et mobilier. Nos ambitions étant très élevées, nous souhaitions initialement signer une convention avec l'Etat sur tous les domaines de l'inventaire, de l'archéologie, des monuments historiques... Depuis 2011, nous avons signé de nouveau une convention avec l'Etat pour la réalisation de la carte archéologique de Toulouse.

Le projet est porté par les Archives municipales. Pourquoi les Archives municipales ont-elles porté un projet sur la mise à disposition de données d'inventaire et d'archéologie, ces missions étant en dehors du cadre des archives ? Nous exprimons une volonté forte quant à la nécessité de la réalisation d'un tel projet. Dans le cadre de notre mission de communication, de valorisation et de mise à disposition des sources de l'histoire de la ville à l'ensemble des utilisateurs intéressés, je pense qu'il existe une certaine logique sur le portage de ce programme. Je pense que tous les acteurs ne portaient pas cette préoccupation de mettre à disposition de tous des ressources de recherche ou des ressources scientifiques et opérationnelles.

De plus, les Archives avaient la volonté de mettre à disposition leurs propres fonds et de les valoriser. Ces fonds sont utilisés par les archéologues, les chargés d'inventaire et les urbanistes, notamment. Dans le cadre du projet des Archives municipales, nous avons décidé de mettre en avant deux axes : l'évolution urbaine de la ville et l'iconographie. Cette volonté nous a conduits à apporter un traitement particulier sur ces fonds, en donnant une priorité de classement sur ces thématiques. Nous avons affiné certains traitements et nous avons numérisé toute l'iconographie des archives d'anciens régimes pour faciliter leur accès.

Par ailleurs, nous avons procédé à un traitement fin des plans et des permis de construire. En effet, depuis le Moyen-Age à nos jours, les archives de Toulouse représentent 12 km de documents, plus d'un million de documents iconographiques et plus de 62 000 dossiers de permis de construire. Ces documents ont été dépouillés dans notre base de données documentaire. Leur accès étant simplifié, toutes les recherches sur l'histoire urbaine sont facilitées ainsi que le travail des chargés d'inventaire.

Antérieurement aux permis de construire, existant depuis les années 1940, des autorisations d'urbanisme étaient délivrées. Nous envisageons également de réaliser un dépouillement des permis de bâtir, ancêtres

des permis de construire délivrés par les services de l'Hygiène. Pour les documents du XIX^e siècle, nous disposons de dossiers, dont le traitement archivistique est en cours. Pour chaque dossier, nous avons indiqué la localisation précise. Depuis 2004, nous effectuons le traitement de tous les plans et croquis d'un fonds de permission de voirie, en rédigeant des fiches de description de ces plans et en les numérisant. Cette année, nous en avons numérisé 5 200, qui permettront de faciliter les recherches et d'enrichir les fonds existants.

Le service de l'urbanisme à la mairie de Toulouse existe depuis les années 1970. Auparavant, il existait le service des travaux publics ou le service de l'architecture. Depuis la fin du XVIII^e siècle, nous constatons que successivement l'ingénieur ou l'architecte de la ville prennent le pas l'un sur l'autre. Par conséquent, les Archives ont des versements intéressants, à analyser et classer, de ces documents de l'ingénieur ou de l'architecte de la ville. Tous les deux traitent de la voirie, des travaux publics et des bâtiments.

En matière de gestion de projet, nous avons constitué les partenariats et nous avons la tâche de convaincre les acteurs, les urbanistes, les élus et la Direction des systèmes d'information pour obtenir leur soutien technique et les financements nécessaires. Ce projet s'est matérialisé par le recrutement de 4 chargés de mission, complétant les compétences du service des Archives : 1 chargé de mission SIG multimédia (cartographe géomaticien), 2 chargés d'inventaire (historiennes de l'art) et 1 archéologue qui a une grande compétence en recherche documentaire et une connaissance de l'histoire de la ville.

Notre projet est le résultat d'une collaboration fructueuse, présentant certes quelques péripéties, avec nos partenaires, avec la Direction générale du développement urbain et durable et avec la Direction des systèmes d'information de Toulouse et de Toulouse Métropole.

Le patrimoine toulousain en chiffres est le suivant :

- plus de 33 000 notices d'édifices dans la ville. Ces fiches d'inventaire contiennent 110 champs, pas toujours complétés dans leur intégralité, car ils sont remplis en fonction des informations dont nous disposons. De plus, l'ensemble des champs ne fait pas l'objet d'une diffusion sur Urban-Hist, car certains ont une vocation administrative pour la gestion des notices.
- 187 notices de monuments historiques inscrits ou classés. Nous n'avons pas complètement réussi à intégrer les monuments historiques de la DRAC dans le projet, en dépit de leur accord initial. Nous nous sommes chargés de rédiger les notices sur ces monuments historiques, grâce aux dossiers de la DRAC.
- 39 notices d'objets mobiliers, car notre priorité concernait l'architecture et les édifices. Progressivement, les objets trouveront leur place dans l'outil.
- Plus de 41 000 photographies ou documents iconographiques récents ou anciens, dont plus de 33 000 diffusés sur Internet.
- 175 opérations archéologiques, puisque la carte archéologique n'a commencé que depuis 2011. A terme, nous recenserons 400 opérations archéologiques dans la géolocalisation des zones de fouilles effectuées. De plus, nous matérialiserons le résultat de ces fouilles.
- 1 115 images réparties sur 480 lieux dans Toulouse.

Nous avons fait le choix de favoriser l'outil de diffusion, car notre objectif était de donner à voir à tout le monde les potentialités de notre projet. Nous souhaitons en convaincre la majorité des acteurs. En 2006, nous avons publié la 1^e version d'Urban-Hist. Cette version présentait les mêmes lacunes que tous les SIG en ligne sur Internet en 2006. La technique n'était pas encore très facile à utiliser par le tout public. Des compétences spécifiques étaient nécessaires pour réaliser des recherches. L'ergonomie du site a rebuté

certaines utilisateurs. Nous avons continué à enrichir les données et nous avons travaillé à la mise en production d'un outil de gestion en intranet et extranet et d'une version en diffusion sur Internet.

Urban-Hist est construit à partir de bases de données sur des logiciels libres (PostgreSQL et PostGIS), qui s'appuient sur un moteur cartographique (Aigle). Ce dernier outil a été créé par une société de la région lyonnaise. Il est de plus en plus utilisé par les collectivités territoriales dans le cadre des SIG.

Urban-Hist comporte un accès Internet et un accès intranet. L'outil de gestion permet de réaliser les saisies et les requêtes pour créer des cartes. En 2013, il est prévu que l'outil puisse être utilisé en mobilité pour Smartphones et tablettes.

Urban-Hist Diffusion est un outil SIG. L'accès par la carte permet de mener des recherches et de faire apparaître sur la carte les informations sollicitées. Des filtres sont mis en place, afin que les informations apparaissent en fonction des souhaits des utilisateurs. Ensuite, en cliquant, des informations complémentaires, plus ou moins détaillées, sont accessibles. Par exemple, sur les fiches des édifices, plusieurs informations sont consignées, notamment la localisation, la datation, la dénomination, parfois des commentaires historiques, des commentaires descriptifs, le statut de propriété (privé ou public), des références de sources... Il est toujours indiqué la date de l'enquête et ses mises à jour, ainsi que son auteur des enquêtes et le cadre de celle-ci. Un onglet est prévu pour recenser l'iconographie. Parfois les photographies sont récentes, car elles ont été réalisées par les chargés d'inventaire. Un autre onglet présente les documents texte (notices). Prochainement, un onglet vidéo sera ajouté. Une touche permet de faire apparaître le périmètre des monuments historiques de la ville, en distinguant par des couleurs si ceux-ci sont classés ou inscrits. Si nous nous intéressons à un monument en particulier, il est possible d'accéder à la fiche de l'édifice. Il est possible de consulter les fiches en ayant déjà repéré le lieu. Il est également possible de mener des recherches sur le patrimoine, notamment les fouilles archéologiques. En tout état de cause, il est toujours possible de choisir d'afficher des informations précises.

Les recherches peuvent être réalisées en se promenant sur la carte, mais aussi en ayant recours à un champ de recherche général. En tapant des mots clés, au fur et à mesure de la saisie, une liste de propositions s'affiche dans un menu déroulant. Nous avons intégré un mode de recherche par domaine : patrimoine architectural, archéologie, iconographie, cadastre. Par exemple, pour le cadastre, nous pouvons faire une recherche des parcelles où le propriétaire est un boulanger. En cliquant sur une parcelle donnée après cette recherche, j'obtiens des informations relatives à la codification de la parcelle, à son propriétaire et éventuellement une iconographie est disponible. Bien entendu, la recherche peut se faire dans les différents cadastres, de 1680 à aujourd'hui. De plus, en cliquant sur une parcelle, une réglette permet d'accéder à la vue aérienne de la ville en 2009 et au fond du cadastre 2010. Pour les cadastres anciens, leur emprise est signifiée en recalant le fond de plan actuel. Je vous invite à consulter cet outil pour en découvrir toutes les potentialités !

DÉBAT AVEC LA SALLE

Jean-Luc PINOL

Merci beaucoup pour cette intervention. Faites attention à vos serveurs ce soir, il risque d'y avoir beaucoup de tension ! Vous nous avez bien appâtés.

Catherine BERNARD

Je signale que nous n'avons constaté aucun problème technique sur l'outil, ce qui est aussi une satisfaction.

Jean-Luc PINOL

Je cède la parole à la salle.

Tristan VUILLET, Archives municipales de Lyon

Le projet a fait rêver un certain nombre de participants ici ! Combien de temps de travail a-t-il été nécessaire ? Combien d'agents du service des archives ont-ils été impliqués ?

De plus, vous avez évoqué les partenaires extérieurs à la collectivité, mais très peu le service de l'urbanisme de la Ville de Toulouse. Hormis la relation classique entre service versant et service des archives, avez-vous créé d'autres passerelles ? Je pense notamment à l'instruction des permis de démolir et aux connexions éventuelles avec les personnes responsables du projet Urban-Hist.

Catherine BERNARD

En dehors des quatre agents consacrés spécifiquement sur le projet Urban-Hist, je coordonne le projet. Pendant plusieurs années, j'ai mené de nombreuses actions pour convaincre les acteurs de la pertinence du projet et pour monter les partenariats.

De plus, deux agents des archives ont travaillé sur le dépouillement des cadastres de 1680 et de 1830. Concrètement, le dépouillement du cadastre de 1680 a été réalisé sur 2 ans par 2 personnes, mais pas à temps plein. Il est important de noter que les matrices utilisées sont celles des propriétaires de 1680 à la fin du XVIII^e siècle, reprenant donc l'ensemble de l'historique des propriétaires. Pour le cadastre de 1830, le dépouillement des états de section a été réalisé par un agent qui menait également d'autres activités. Cet agent est passionné par cet outil et a passé beaucoup de son temps personnel pour mener à bien ce dépouillement.

Ensuite, chacun peut être amené, notamment par le classement des fonds et par des recherches, à faciliter le travail sur Urban-Hist. Bien entendu, Urban-Hist ne nous empêche pas de réaliser les activités nécessaires aux archives en général.

Les relations avec les urbanistes ont été complexes. Il a été difficile de pouvoir travailler en véritable collaboration. Aujourd'hui, il ya une véritable relation, ils utilisent l'outil dans le cadre de leur travail. J'espère qu'ils utiliseront de plus en plus l'outil de gestion pour faire des requêtes et créer de la cartographie, sans passer par le service des archives. La collaboration est aussi très importante avec les chargés d'inventaire qui sont aujourd'hui sollicités pour tous les permis de démolir, pour une partie des permis de construire et pour un certain nombre d'études et de diagnostics patrimoniaux dans le cadre des travaux sur l'évolution de la ville, tant en matière de droit des sols que de planification urbaine. Ce travail des chargés d'inventaire est utile pour l'urbanisme et enrichit l'outil au fur et à mesure.

Aujourd'hui, l'outil fait apparaître des points et de polygones dans certains cas. Pour le patrimoine architectural, les points sont liés à des parcelles. Il existe aussi dans l'outil de gestion, et très prochainement sur Internet, une couche d'ensemble qui permet de traiter une zone plus importante : une place, une ZAC, une rue... Par exemple, à partir des années 1960, une ville nouvelle s'est créée à Toulouse, la ZUP du Mirail. Il existe donc un polygone sur cette ZUP du Mirail qui donne une vision d'ensemble de la ZUP, puis qui permet d'accéder à tous les points des édifices.

Jean-Luc PINOL

Je crois qu'un certain nombre de chercheurs font actuellement leur thèse dans le cadre d'Urban-Hist. Il existe une interconnexion avec la recherche.

Catherine BERNARD

L'interconnexion avec la recherche fait partie des partenariats que nous essayons d'approfondir depuis quelques années. Pour l'instant, nous n'avons pas encore conclu de vrai partenariat, mais nous avons des collaborations. J'en citerai une que l'on peut percevoir dans le cadre de l'opération sur le cadastre de 1830. Un doctorant historien et géographe avait besoin pour son travail d'utiliser un outil SIG pour effectuer un recalage de cadastre et une réintégration des éléments sur des fichiers de recensement par exemple. Il nous a sollicités et il a pu travailler sur Urban-Hist gestion. Il a utilisé l'outil pour son travail de recherche. En contrepartie, nous avons récupéré le recalage du cadastre de 1830 sur les zones hors centre-ville. Nous sommes ouverts à d'autres collaborations de ce type, que ce soit dans le domaine de la géographie, de l'histoire ou de l'histoire de l'art.

Jean-Luc PINOL

Ces collaborations permettraient de mutualiser une série de recherches qui sont faites sur Lyon.

De la salle

Avez-vous connaissance du public consultant l'outil et des utilisations qui sont faites sur Internet ?

Catherine BERNARD

La nouvelle version d'Urban-Hist est en ligne depuis mai 2012 et nous menons des actions de communication depuis cet été. Nous avons recueilli des statistiques de connexion, qui sont au nombre de 1 200 par mois, ce qui n'est pas un chiffre important, mais tout de même intéressant.

Lorsqu'un internaute se connecte, nous pouvons savoir dans quelle ville il se situe et quelles pages il consulte, mais nous ne pouvons pas déterminer son profil. Notre objectif était que l'outil soit utile pour tout le monde, que ce soit des acteurs de la construction de la ville, des chercheurs, du grand public ou des touristes. Dans ce cadre, nous mettons en place un partenariat avec l'office de tourisme. La version en mobilité, mise en place début 2013, sera construite en collaboration avec l'office de tourisme, car cet outil permettra particulièrement d'intéresser les personnes qui visitent la ville.

LES ARCHIVES DE L'URBANISME ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE : UN PARTENARIAT CONFIDENTIEL ENTRE PRODUCTEURS ET UTILISATEURS

Jean-Luc PINOL

Nous reprenons nos travaux, en accueillant Nicolas FARGES qui abordera la question des archives de l'urbanisme et de la formation professionnelle.

**NICOLAS FARGES, DIRECTEUR DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DES PARTENARIATS
DE L'ÉCOLE NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT**

Mes propos sont transversaux aux thématiques que nous avons abordées aujourd'hui. En effet, nous avons beaucoup évoqué l'histoire, la géographie et les archives, qui renvoient plutôt au domaine des sciences humaines et sociales, en tout cas dans les champs de disciplines que l'on peut avoir dans le cadre de l'enseignement supérieur. Pour ma part, je dispose d'une formation scientifique, en infrastructures, mais j'ai géré par le passé des questions d'urbanisme, notamment de droit de sols. Le problème de l'archivage a été l'une de mes contraintes.

Ma présentation vous paraîtra décousue en rapport aux propos tenus précédemment. Je tiens à ajouter quelques éléments à l'exposé de Marie-Clotilde MEILLERAND. Elle a cité la phrase d'Edouard HERRIOT caractérisant l'urbanisme comme étant le nom pompeux donné à la voirie. Je souhaite déconnecter le champ de l'urbanisme, pour aborder la thématique de l'aménagement de l'espace et du territoire. Historiquement, en analysant les évolutions des structures de l'Etat, nous nous apercevons que les premiers qui se sont fortement intéressés à l'aménagement des territoires, notamment à la fabrication de la ville, sont les ingénieurs et les architectes. Ces acteurs ont joué un rôle primordial dans cette construction.

Je suis issu du ministère de l'Équipement. L'école que je représente aujourd'hui a été un des grands formateurs de ces ingénieurs. Je ne vous présenterai pas l'école, je prendrai plus de recul.

Initialement, en termes d'aménagement du territoire, les techniques et les approches étaient développées par les ingénieurs et les architectes. Cependant, avec la prise en compte du développement durable, des champs apparaissent qui mettent les techniciens, au sens propre du terme, face à des problématiques beaucoup plus complexes, car liées à l'économie, à la protection de l'environnement, aux aspects sociaux, voire aux besoins sociétaux exprimés par la société civile.

J'ai été sollicité pour intervenir sur le volet des relations confidentielles entre producteurs et utilisateurs. Certes, elles sont confidentielles au travers de la recherche et de l'enseignement supérieur. Mais il n'appartient qu'à nous d'en faire des relations beaucoup plus identifiées, pérennes et prégnantes dans nos différents domaines d'action.

J'ai repris ma vision d'ingénieur et j'ai essayé de caractériser la problématique qui est la notre aujourd'hui à travers l'archivage. Dans le cadre de l'aménagement du territoire ou de l'espace, et notamment de l'aménagement urbain, certains processus de l'acte d'aménager nous intéressent particulièrement.

Tout d'abord, il s'agit de repositionner l'être humain au centre du dispositif, ce dont témoignent l'apparition et la prégnance des sciences humaines et sociales et de leur interprétation dans les analyses. Au travers des sciences humaines et sociales, nous pouvons repérer les besoins exprimés ou non par la société. Dans les débats publics et les démarches mises en place par les élus, par exemple les réunions de quartier, des besoins de la société civile s'expriment. En revanche, il est plus difficile de répondre à des

besoins implicites ou quand l'attente est peu claire. Dans ce contexte, nous voyons apparaître l'aspect historique et l'évolution de la pensée et de l'analyse.

En tant qu'aménageurs, notre objectif est de minimiser l'écart, par notre action, entre l'expression de ces besoins, implicites ou non, et la réponse que nous sommes capables d'apporter. J'insiste sur la formule « minimiser l'écart », car il serait illusoire de penser que nous sommes capables de répondre parfaitement à ces besoins.

Au travers des sujets présentés précédemment, nous observons qu'un aspect devient plus prégnant : l'anticipation de l'évolution de ces besoins. À partir de la connaissance historique de nos processus, il s'agit d'essayer de nous projeter dans l'avenir et d'anticiper quels pourraient être les besoins dans 20 ou 30 ans. En effet, nous subissons une contrainte forte liée à la temporalité de l'objet de l'aménagement. Nous n'intervenons pas sur des objets de consommation, c'est-à-dire des objets ayant des durées de vie de un ou deux ans. Automatiquement, l'action que nous allons mener sur la ville ou sur le territoire l'impactera pour des durées de plusieurs décennies, voire de plusieurs siècles ou millénaires.

Dans nos sociétés actuelles des pays développés, nous sommes sur un territoire anthropique, façonné par l'homme. L'environnement est donc déjà contraint. En ce sens, la connaissance de l'histoire est un phénomène pertinent avant de procéder à l'acte d'aménager ou de construire.

Dans ce processus, nous évoquons la gouvernance à cinq dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Pour le sujet qui nous intéresse, j'ai identifié quatre interlocuteurs primordiaux :

- la société civile qui vise à exprimer ses besoins
- les pouvoirs publics et les professionnels qui traduisent ces besoins et tentent d'y répondre
- la recherche
- la formation

Quel est le rôle de chaque acteur dans l'acte d'aménager ? Chacun rêve d'être acteur de son territoire. Nous avons des avis sur tout et surtout des avis sur les politiques d'aménagement et sur l'urbanisation. Aujourd'hui, le processus ne nous impose plus des choix, mais il repose sur un sentiment participatif qu'il est parfois difficile à mobiliser. Les pouvoirs publics retraduisent ces besoins et les capitalisent, ce qui mobilise les domaines de l'histoire et des archives. Les pouvoirs publics répondent aux attentes, puis décident et agissent.

Le positionnement de la recherche est différent. A partir des données accessibles, elle tend à comprendre pourquoi nous avons mené ce type d'aménagement ainsi que le fonctionnement des processus. De plus, elle étudie les éléments convergents à un certain type d'aménagement et les répercussions sur la société. Enfin, la recherche est une aide à la définition de la méthodologie, sans pour autant être « donneur d'ordre » ou border la doctrine.

En ce qui concerne la formation, l'enseignement supérieur souhaite être à même de proposer aux collectivités et aux professionnels privés des personnes capables d'assembler les éléments précédents et d'appréhender l'ensemble des composantes de l'aménagement de l'espace. Cette formation prend en compte la phase constructive pour les ingénieurs, mais aussi les approches en sciences humaines et sociales au sens large.

En ayant défini cette approche, j'ai essayé de déterminer les apports de l'archivage et le cheminement d'un chercheur dans le déroulement de sa recherche. En regard des données mises à sa disposition, un chercheur souhaite être en mesure de comprendre et d'analyser un cheminement intellectuel, d'identifier des processus sociaux se mettant en œuvre et de comprendre une décision sans se substituer au décideur. Par exemple, dans le cadre du réaménagement de la Duchère, nous devons nous interroger sur les motifs ayant conduit à la décision de construction de ce type de logement. De plus, nous pouvons analyser son évolution au fil du temps et interpréter le processus, dans l'objectif de l'améliorer et éventuellement éviter

de reproduire des travers. Cependant, dans l'absolu, nous souhaitons qu'un chercheur travaille dans l'objectivité. Il ne doit pas se positionner dans un rôle de juge. Il est évident que les décisions ont été prises à un moment donné dans un contexte particulier soumis à des contraintes spécifiques. Il serait dangereux de porter un jugement sur les réalisations. Enfin, un chercheur ne doit pas faire preuve de militantisme. Toutefois, en étant acteur de son territoire, un chercheur peut être amené à porter un discours qui n'est pas celui de la recherche.

Cette démarche de recherche renvoie à tous les processus d'archivage mis en place et développés. Le chercheur vise à se baser sur des faits précis et clairement identifiés. Ces données doivent être conservées et organisées pour faciliter les recherches et par conséquent la réflexion.

Par rapport à cela, j'ai quelques interrogations plutôt en tant qu'utilisateur de ces données et non pas en tant que chercheur. Lorsque j'occupais mes fonctions au sein d'un service d'aménagement, d'urbanisme et d'application du droit des sols, je me suis posé systématiquement la question de l'accès à l'information. Nous disposons de nombreuses informations stockées dans des lieux précis, mais nous n'avons pas toujours connaissance de l'existence de cette information, de sa localisation et de la manière dont elle est stockée. A partir de là nous avons la tendance à réinventer la poudre et ne pas prendre le temps d'aller chercher cette information.

De plus, le support de l'information est un élément fondamental. La réglementation française fait que les documents sont plutôt disponibles sur des supports papier. J'ai envie de poursuivre le débat. A mes yeux, il existe trois types d'informations :

- l'information archivée et organisée (format papier)
- l'information enregistrée sur des supports informatiques, qui nous interrogent en matière de gestion, de stockage et de mise à disposition
- l'information orale

Sur ce dernier point, comment peut-on capitaliser les connaissances d'une personne, autrement que par le papier ou le support informatique ? Quand je gérais de l'informatique, je m'étais rapproché de l'INA, cette institution qui mène une réflexion sur la mise à disposition des supports audiovisuels et informatiques.

Par ailleurs, nous ne pouvons pas négliger une réflexion sur le niveau d'information. Aujourd'hui, les processus d'archivage interviennent sur des documents déjà finalisés et, la plupart du temps sur des projets finis. Or, nous avons besoin d'accéder à toutes les tranches intermédiaires, pour ne pas dévier vers de l'interprétation non fondée et non tangible.

Nous relevons également une nécessité de traçabilité et d'identification. Quand je travaillais à la DDE du Rhône sur un projet d'aménagement, j'avais demandé la présence d'un archiviste au début du projet, afin qu'il nous explique quels documents étaient en sa possession. Ainsi, nous pouvions les retrouver et nous en imprégner.

La recherche demande des entretiens avec les acteurs importants du projet. En effet, le transfert oral ne doit pas être négligé, car des éléments peuvent être dits et pas forcément écrits.

De plus, la recherche en aménagement urbain fait souvent part d'une nécessité de partenariats. Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont ouverts à vous. Au regard du métier d'archiviste, le chercheur est le plus à même de définir les supports dont il a besoin ainsi que de leur contenu. N'hésitez pas à lier des contacts. Dans ma fonction actuelle, je travaille et j'aide à la constitution de collaborations. Je sais que mes collègues de l'ENS et des universités sont fortement demandeurs de cette relation primordiale entre les documents existants et leurs exploitations.

Un second type de partenariat peut consister à développer ensemble, à trois (professionnels, archivistes et chercheurs) la connaissance des processus et leur évolution. Le chercheur est aux confluences de quatre mondes. Le milieu international lui permet de confronter ses idées et ses analyses. Une fois ses analyses

finalisées, son processus défini et sa connaissance produite dans le monde de la recherche, il les confronte au monde professionnel. Le chercheur est également impliqué dans le monde de l'enseignement, car il transmet son savoir.

Des projets de recherche peuvent se tenir sur des thématiques communes. Nous avons abordé aujourd'hui les SIG en matière de nouvelle technique de communication. Nous avons des moyens et des idées à proposer pour valoriser le travail de l'archive au travers de formations. Notre école est en train de développer un outil sur le coopératif : les chaires d'enseignement et de recherche. Au travers de ce partenariat formalisé entre différentes institutions, notamment les collectivités, nous essayons de mettre en relation la recherche et l'enseignement. Nous visons l'organisation de lieux d'échanges, notamment des colloques. Il serait intéressant que vous vous inscriviez dans ce type de relation d'échange. Récemment, nous avons participé à un colloque sur le *community organizing*, qui réunissait la société civile, les pouvoirs publics, les associations et les responsables de gestion de l'information.

Devons-nous aller vers une relation plus institutionnelle ? L'établissement d'enseignement supérieur et de recherche que je représente a pour objectif de faire percoler les dernières avancées de la recherche vers le milieu professionnel par le biais d'une formation des cadres. Je cite spécifiquement la formation des cadres, car nous enseignons au niveau master, mais ce processus pourrait se développer au niveau de licences ou de BTS par exemple.

Je lance un appel vers les collectivités et les entreprises privées intervenant dans le domaine. Nous devons développer les stages. Nous disposons de main-d'œuvre, notamment pour le développement de SIG. Je salue le travail que vous avez mené, car, souvent, il n'est pas rendu compte du volume des saisies d'information. Pourtant, au travers de cette opération de saisie, des personnes peuvent être sensibilisées au problème de l'archivage. Par conséquent, elles en prennent conscience avant l'exercice de leur métier, ce qui les interrogera. Enfin, cette aide facilite la production.

La mobilisation des acteurs de l'aménagement dans l'enseignement auprès des étudiants est requise. Je pense que vous êtes les interlocuteurs privilégiés pour communiquer sur votre métier et sur les relations avec la recherche et les activités courantes. De plus, nous vous appelons à participer à la définition des programmes d'études. Je le rappelle : notre objectif est de produire des personnes capables d'appréhender vos problématiques. Ainsi, votre aide pour identifier ces problématiques et les traiter dans le cadre de nos enseignements est indispensable.

Enfin, tous les établissements d'enseignement supérieur développent de la formation professionnelle. Concrètement, nous pouvons upgrader la connaissance sur vos métiers et votre activité.

LES ARCHIVES À LA RECHERCHE DE L'ESPRIT DES LIEUX : LE PROJET CARRÉ DE SOIE

Jean-Luc PINOL

Nous sommes contraints par le temps. Je propose que Catherine FORET réalise sa présentation, puis nous ouvrirons un temps d'échanges sur les deux communications. Catherine FORET est géographe et sociologue. Elle mène son travail au sein du Grand Lyon.

CATHERINE FORET, GÉOGRAPHE ET SOCIOLOGUE

Cette démarche originale est conduite depuis 2008 sur un site de l'agglomération lyonnaise en pleine transformation. Ce site a été souvent cité ces dernières années, en raison de fortes mobilisations d'habitants et d'associations de défense du patrimoine industriel. Mon exposé éclairera plutôt l'usage citoyen, politique et urbanistique pouvant être fait des archives et plus généralement de l'histoire urbaine dans la fabrique de la ville d'aujourd'hui. Les démarches n'ont malheureusement pas suffisamment associé les archivistes, mais elles conduisent à un appel aux archivistes.

Je suis géographe et sociologue. Je travaille sur les dynamiques urbaines depuis une trentaine d'années, notamment sur les logiques de dévalorisation et de requalification des quartiers populaires. Dans ce cadre, j'ai souvent travaillé sur des documents d'archives avant d'être missionnée sur cette opération par la Direction de la Prospective et du Dialogue Public du Grand Lyon. J'interviens auprès de la mission Carré de Soie, qui est l'équivalent de la mission Porte des Alpes. La mission Carré de Soie a été mise en place par le Grand Lyon pour conduire un grand projet urbain sur un territoire de 500 ha appartenant à 2 communes : Villeurbanne et Vaulx-en-Velin. Cet aspect intercommunal pèse considérablement dans les analyses.

Le territoire s'appelle aujourd'hui Carré de Soie, situé en première couronne Est de l'agglomération, dans l'axe de développement traditionnel de l'agglomération depuis le XIX^e siècle, mais il est enclavé. Il est séparé du centre-ville de Villeurbanne par le boulevard périphérique et du centre-ville de Vaulx-en-Velin au nord par le canal de Jonage. Ce territoire est situé à proximité de l'immense zone naturelle du Rhône Amont qui a un rôle écologique stratégique dans l'agglomération et de zones de loisirs (parc de Miribel Jonage).

Le territoire comporte de grands tènements fonciers, avec des espaces industriels et des friches, ainsi que l'hippodrome de Villeurbanne construit en 1900 et récemment réhabilité. Le territoire comporte également des cités ouvrières, des quartiers d'habitations et de nombreux espaces libres.

Le territoire est riche d'une histoire emblématique de l'industrialisation de l'agglomération lyonnaise. Il présente des qualités géographiques indéniables, étant situé à l'abri des crues. A la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, il a servi le développement des industries mécaniques, textiles et chimiques qui ont pris le relais de la « fabrique » lyonnaise fondée sur le travail de la soie naturelle. Après le déclin de la soie naturelle, cet espace a été l'épicentre de la production de la « soie artificielle », c'est-à-dire de la viscose, de la rayonne et du nylon par exemple, fabriquée pendant 50 ans sur ce territoire et exportés dans le monde entier.

Ce développement de l'industrie a été appuyé par la création d'une ligne de chemin de fer dès 1881, allant du centre de Lyon vers le Dauphiné, par le creusement du canal de Jonage et par la production d'hydroélectricité avec la construction sur ce canal par un groupe d'entrepreneurs privés de la plus grosse

centrale hydroélectrique en 1899. Cette centrale a permis l'électrification de toute l'agglomération et le développement de nombreuses entreprises.

Dans ce contexte, au milieu des champs, une très grande usine s'est implantée sur le territoire, à l'initiative de la famille Gillet, industriels lyonnais ayant fait fortune dans la teinture de la soie naturelle. Outre l'usine, un véritable complexe industriel comprenait des cités ouvrières inspirées des cités jardin anglaises et de l'habitat collectif des années 1920. Cette usine a exploité des procédés très polluants, mais elle a attiré une main-d'œuvre de toute l'Europe et d'Afrique du Nord. A partir de cette usine, une richesse considérable pour l'agglomération s'est constituée, la famille Gillet ayant aussi participé aux grandes entreprises comme Rhodiacéta, Rhône-Poulenc. Sur ce territoire s'ancre une partie de l'histoire industrielle de l'agglomération, qui a été oubliée par la suite.

Au-delà de l'usine TASE (Textiles Artificiels du Sud-Est), nous héritons d'un patrimoine industriel, ce qui explique les nombreuses friches du territoire. De plus, nous disposons de l'exemple d'une urbanisation menée par des acteurs privés à l'origine, ensuite complétée par les pouvoirs publics ayant inclus des équipements et des infrastructures. Cette caractéristique est intéressante du point de vue de la recherche et de la connaissance de la fabrique de la ville.

Le territoire a été le principal foyer de peuplement de Vaulx-en-Velin jusqu'aux années 1970 et à l'émergence de la ZUP. La vocation communiste de la ville est née sur ce territoire, qui accueillait une forte vie syndicale.

En 1980, l'usine TASE ferme, compte tenu du déclin de l'activité textile. D'autres usines disparaissent. Le territoire entre en déshérence et tombe peu à peu dans l'oubli. La mémoire est conservée par les familles des ouvriers. Au niveau urbanistique et symbolique ainsi qu'au regard de la place dans l'agglomération de ce territoire, il disparaît, alors que le Nord de Vaulx-en-Velin entre sous les feux de l'actualité avec la construction de la ZUP et les événements qui ont suivi.

Au début des années 2000, un nouveau projet urbain émerge. Il se dessine sous maîtrise d'ouvrage du Grand Lyon. Les objectifs sont locaux et d'agglomération. A cette époque, 14 000 habitants résidaient encore sur le territoire et 950 entreprises y étaient installées. Après la phase d'étude, le projet urbain se concrétise avec l'ouverture d'un pôle multimodal Vaulx-en-Velin la Soie, qui relie le territoire au centre de Lyon en une douzaine de minutes. La centralité du territoire évolue. Il devient intéressant pour d'éventuels promoteurs, dont Altarea, qui ouvre un pôle de commerce et de loisirs qu'il dénomme Carré de Soie et qui donne son nouveau nom à ce territoire. Un urbaniste en chef est nommé et nous entrons dans une phase opérationnelle.

Cependant, dès les premières opérations, la démarche engagée par les pouvoirs publics suscite de fortes protestations des associations locales et des conseils de quartier, qui sont consultés dans le cadre des dispositifs de concertation. Déjà mobilisés sur la mise en valeur de l'usine hydroélectrique comme patrimoine industriel, ces groupes d'habitants, appuyés par des associations, réclament une meilleure prise en compte du patrimoine populaire et des mémoires des habitants dans le projet.

Dès 2007, l'usine TASE ayant été rachetée par un promoteur privé, certaines associations se regroupent au sein d'un collectif qui se battra pour sauvegarder le bâtiment de l'usine promis à démolition et plus largement pour mettre en valeur le patrimoine industriel du territoire. Nous entrons dans des années de conflits très importants, au terme desquelles ces associations obtiendront la sauvegarde du bâtiment principal de l'usine et de l'aile restante, le classement de la façade à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques en 2011 et la renégociation à la baisse du projet de construction de logements proposée par le promoteur.

A partir de cette situation conflictuelle entre les pouvoirs publics, le principal promoteur privé et les associations et conseils de quartier, certains élus locaux et la mission Carré de Soie vont imaginer un travail de mémoire sur le site pour tenter de répondre aux revendications des habitants. Un comité de

pilotage est mis en place. Il rassemble des responsables du Grand Lyon de divers services (urbanisme, culture, développement de la politique de la Ville, prospective), le directeur du centre mémoire et société de Villeurbanne et l'agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération. La Direction de la Prospective et du Dialogue Public est intéressée à double titre. D'une part, son action dans le dialogue public, bien que difficile, a été nécessaire. D'autre part, la Direction souhaitait expérimenter une nouvelle manière de conduire des projets urbains. Dans le cadre de ce groupe d'une vingtaine de personnes, nous passons d'un projet de mémoire à un projet d'histoire urbaine, qui permettrait de rassembler les acteurs en conflit et de conduire le projet en s'inscrivant dans la longue histoire de la ville.

La démarche ne visait pas exclusivement les habitants de ce territoire, mais l'ensemble des habitants du Grand Lyon. Nous avons saisi l'occasion de faire de cette histoire un bien commun à l'échelle du Grand Lyon. La dénomination « Esprit des lieux » est définie. Si tous les acteurs ont une meilleure connaissance de la richesse et des spécificités de ce territoire, non seulement historiques mais aussi paysagères et sociales, il devrait être possible de mieux habiter sur ce site. Nous avons souhaité innover, en faisant de l'urbanisme autrement. Mon travail a commencé à cette étape.

Dans le cadre de la démarche, l'agence d'urbanisme a d'abord produit un diagnostic patrimonial précis de l'ensemble des éléments urbanistiques présents sur le territoire. Il m'a été demandé de reconstituer l'histoire du site, que je vous ai présenté succinctement au début de mon intervention, et de la mettre en relation avec l'histoire de l'agglomération lyonnaise. De plus, il m'a été confié la tâche de mettre cette histoire en récit. J'ai produit divers documents qui permettent à toute sorte de public d'appréhender cette histoire. J'ai réalisé plusieurs types de récits, chronologiques et thématiques, à partir desquels nous mettons au point différents supports de présentation et de partage aux publics (urbanistes, aménageurs, travailleurs sociaux, artistes...).

Parmi ces supports, nous avons distingué et mis en exergue 10 caractères de l'Esprit des lieux. De cette manière, nous permettons aux acteurs d'appréhender aisément la démarche. Par acteurs, nous entendons l'ensemble des personnes qui seront appelées dans les 20 à 30 ans à venir à jouer leur partition en la matière : architectes, paysagistes, associations d'habitants, entreprises présentes sur le territoire, travailleurs sociaux, élus... Ces 10 caractères ont été présentés lors d'une grande séance publique fin 2010, à partir de laquelle s'engage une nouvelle phase.

Les ateliers de créativité ont eu lieu sur un temps de 3 mois. Une centaine de personnes s'est efforcée à imaginer les modalités par lesquelles chacun, dans son domaine, pourrait décliner et faire vivre son apprentissage de l'Esprit des lieux. Ces ateliers ont remporté un franc succès. Nous avons vu concrètement la manière dont l'histoire peut être mobilisatrice. Les ateliers ont suscité de nombreuses passions, à notre surprise, d'autant plus que dans chaque atelier thématique les acteurs étaient mélangés. Par exemple, l'atelier consacré au développement économique accueillait des chefs d'entreprise, mais aussi des habitants, des paysagistes et des artistes. Nous avons recueilli environ 70 propositions d'actions, qui ont fait l'objet d'études d'approfondissement pour une vingtaine d'entre elles. Nous avons souhaité amener ce qui n'était encore que des idées à des éléments plus concrets.

Voici quelques exemples d'actions proposées :

- la création dans l'usine TASE d'un centre d'interprétation du génie technique lyonnais, pour continuer à faire vivre cette histoire à l'intention du grand public
- la création sur le territoire de parcours urbains donnant accès à l'esprit des lieux via différents dispositifs interactifs
- la création d'un site web du Carré de Soie
- la création d'un atelier ouvert de fabrication personnelle

Cette dernière proposition a émergé, car les acteurs ont considéré que le territoire a toujours été un lieu de travail et que la richesse était produite par des ouvriers. Il serait ainsi intéressant que le savoir

technique et la formation professionnelle vivent encore sur ce territoire dans son développement pour les années à venir.

Parmi les actions proposées, l'idée d'un portail territorial d'archives en ligne a été signalée. L'ensemble de la démarche et des fiches d'action ont été rassemblés dans un document de synthèse, qui a été présenté en octobre 2012. Vous pouvez vous procurer ce document auprès de Garance TROUPILLON, chargée de communication du projet urbain, ou auprès de la mission Carré de Soie.

J'exposerai à présent le projet de portail territorial d'archives en ligne. Nous en sommes au stade de projet. Il n'est pas aussi avancé qu'à Toulouse. Notre projet comporte des spécificités, car il se situe en périphérie urbaine. *A priori*, ce territoire ne présente pas de patrimoine emblématique, à l'exception d'un patrimoine industriel dévalorisé. De plus, le territoire se situe sur 2 communes, ce qui explique des difficultés, mais aussi les enjeux et l'intérêt du projet en cours. Le projet est le fruit des réflexions de trois services d'archives. Celui de la ville de Vaulx-en-Velin, celui de Villeurbanne et celui du Grand Lyon ont été réunis à l'occasion de la démarche Esprit des lieux.

Le portail vise à répondre au besoin de partage des savoirs sur l'histoire de ce territoire, avivé ces dernières années par les luttes urbaines et par le projet urbain en lui-même. Nous souhaitons répondre aux attentes des chercheurs, des étudiants, des associations locales, des artistes qui vivent sur place ou qui s'intéressent au site, des urbanistes, des acteurs économiques ou des aménageurs qui interviennent ou interviendront sur le secteur. Ils ont compris que l'inscription dans la longue durée de l'histoire de la ville peut donner sens à leur projet d'implantation et de développement. Les entrepreneurs sont intéressés par la manière de mieux accrocher leur entreprise aux publics présents, afin de faire valoir leur environnement social et territorial. Au travers de ce projet, nous visons également les acteurs du tourisme urbain et industriel, qui se développent dans l'agglomération. L'importance de ce tourisme est reflétée dans le succès des journées européennes du patrimoine, qui ont attiré de nombreux visiteurs sur ce territoire. Un dernier objectif consiste à saisir cette occasion pour mettre au point un outil et des méthodes qui pourraient servir sur d'autres grands projets urbains. En effet, ils sont trop souvent plaqués sur des territoires de manière brutale et standardisée.

Le projet permet d'abord de poursuivre le rassemblement et la mise à disposition des données historiques et mémorielles. Ensuite, nous souhaitons concevoir l'outil qui permettra de les indexer, de les compléter et de les mettre à disposition du public, de manière raisonnée, validée scientifiquement et attractive. J'ai travaillé sur des documents mis à disposition par les membres du comité de pilotage. J'ai puisé dans des archives d'associations, d'entreprises et de particuliers, notamment au travers de documents iconographiques. J'ai également consulté des thèses. Toutefois, les données recueillies sont encore très partielles. Des pans entiers de l'histoire du territoire ne sont pas renseignés.

De plus, j'ai relevé de nombreuses erreurs dans ces documents, car peu de personnes ont fait l'effort de croiser leurs travaux mémoriels. Par exemple, des livres de mémoires d'ouvriers ne sont pas croisés avec des travaux d'archives. Ces sources sont très dispersées. Elles se trouvent dans plusieurs services d'archives, mais aucune n'apparaît dans le service d'archives du Grand Lyon, car la communauté urbaine n'a été créée qu'en 1969. Les sources sont également chez des particuliers ou dans les entreprises. Par exemple, EDF dispose d'archives formidables sur l'usine hydroélectrique de Cusset. Nous devons encore mener un travail considérable pour rassembler toutes ces sources.

Aucun lieu n'est capable actuellement de diffuser cette information. La mission Carré de Soie s'est chargée de cette communication, sans qu'elle relève de ses attributions. Les associations locales n'ont pas les moyens d'animer un tel dispositif. Les services d'archives des villes, quant à eux, ne sont pas positionnés à l'échelle intercommunale. Par conséquent, l'idée de cet outil internet d'archives partagées a émergé. Il s'attachera à capitaliser, à ordonner et à diffuser toutes les connaissances actuelles et à venir. Nous souhaitons que l'outil s'enrichisse au fil du temps par les archives produites dans le courant du projet urbain. Enfin, nous souhaitons mettre ces documents en lien avec la grande histoire industrielle de

l'agglomération, de la région urbaine et du pays. Nous avons toujours eu le souci de ne pas nous enfermer sur ce territoire et ne pas nous adresser exclusivement aux habitants de ce territoire.

Parmi les questions que nous pose ce projet, je soulignerai celle du portage institutionnel. L'outil devrait être conçu par plusieurs sites d'archives, mais il devra nécessairement être porté par un service. Il serait pertinent d'associer les Archives départementales et les Archives municipales de Lyon. Ces collaborations sont encore à construire. Nous nous interrogeons aussi sur la numérisation des documents, sur le travail en réseau avec des bibliothèques et des services de documentation universitaires. Enfin, nous mettons en exergue la notion de portail participatif : cet outil doit pouvoir être enrichi par des non professionnels. Nous devons ainsi déterminer des règles de versement d'archives par des particuliers ou des entreprises et encadrer la collecte d'archives orales.

DÉBAT AVEC LA SALLE

Jean-Luc PINOL

Nous n'avons pas beaucoup de temps pour mener le débat. Il me semble qu'il existe une thèse sur l'usine hydroélectrique.

Catherine FORET

Oui, je m'en suis inspirée. Cependant, le nombre de thèses sur ce territoire est très faible. Nous souhaitons donc susciter la production de travaux nouveaux.

Marie-Clotilde MEILLERAND

J'ai une question pour Monsieur Farges : où sont situées les archives de l'ENTPE ?

Nicolas FARGES

Nous sommes un établissement d'enseignement supérieur. Les archives sont donc rattachées à la DDE du Rhône. Nous ne disposons pas d'archives en propre sur le champ de l'aménagement de la ville.

Fatiha BELMESSOUS

Votre exposé est très intéressant, car vous nous présentez l'aménagement vu par le privé. Jusqu'à présent, les travaux menés sont réalisés au travers de l'accès aux sources publiques, bien que cet accès soit parfois difficile. Quand nous abordons la question de la ville vue par les aménageurs privés, il est encore plus difficile d'obtenir des données complètes, car il est nécessaire de croiser les archives publiques avec les fonds privés des entreprises et des promoteurs, par exemple. Rechercher sur cette histoire est d'autant plus complexe.

Votre travail est délicat, car vous essayez de croiser des traces mémorielles avec des archives orales ou des documents dont les sources sont maîtrisées par des personnes ou des associations. J'ai compris le contexte de cette démarche, née d'un problème d'acceptation d'un projet urbain. Vous avez toutefois réussi à renverser ce problème en créant autre chose.

Catherine FORET

Avant tout, nous avons créé du désir de travailler ensemble. L'angle historique a passionné tout le monde, ce qui a permis ensemble d'imaginer des solutions créatives qui ne restent pas bloquées dans le passé. Je rejoins vos propos sur la difficulté de puiser dans ces différentes sources. Pourtant, l'urbanisme réalisé par le secteur privé est l'urbanisme de demain.

De la salle

Je souhaite remercier la dernière intervenante. Dans l'expérience rapportée, nous trouvons le but de notre travail d'archiviste. A mes yeux, il est indispensable que les habitants s'approprient leur histoire et leurs archives pour comprendre le passé, comprendre leur vie actuelle et se projeter dans l'avenir.

Patricia DRENOU, archives municipales de Lorient

Je relaie l'appel de Nicolas FARGES. Nous avons intégré une personne en stage dans notre service des archives. Certes, elle aurait préféré mener son stage dans un service opérationnel. Nous lui avons confié une mission d'archivage auprès du service foncier. Il nous a semblé intéressant qu'elle ait pris conscience de l'importance de l'organisation et de l'intérêt de l'archivage. Par le biais des archives, elle a déroulé tout le processus de création jusqu'au classement. Le stage a été très formateur pour elle et pour nous. Son bilan était très positif, car elle a découvert un processus. Je ne sais pas s'il est possible de construire un projet avec l'école à plus grande échelle.

Michel ROUGE, chargé de mission habitat, Grand Lyon

J'ai été très intéressé par la dernière intervention. Sans témoigner d'une évolution de la manière de concevoir l'aménagement urbain, elle permet de considérer que l'aménagement urbain n'est pas simplement un projet avec une dimension économique ou un dessin sur un plan. Le projet est une manière de remettre les habitants au centre du processus. Lorsque je suis entré au Grand Lyon il y a 20 ans, je ne comprenais rien aux propos de mes collègues urbanistes. Aujourd'hui, je comprends que l'enjeu humain dans l'aménagement de la ville commence à prendre forme.

Jean-Luc PINOL

Avez-vous de dernières remarques ou questions ?

Hervé RENUCCI, directeur de la Logistique et des Bâtiments, Grand Lyon

J'espère que toutes les actions de l'urbanisme sont menées sous cette forme. L'approche présentée peut être développée systématiquement, plus ou moins fortement selon les situations. Nous pouvons nous en réjouir, d'autant plus que la démarche s'appuie sur le travail des archivistes.

La problématique de l'archivage numérique a été abordée durant ce colloque. J'espère que nous pourrons avancer sur le sujet. Aujourd'hui, nous stockons les informations sur des serveurs, ce qui n'est pas forcément la meilleure forme d'archivage. Tout du moins, les serveurs devraient être dédiés aux archives et présenter des indexations réalisées par des professionnels en la matière.

Catherine BERNARD

J'ai quelques remarques sur la dernière intervention. Vous avez affirmé que les projets urbains d'aménagement et d'urbanisme sont tous réalisés dans la concertation et avec l'accord de la population. Je pense que cette vision est angélique. Certes, les enquêtes d'utilité publique et la concertation avec la population font partie de la procédure. Cependant, les projets sont souvent pensés par les acteurs opérationnels, des techniciens, qui sont persuadés que leur projet est la réponse à des besoins, bien qu'ils n'en aient pas toujours connaissance de manière directe. Les habitants eux-mêmes ne participent pas tous aux réunions publiques ou aux réunions de concertation. La faute est partagée. Il me semble que la concertation est souvent un prétexte.

La situation du Carré de Soie est très intéressante. L'urbanisme a été amené à s'intéresser au patrimoine et à solliciter les chargés d'inventaire dans le domaine. Quand les habitants et les associations de quartier se mobilisent et résistent ou protestent, des perturbations sont visibles, car ces actions ralentissent les

projets. Toutefois, ces manifestations permettent aussi de faire avancer les choses, en provoquant la concertation. De plus, les actions provoquent un intérêt subit sur l'histoire du quartier et sur les motifs d'une telle mobilisation.

Michel SOULIER

Je retiens que les agents qui travaillent aux services de l'urbanisme, fonctionnaires ou grands noms de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage, vont expliquer à la population la bonne parole. La concertation progresse dans le sens du rapport avec les usagers, mais nous n'avons pas su intégrer les chercheurs dans ce dispositif. Je pense particulièrement à des domaines comme la médecine ou la chimie. La place du chercheur n'est pas la même dans la production des objets. Or, nous les sollicitons *a posteriori*. Il serait pertinent de prendre le temps d'une recherche approfondie avant.

Dans la discussion de ce matin, j'ai relevé une confusion. A mes yeux, l'urbanisme est la science et l'art de définir ce qui doit être fait dans une ville. Je différencie cette approche de l'urbanisation, qui en est la résultante sur la production de la ville. Ce résultat se traduit par l'occupation des sols, les permis de construire, les promoteurs... Souvent, les deux notions sont confondues, car le service d'urbanisme s'occupait des permis historiquement. Il me semble que nous devons faire l'effort de cette distinction.

Jean-Luc PINOL

Ces dernières interventions montrent la pertinence d'organiser une seconde journée de discussions. Souvent, cette dynamique caractérise les colloques qui fonctionnent bien.

CONCLUSION GÉNÉRALE

THIERRY LAGARDE, RESPONSABLE DU SERVICE OBSERVATION ET VALORISATION DES DONNÉES, DGDU – GRAND LYON

Je réaliserai donc une conclusion « provisoire ». Dans ma carrière professionnelle, j'ai assumé les fonctions d'urbaniste territorial et j'ai notamment travaillé sous l'autorité de Michel SOULIER. Le propos que je tiendrai portera sur la relation entre l'archiviste et l'urbaniste et notamment sur la bonne compréhension des postures de chacun, des méthodes et des temporalités qui ne sont pas identiques dans ces deux métiers.

Je commence par un témoignage personnel de ce rapport. Dans un premier exemple, j'ai été bénéficiaire de la prestation, ce qui est une situation classique. Dans le cadre de mon diplôme d'architecte, dans les années 1980, j'étudiais la réhabilitation d'une ancienne gare de Bordeaux, gare terminus de la ligne Paris/Orléans/Bordeaux réalisée dans les années 1920. J'avais besoin d'un relevé de l'ensemble du site. Après différents contacts, j'ai consulté les archives de la Direction régionale de la SNCF à Bordeaux, dans les greniers de la gare Saint-Jean. J'ai eu à faire avec l'archiviste qui vivait dans ce grenier avec une table, une lampe de bureau et 50 mètres linéaires de placards. Je me suis rendu compte de la teneur de cet environnement. J'ai eu accès à des documents que je ne pensais pas pouvoir consulter, notamment l'intégralité des planches d'exécution, tout corps d'Etat confondu, de la réalisation de ce projet de gare : huisseries, ébénisterie, dessin des guichets... Pour la première fois, je me suis rendu compte de l'importance de la conservation patrimoniale de l'information. Je l'ai vu directement et de manière exhaustive. En effet, je pensais que seules les planches principales avaient été conservées.

Mon deuxième exemple est lié au travail d'archivage des documents de la DGDU. J'ai produit 2 mètres linéaires d'archives. Grâce au travail d'archivage, j'ai constaté que 10 années d'activité d'un urbaniste territorial représentaient 20 cartons. Ces chiffres existent aussi dans la relation entre l'urbaniste et l'archivage. Le tri que j'ai réalisé a été décidé avec les deux archivistes ayant travaillé dans le projet d'archivage de la DGDU. Je n'ai apporté que ce que j'ai spécifiquement produit dans le cadre des projets. Ainsi, les copies de documents produits par d'autres partenaires du projet ont été éliminées. J'ai considéré que chacun au sein de la collectivité raisonnait de cette manière et que de cette manière la totalité des pièces serait conservée, sans doublon inutile. Dans ce tri, j'ai souhaité mettre l'accent sur le travail personnel que j'avais produit. Ce point est important en matière de méthode de classement.

Par ailleurs, j'indiquerai quelques éléments que je perçois sur l'évolution de ces métiers. Le métier d'urbaniste a connu une évolution importante, car le temps des études et des projets urbains a fortement augmenté. J'ai travaillé sur un projet de suppression d'un autopont, qui a duré 10 ans. Ce projet a représenté 250 réunions avec les partenaires de l'Etat. Les travaux proprement dits, quant à eux, se sont déroulés sur 16 mois. Quelle patrimonialisation de l'information sera réalisée dans ce cadre ? La temporalité a fortement évolué : les temps des travaux se réduisent tandis que le temps des études augmente. Plusieurs éléments expliquent cette forte augmentation de la complexité des études. Je cite en exemple l'importance de la concertation préalable. Depuis 2002, le Grand Lyon a édicté une charte de la participation, appuyée par des outils : expositions, réunions publiques, débats contradictoires. A l'occasion de ces réunions, les habitants, souvent des personnes âgées, nous ont fait part de l'histoire de leur quartier. La relation au patrimoine bâti revêt un aspect affectif qui se fait jour dans ces réunions.

Le métier de l'archivage a considérablement évolué au travers de l'évolution technologique des supports, qui pose des questionnements sur la nature des documents devant être conservés dans les différents supports. De plus, l'archivage est valorisé au travers de projets demandant une ouverture des données publiques. Le Grand Lyon a ouvert son portail d'information (Géosource) dans le cadre de la démarche Open Data. Ce premier pas nous mène vers des outils de plus en plus ergonomiques et faciles d'accès. Le projet Urban-Hist illustre en partie ce fait.

Durant cette journée, la nécessité de disposer de méthodes et d'outils communs s'est faite jour. Une mutualisation permet un meilleur fonctionnement entre l'urbaniste et l'archiviste. Dans ce cadre, j'approuve totalement la proposition de réorganiser un colloque comme celui-ci. Ce colloque a été créé à partir du grand projet d'archivage de la DGDU. Cet archivage a fait affleurer des éléments de valorisation et de valeur ajoutée, et pas uniquement dans le cadre de la conservation des documents. En effet, l'opération a permis de produire un répertoire des zones d'aménagement concertées depuis 1950. D'ailleurs, ce travail se poursuivra. Cet exemple est intéressant. L'aspect conservation transparait et il est mis en valeur à travers une action de communication et un outil utilisable par les professionnels.

La valeur ajoutée est également visible dans la conservation des archives réglementaires. Je fais allusion au travail présenté par Nicolas FERRAND. Nous nous étions rencontrés sur l'utilisation future tant des informations produites que des méthodes mises en œuvre dans le projet. Ses tableurs sont réutilisés par l'Agence d'urbanisme. La conservation n'a pas qu'un aspect juridique, mais aussi un intérêt analytique qui peut être valorisé par la connaissance fine de l'urbanisation.

Je souhaite conclure mon propos par 7 mots clés. Si l'urbaniste essaie de mettre en musique la règle des 3 T : le Territoire, le Thème et le Temps, l'archiviste essaie de respecter une chaîne méthodologique des 4 C : collecter, classer, conserver et communiquer.

J'ai quelques remerciements à adresser, à commencer par Philippe GRANDJEAN et David TEILLARD du service des archives. Je citerai aussi Didier HERBAUT, interlocuteur du service dans le projet d'archivage de la DGDU, qui n'a malheureusement pas pu assister à notre colloque. J'associe à ces remerciements l'ensemble des intervenants qui nous ont présenté leur projet et leur activité.

Nous sommes confortés dans l'idée que cette expérience doit être renouvelée.

(applaudissements)

CLÔTURE

BENOÎT QUIGNON, DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES, GRAND LYON

Bonjour à toutes et tous. Je ne suis resté que quelques minutes avec vous dans ce colloque. Il était prévu que je vous accueille, ce qui m'aurait permis de profiter des présentations, mais cela m'a été impossible.

En tout état de cause, je vous remercie de nous avoir rejoints pour cette journée d'échanges et d'étude. Je souhaite vous remercier de votre participation, notamment des présentations détaillées des intervenants de ce colloque. J'ai une pensée amicale pour Didier HERBAUT, élément important de notre établissement. Je salue aussi particulièrement Michel SOULIER, qui est sans doute revenu sur ses « méfaits ». Je sors d'une réunion traitant de Part-Dieu, ce projet étant un éternel recommencement. Michel SOULIER a créé des archives et les équipes de la mission Part-Dieu poursuivent son travail.

A la lecture du programme, j'ai compris que ce colloque réunissait des territoires assez divers de l'ensemble de la France. Vous avez revisité les grands principes de l'archivage : pérennisation des informations, conservation, classement. Pour les opérationnels, il est crucial d'assurer une continuité et des liens pour ceux qui continuent à accéder à ces sources. Thierry LAGARDE a donné l'exemple de la gare terminus de Bordeaux du quartier de la Bastide. Cette gare s'est transformée pour accueillir de nouveaux usages. Souvent, les archivistes nous rappellent l'importance du retraitement de l'information, pour la capitaliser et la rendre accessible, appuyant ainsi les opérations futures.

Dans l'initiative des équipes des archives du Grand Lyon et des équipes du développement urbain, j'ai noté que les équipes se sont réinterrogées sur la relation entre ces deux grands services. Il est intéressant de voir ce dialogue se nouer. Dans le débat mené sur le rôle de l'urbaniste, nous réinterrogeons notre travail. Le travail accompli par les archives contribue à valoriser le travail réalisé par les opérationnels. Il est ainsi possible de le poursuivre et de le consulter, mais aussi de mettre en exergue la performance et la qualité du travail dans un acte de management. Les archives donnent du sens, du contenu et de la valeur à ce qui a été fabriqué à un moment donné. Cet aspect est important à mes yeux dans mes fonctions et responsabilités.

Dans les dialogues tenus, j'ai apprécié l'idée de replacer l'utilisateur au centre des démarches de l'urbaniste et de l'archiviste. De cette manière, nous faisons connaître nos métiers. En ce sens, la charte de participation du Grand Lyon est un ressort adéquat pour rapprocher les usagers de cette nécessité. Pour les archivistes, il est important de garder à l'esprit l'utilisateur, c'est-à-dire le bénéficiaire de l'action publique, qui se veut efficiente.

Je souhaite rassurer les uns et les autres en regard de la diffusion de ces archives et de leur indexation. Aujourd'hui, les technologies nous permettent de retrouver un peu d'oxygène en la matière. Des réflexions sur la numérisation se développent dans nos villes et agglomérations. Dans ces réflexions, la dématérialisation et l'open data s'associent. Il s'agit d'être capable de mettre à disposition des publics des informations complètes.

Récemment, dans le cadre du salon Pollutec consacré à l'environnement, nous avons présenté « Lyon, ville intelligente et durable », qui explique notre utilisation des technologies numériques. Un débat sur la mise à disposition des données publiques aux habitants et aux acteurs s'est tenu. Cette question est un facteur extraordinaire d'innovation. J'ai assisté à des discussions complètement inattendues sur le stand. Une de nos idées d'application porte sur l'installation de capteurs dans la chaussée, autonomes pendant une dizaine d'années, ce qui nous permet de mesurer la température en temps réel. Ces données sont rapportées dans un centre de traitement, qui déclenchera ou non des alertes pour le salage. Je rappelle qu'une journée de salage revient à 400 000 €. De plus, des applications permettent de disposer des flux en

temps réel à Lyon, ce qui permet de prédire les conditions de circulation et ainsi mieux organiser la tournée des silos.

Cette question du traitement de la donnée apporte une richesse extraordinaire. Je pense que vous participez à la création de cette valeur, qui peut être utile à des publics très larges. Les croisements et connexions laissent émerger la créativité et la valeur ajoutée. En général, les résultantes sont toujours inattendues.

Je vous remercie de votre attention.

NB : CE DOCUMENT A ÉTÉ RÉDIGÉ PAR LA SOCIÉTÉ CODEXA (WWW.CODEXA.FR).

ANNEXE 1

Dossier de Presse

DOSSIER DE PRESSE COLLOQUE

LIRE ET RELIRE LA VILLE
30 novembre 2012
Salle du Conseil Grand Lyon



**LES ARCHIVES DE L'URBANISME
AU GRAND LYON
ENTRE PRODUCTION ET RÉUTILISATION**

GRAND LYON
communauté urbaine



NOTICE

Quel rôle pour les archives de l'urbanisme dans la compréhension et la production de la ville ?

Étudier l'urbain c'est faire appel à des sommes d'informations produites, collectées et conservées sous de multiples formes et dans des conditions très variables. Dans ce sens, hériter l'urbain, c'est essayer de comprendre ce qui a été fait, comment cela a été fait et pourquoi cela a été fait de telle manière. Travailler sur l'urbain, c'est ensuite apporter sa pierre à l'édifice, sa contribution au paysage urbain. C'est donc modifier l'héritage reçu et le transmettre à son tour. Quel héritage laisserons nous alors aux jeunes urbanistes d'aujourd'hui et de demain ? Aux historiens ? Aux sociologues, architectes, politologues ?... Les archives et l'archivage pourraient-ils être une chance pour préserver l'héritage urbain, quelle que soit sa forme ?

Depuis 2009, le service des archives et la Délégation Générale au Développement Urbain du Grand Lyon mènent conjointement une opération d'archivage sans précédent, visant à enrichir et préserver les fonds documentaires sur les thématiques de l'aménagement urbain, des espaces publics, de la planification (SCOT, PLU), de l'habitat, du Développement social des quartiers, et de l'écologie urbaine. Placé dans la logique patrimoniale de l'héritage technique ou intellectuel, cette opération mérite sans doute un rendez-vous commun, une invitation pluridisciplinaire à observer et analyser le travail effectué, tant sur les métiers et les actions du développement urbain lui-même que sur l'identification et la conservation des dossiers nés de ces actions. En définitive, il s'agit surtout d'une invitation à envisager les travaux auxquels cet héritage pourra contribuer à l'avenir.



PROGRAMME

- 9h00 **Mot d'accueil**
> Sandrine Frih, Vice-présidente chargée de l'administration générale et des systèmes d'information
- 9h05 **Mot d'introduction**
> Hervé Renucci, directeur de la logistique et des bâtiments - Grand Lyon

> **Modératrice** : Fatiha Belmessous, chercheure en histoire urbaine contemporaine à l'Université de Lyon (ENTPE / EVS / CNRS 5600)
- 9h15 Archiver l'urbanisme**
L'opération d'archivage de la Délégation Générale au Développement Urbain (DGDU) et l'enrichissement des ressources documentaires de l'urbanisme
> Fabienne Cresci, déléguée générale au développement urbain - Grand Lyon
- 9h30 **L'opération d'archivage de la DGDU: méthodologie et perspectives**
> Philippe Grandjean, responsable des archives du Grand Lyon
- 10h00 **Archives : usage au quotidien - les archives au service de la continuité opérationnelle ?**
> Stéphane Mazereel, Urbaniste territorial, ancien directeur de la Mission Porte des Alpes, DGDU - Grand Lyon
- 10h30 **Pause**
- 10h45 **Les urbanistes face à leurs archives: Quels rapports avec leur propre production documentaire ?**
> Échange et croisement d'expérience entre Laurence Tanguille, ancienne urbaniste opérationnelle et Michel Soulier, ancien urbaniste territorial.
- 11h15 **Vers une mémoire urbaine numérique : archivage et continuité**
> Marie-Anne Chabin, Diplômée de l'École Nationale des Chartes, expert-conseil en archivage
- 11h45 **Échanges**
- 12h15 **Pause déjeuner**
Buffet offert par le Grand Lyon

13h45

Relire l'urbain: les archives au service de l'urbanisme

> Présidence : Jean-Luc Pinol, professeur d'Histoire contemporaine à l'École normale supérieure de Lyon, directeur du TGE Adonis, ancien directeur du laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes et de l'Institut des Sciences de l'Homme de Lyon.

14h00

Apports et complémentarité des sources de l'histoire urbaine contemporaine : l'exemple de l'agglomération lyonnaise

> Marie-Clotilde Meillerand, Docteur en histoire contemporaine.

14h30

La réutilisation des données de l'urbanisme : un outil cartographique de suivi de l'urbanisation de l'agglomération lyonnaise à l'échelle de la parcelle et du bâtiment

> Nicolas Ferrand, Docteur en Géographie et Aménagement, responsable du service urbanisme de Saint Cyr au Mont d'Or

15h00

Le projet « Urban-Hist » : Le patrimoine urbain et architectural de Toulouse révélé par les archives

> Catherine Bernard, responsable des publics, Archives Municipales de Toulouse

15h30

Pause

15h45

Les archives de l'urbanisme et la formation professionnelle. Un partenariat confidentiel entre producteurs et utilisateurs

> Nicolas Farges, Directeur des relations internationales et des partenariats de l'ENTPE

16h00

Les archives, à la recherche de l'esprit des lieux : le projet Carré de Soie

> Catherine Foret, Géographe et sociologue

16h30

Échanges

17h00

Conclusion générale

> Thierry Lagarde, responsable du service observation et valorisation des données, DGDU - Grand Lyon

17h15

Clôture

> Benoît Quignon, directeur général des services - Grand Lyon



INTERVENANTS

Fatiha Belmessous

Fatiha Belmessous est chercheuse en histoire urbaine contemporaine à l'Université de Lyon (ENTPE / EVS / CNRS 5600). Ses travaux portent sur deux principaux axes de recherche: la fabrication de la ville contemporaine, en particulier sur les politiques du logement et de l'habitat nationales et locales d'une part et les politiques de rénovation urbaine (les centres anciens comme les quartiers dits périphériques) des métropoles européennes d'autre part. Membre de plusieurs réseaux européens de recherche, les dernières publications portent sur le logement des immigrés dans l'agglomération lyonnaise depuis les années 50.

Marie Anne Chabin

Marie-Anne Chabin est un expert français reconnu au niveau international pour l'archivage et la gestion de l'information numérique, au sein de son cabinet de conseil et d'expertise en archivage Archive 17. Elle a effectué la première partie de sa carrière dans le secteur public, à la Direction des Archives de France et à l'Institut national de l'audiovisuel (INA). Elle est aujourd'hui spécialisée dans la traduction en français des normes internationales sur l'archivage, la promotion de sa méthode Arcateg™ (archivage par catégorie de conservation), ainsi que dans la transposition de la discipline diplomatique à l'environnement numérique. Elle a publié plusieurs ouvrages sur l'archivage et la place des archives dans la société, notamment *Je pense, donc j'archive* (1999), *Dématérialisation et archivage électronique*, en collaboration avec Jean-Marc Rietsch et Éric Caprioli (2006), et *Archiver, et après?* (2007).

Depuis 2011, elle tient un blog critique sur l'information numérique dans la société : www.marieannechabin.fr.

Jean-Luc Pinol

Historien, professeur à l'École Normale supérieure de Lyon et directeur du TGE Adonis (Très Grand Équipement Adonis, infrastructure de recherche nationale), Jean-Luc Pinol est l'auteur notamment du *Monde des villes au XIX^e siècle* (Hachette, 1991) ainsi que *Les mobilités de la grande ville : Lyon fin XIX^e - première moitié du XX^e* (Presses de la Fondation nationale de sciences politiques, 1991) Il a dirigé et contribué à l'ouvrage collectif *Atlas historique des villes de France* (Hachette, 1996) et à l'*Histoire de l'Europe urbaine de l'Antiquité à nos jours* (Editions du Seuil, 2 volumes, 2003) .

Marie-Clotilde Meillerand

Docteur en histoire contemporaine, Marie-Clotilde Meillerand est spécialiste de l'histoire des espaces urbains au XXe siècle. Elle a soutenu, en 2010, une thèse intitulée « Penser l'aménagement d'une métropole au 20ème siècle. Enjeux territoriaux, acteurs locaux et politiques publiques dans la région lyonnaise » au sein du laboratoire de recherches historiques en Rhône-Alpes (LARHRA). Depuis 2005, elle collabore régulièrement avec le Centre d'histoire de la Résistance et de la Déportation (CHRD) dans le cadre de la préparation des expositions temporaires (L'internement des Tsiganes en France pendant la deuxième guerre mondiale - 2007, Les enfants dans la guerre - 2006). Elle est actuellement post-doctorante au sein du laboratoire pluridisciplinaire Triangle (ENS Lyon) et mène plusieurs chantiers de valorisation scientifique de recherches académiques.

Nicolas Ferrand

Titulaire d'un master professionnel en géographie et aménagement, Nicolas Ferrand a ensuite travaillé sur une thèse de doctorat, dans le cadre du CNRS (Unité Mixte de Recherche 5600 Environnement, Ville et Société), soutenue en juin 2010, intitulée : « approche morphologie de l'urbanisation, Lyon et son agglomération de 1945 à 2005, données, outils et méthodes ».

Il a ensuite intégré pendant une année l'Agence d'urbanisme de Lyon sur le développement de travaux réalisés dans cette thèse pour participer à la mise en révision du Plan Local d'Urbanisme du Grand Lyon. L'objectif étant de mettre en œuvre un outil cartographique décrivant la morphologie urbaine de l'agglomération lyonnaise, à l'échelle parcellaire, depuis 1950.

Il travaille actuellement en qualité de responsable du service urbanisme de la commune de Saint Cyr au Mont d'Or.

Catherine Bernard

Adjointe au directeur des Archives municipales de Toulouse, Catherine Bernard est en particulier chargée du service des publics. Titulaire d'une maîtrise en archivistique de l'université de Haute-Alsace, elle a commencé sa carrière aux Archives départementales du Doubs comme archiviste intercommunal, avant de prendre la responsabilité des archives municipales de Montbéliard (Doubs) en mars 1992. En janvier 2000, elle intègre les Archives municipales de Toulouse au sein desquelles elle gère notamment la réorganisation des archives modernes, les archives anciennes, les archives audiovisuelles ainsi que les évolutions de l'informatique documentaire. Dans le cadre du service des publics elle coordonne également la communication des archives et la coordination du programme Urban-Hist.

Philippe Grandjean

Responsable des archives de la communauté urbaine de Lyon depuis 2007. Il a suivi l'opération d'archivage en partenariat avec la DGDU avec l'appui particulier de deux archivistes du service (Marie Hilaire et Céline Berthollier) et en lien étroit avec deux archivistes chargées de mission au sein de la DGDU (Marion Foras et Caroline Michaud).

Stéphane Mazereel

Urbaniste territorial, Stéphane Mazereel travaille au sein du service Territoire et Planification de la DGDU. Architecte de formation et urbaniste de pratique professionnelle, il a intégré le Grand Lyon en 1998. Il a travaillé successivement dans le domaine de l'urbanisme opérationnel puis dans le pilotage de projet complexe (Porte des Alpes). Aujourd'hui il pratique un urbanisme que l'on pourrait qualifier de "prospectif".

Laurence Tanguille

Issue d'une formation d'urbaniste, Laurence Tanguille a été chargée d'opération au Grand Lyon entre 1989 et 2001. Elle a pris la direction des services techniques de la ville de Mions jusqu'en 2006. Directrice du développement et du patrimoine de l'office HLM « portes des alpes habitat » jusqu'en 2011, elle est actuellement responsable du service étude de la Direction de la Logistique et des Bâtiments du Grand Lyon.

Michel Soulier

Ancien urbaniste territorial, Michel Soulier a démarré sa carrière en 1967 à l'OREAM de Lyon (Organismes Régionaux d'Etude et d'Aménagement d'Aires Métropolitaines). Il a rejoint l'Agence d'urbanisme en 1970, puis la communauté urbaine de Lyon en 1984 : Il a travaillé pour le service de la prévision puis au service de l'urbanisme opérationnel. De 1992 à 2006, il a été responsable territorial du développement sur le secteur Lyon - Villeurbanne.

Thierry Lagarde

Architecte DPLG de formation, Thierry Lagarde a été directeur de l'urbanisme et de l'architecture de la ville de Beaune de 1996 à 1999, année où il a rejoint la communauté urbaine de Lyon en tant qu'urbaniste territorial. Depuis 2009, il est responsable du service Observation et Valorisation des Données (DGDU)

Le service OVD, Observation et Valorisation des Données:

créé en mars 2009 lors de la réorganisation de la Délégation Générale au Développement Urbain, OVD est un service ressource pour l'ensemble de la DGDU.

Objectif:

: tenir compte de l'évolution des métiers et des démarches de construction d'une ville durable pour tous.

Missions :

- > observation de la production graphique et de la communication.
- > conception et analyse d'indicateurs du développement durable
- > récupération des données et leur valorisation via des applications
 - > réalisation de dossiers techniques et de cartes
- > gestion de l'information pour le développement d'une culture commune.

Nicolas Farges

Directeur des partenariats et des relations internationales, à l'École Nationale des Travaux Publics de l'État, Nicolas Farges a par ailleurs développé des compétences transverses dans les champs de la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance, à travers des fonctions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maître d'oeuvre dans le cadre de projets complexes en infrastructure. En continuité et cohérence avec ses fonctions à l'ENTPE, il a développé un réseau d'entreprises intervenant dans le domaine des infrastructures durables. Lancée depuis mai 2010, cette structure, propose à ses membres un appui en ingénierie de projet et animation de réseaux.

Catherine Foret

Catherine Foret travaille depuis 30 ans sur la question urbaine, en tant que géographe-sociologue indépendante. Auteur de nombreuses recherches et recherches-actions sur la requalification des quartiers populaires, sur le rôle et le fonctionnement des espaces publics, et sur les questions relatives aux mémoires et aux patrimoines urbains - elle se consacre aujourd'hui plus particulièrement à la capitalisation des connaissances et à la valorisation des recherches en sciences humaines et sociales auprès des acteurs de la ville. Elle intervient depuis 2008 au sein du collectif FRV100 et dans le cadre du réseau de veille de la Direction de la Prospective et du Dialogue Public du Grand Lyon.

AUTOUR DU COLLOQUE

Deux fois la ville, exposition Aurélie Petrel Photographies

Installation de photographies autour des vitres du puits de lumière de la salle du conseil communautaire.

Cette exposition vise à « habiller » le colloque au moyen de documents photographiques illustrant de manière indirecte, à l'image des archives, les réalisations urbaines du Grand Lyon.

“

Aurélie Pétrel crée grâce à un ensemble de techniques photographiques complexes, des jeux d'illusion et de déplacement de la réalité.

Elle conçoit des structures visuelles et conceptuelles matériellement simples : des tirages sous diasec qui superposent reflets, transparences et opacités [...]. L'architecture de l'image se superpose ainsi à celle du lieu ou de l'objet pour créer une nouvelle «vue», une nouvelle expérience du regard, de l'image et de sa réalité. Une image qui devient ainsi un élément d'architecture, d'urbanisme, un objet et une architecture qui devient une image, un espace de projection mentale, sociologique, métaphorique et métaphysique. [...] La projection d'une réalité silencieuse, distante, possible et pourtant absente.”

Baron Osuna, galeriste, commissaire d'expositions,
Galerie Super Window Project

Aurélie Pétrel, née en 1980, vit et travaille à Lyon.

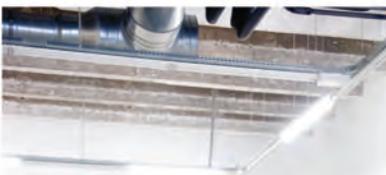
http://www.dda-ra.org/fr/biobiblio/PETREL_Aurelie



> **No man's land, Aurélie Pétrel, 2009**
Super Window Project / Ambassade de France, Tokyo, Japon



> **Tokyo bay, Aurélie Pétrel, 2010**
Photographie gravée sur verre
Vue de l'exposition Polygone, Olivier Houg Galerie, Lyon



> **Chambre à Tokyo, Aurélie Pétrel, 2011**
Photographie encadrée, dos bleu et Dibond,
210 x 140 cm
Olivier Houg Galerie, Lyon



> **Modules & variations, Aurélie Pétrel, 2011**
Photographies encadrées,
impression sur verre
Reboot: Nous voulons des maquettes!, Palais de Tokyo,
Paris - Commissaire : Elie During



INFORMATIONS PRATIQUES

Renseignements / Inscriptions

(inscription gratuite)

www.grandlyon.com/colloque

04 78 63 47 19

servicearchives@grandlyon.org

Grand Lyon - Communauté urbaine

Hôtel de Communauté

Salle du Conseil

20 rue du Lac

69003 Lyon

Tél : 04 78 63 40 40

Contact

David Teillard, archives du Grand Lyon

dteillard@grandlyon.org

04 78 63 47 19

Vélo'v

3037 - Paul Bert / Garibaldi - Rue Paul Bert

3058 - Place du Lac - Face à la poste

3084 - Desaix - Face à la Maison de l'Enfance

Bus

Ligne 37 et C17, arrêt Part-Dieu Sud

Métro

Station Part-Dieu (ligne B), Station Garibaldi (ligne D)

Depuis l'aéroport Lyon Saint-Exupéry

Rhôneexpress arrêt Gare Part-Dieu Villette

ANNEXE 2

Documents de présentation

-

Archives du Grand Lyon

ARCHIVES DU GRAND LYON



GRAND LYON
communauté urbaine

Avec plus de 100 000 dossiers et 7000 photographies sur les métiers et les réalisations du Grand Lyon, les archives témoignent de l'évolution du territoire ainsi que des activités et des compétences de la Communauté urbaine depuis sa création en 1969

Les fonds

délibérations du Conseil de communauté et arrêtés

développement urbain : dossiers de ZAC, POS, études d'urbanisme, opérations d'aménagement, habitat, grands projets (Part-Dieu, Gerland, Tramway, Confluence...)

développement économique

développement international

patrimoine communautaire : construction et entretien d'équipements (salle 3000, Ecole Normale Supérieure...), acquisition, cession, construction, démolition et dépollution.

services urbains (eau, voirie, propreté)

administration générale, finances

Contact

Hôtel de communauté,
20 rue du Lac - 69003 Lyon
Tel : 04 78 63 47 19
servicearchives@grandlyon.org

Horaires d'ouverture :
du lundi au jeudi de 9h à 12h
et de 13h30 à 16h45
le vendredi de 9h à 12h
et de 13h15 à 16h15
fermeture annuelle du 14 juillet au 15 août

ARCHIVES DU GRAND LYON

Historique du service

Au temps des pionniers (1969-1976)

La mention d'une section Archives apparaît dès 1969 dans l'organigramme des services communautaires, rattachée au Secrétariat du Conseil (5^{ème} division). Dans l'attente de la construction du futur Hôtel de communauté, elle assure essentiellement des missions de préarchivage pour pallier les problèmes d'espaces auxquels sont confrontés les services installés dans l'ancien Palais de la Foire.

A partir des années 1973-1974, la section archives joue un rôle non négligeable dans l'installation des services dans leurs nouveaux locaux. Dotée d'un personnel spécialisé, elle entreprend un important travail avec tous les services communautaires : réception, vérification, classement, tri, cotation et conditionnement, rédaction d'inventaires.

Au cours du 1^{er} trimestre 1977, elle précède les services dans les nouveaux locaux de l'Hôtel de communauté.

La diversification des missions (1977-1990)

Outre sa mission de conservation du patrimoine, la section archives intègre progressivement la gestion des abonnements, la diffusion des périodiques, la recherche de documentation. Ces missions prenant une place croissante, la gestion des archives proprement dites passe au second plan. Cette situation entraîne une saturation progressive des espaces de conservation à la fin des années 1990.

De nouvelles orientations (1990 à nos jours)

En 1990, les fonctions archives et documentation sont séparées et confiées à deux entités distinctes. L'unité archives intègre alors la nouvelle Direction de la Logistique et des Bâtiments dont elle dépend encore aujourd'hui (après un bref rattachement à la Direction Générale de services de 1998 à 2002).

Cette scission permet au service de se structurer et de se professionnaliser progressivement grâce au recrutement de personnel qualifié et à la mise en application systématique des procédures réglementaires.

La fonction de collecte et de traitement des archives reste le cœur de l'activité et s'étoffe. Il s'agit notamment d'apporter un conseil aux services par le biais de diagnostics, de prise en charge d'opérations complexes, d'assistance au quotidien, d'élaboration d'outils de gestion et de recherche, de suivi des éliminations réglementaires. Depuis 1997, cette fonction s'appuie sur la gestion d'une base de données documentaire (plus de 100 000 notices aujourd'hui).

Le renforcement de l'unité permet également une meilleure prise en charge d'archives sur des supports spécifiques (photothèque depuis 2006, maquettes depuis 2008, projet lié aux archives électroniques depuis 2010...).

Enfin, depuis la fin des années 1990, l'accroissement de la consultation des fonds amène à développer une nouvelle fonction : la valorisation du patrimoine et l'accueil des chercheurs internes et externes.

Les fonds d'archives du Grand Lyon

Origine

Dans leur grande majorité, les archives conservées par le Grand Lyon sont composées par les documents et dossiers produits ou reçus par les services de la Communauté urbaine dans le cadre de leurs activités.

Quelques fonds proviennent également d'organismes extérieurs : sociétés d'économie mixte (SEM Cité internationale, SEM SOGELY pour le marché de gros), associations (Comité social, Région urbaine de Lyon, Agence des Villes, INGUL), syndicats intercommunaux (SEPAL, SIVMAL), organisme ou personne privé (Syndicat de la Rize).

Contenu

Avec plus de 5,5 km linéaires d'archives et plus 100 000 dossiers décrits (papier, photographies, plans, maquettes, films...), les archives témoignent des réalisations et de l'évolution des compétences de la Communauté urbaine depuis sa création en 1969.

- Actes du conseil de communauté et du Président : délibérations, comptes rendus des commissions, décisions du bureau, arrêtés...
- Administration générale : finances, juridique et contentieux, gestion du personnel, gestion informatique, contrôle de gestion...
- Développement urbain : dossiers de ZAC, POS et PLU, études d'urbanisme, opérations d'aménagement, habitat...
- Action économique
- Construction et entretien d'équipements (tramway, salle 3000, école normale supérieure...) et du patrimoine communautaire (Hôtel de communauté, construction, démolition et dépollution, acquisition et cession immobilières...)
- Réseaux et distribution de l'eau : études, travaux sur les réseaux d'assainissement et d'eau potable, branchements...
- Voirie : réalisation d'équipements (boulevard périphérique nord...), construction et démolition d'ouvrages d'art, activité du laboratoire, occupation du domaine public, classement et déclassé des voies...

ANNEXE 3

Catalogue des instruments de recherche
liés à l'urbanisme

-

Archives du Grand Lyon

COLLOQUE

LIRE ET RELIRE LA VILLE
30 novembre 2012



Les archives de l'urbanisme au Grand Lyon
entre production et réutilisation

Urbanisme : Instruments de recherche consultables aux archives du Grand Lyon

Direction de la Logistique et des Bâtiments
Unité Archives

Sous-fonds de la Planification urbaine
**PLAN D'OCCUPATION DES
SOLS**
(1972-2000)

communauté urbaine
GRAND LYON

Édité par Guy SIREFLOU, stagiaire, sous la direction de
Monsieur PROFFET-RODIE, Attaché de conservation du patrimoine,
responsable des Archives de la Communauté urbaine de Lyon.

Lyon, août 2007

COMMUNAUTE URBAINE DE LYON - GRAND LYON
Direction de la Logistique et des Bâtiments
Unité Archives

Service Espace Public
(1968-2010)

communauté urbaine
GRAND LYON

Répertoire méthodique détaillé
Aurélien CATIN
Septembre 2011
Mise à jour Avril 2012

GUIDE DES SOURCES
**AMENAGEMENT
DES BERGES DU RHONE**

Fonds photographique
(2003 - 2008)
Archives communautaires

communauté urbaine
GRAND LYON

COMMUNAUTE URBAINE DE LYON - GRAND LYON
Direction de la Logistique et des Bâtiments
Unité Archives

SERVICE DES ZONES
OPERATIONNELLES
1957 - 1986

SERVICE DES ACTIVITES
ECONOMIQUES ET CONCESSIONS
1966 - 1989

SERVICE DES OPERATIONS
D'URBANISME
1972 - 1988

Versement 3350 W

communauté urbaine
GRAND LYON

Répertoire numérique détaillé
Coralie DUPLUYS
Lyon, août 2008

COMMUNAUTE URBAINE DE LYON - GRAND LYON
Direction de la Logistique et des Bâtiments
Unité Archives

FONDS DE L'ATELIER
D'URBANISME
(ATURCO)
(1962-1979)
Versement 3057 W

communauté urbaine
GRAND LYON

Répertoire méthodique détaillé
Édité par Stéphane ALBORDE, stagiaire stagiaire en Master 2, sous la direction de Monsieur PROFFET-RODIE, Attaché de conservation du patrimoine, responsable des Archives de la Communauté urbaine de Lyon.

Lyon, août 2007

Direction de la Logistique et des Bâtiments
Unité Archives

ZONES D'AMENAGEMENT CONCERTÉ
(ZAC)
(1950-2012)

communauté urbaine
GRAND LYON

Répertoire méthodique détaillé
Marion FORAS et Marie HILAIRE
2011 - 2012

ANNEXE 4

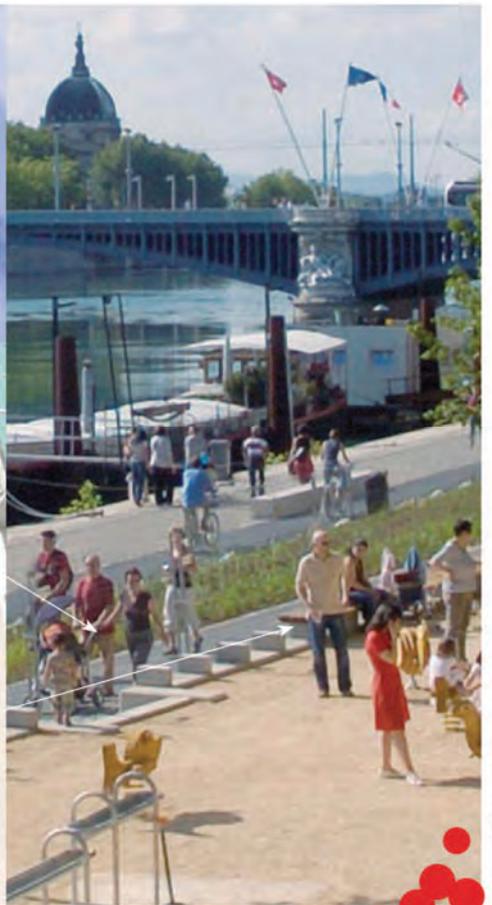
Plaquette de présentation
de la Délégation Générale
au Développement Urbain

-

Grand Lyon

DGDU

DÉLÉGATION
GÉNÉRALE AU
DÉVELOPPEMENT
URBAIN



imaginer



réaliser



partager



DGDU

Service
Ressources
Humaines

**Direction
de la Planification
et des Politiques
d'Agglomération**

Direction stratégique, elle définit un projet d'avenir pour le Grand Lyon et coordonne sa déclinaison dans les différentes politiques d'agglomération.

**Direction
de l'Aménagement**

Autorité organisatrice de l'aménagement, elle prend en charge la mise en œuvre opérationnelle des différents projets d'aménagement, depuis leur conception jusqu'à la livraison des espaces ou des bâtiments.

**Direction
de l'Habitat et
du Développement
Solidaire Urbain**

Garante des enjeux de cohésion urbaine et sociale, elle met en œuvre la politique du Grand Lyon en matière d'habitat, de solidarité et de vivre ensemble.

**Direction
Financière
et Administrative**

Fonction support aux autres directions, elle veille à la réalisation optimale des actions de la DGDU en termes juridiques, financiers et administratifs.



> imaginer
réaliser >
> partager

- > Trois mots pour illustrer l'identité de notre délégation et les énergies que nous mobilisons pour la **mise en œuvre des politiques publiques et du plan de mandat**. **Imaginer** la ville, la métropole de demain en révélant les enjeux, les possibles, les territoires ; **réaliser** des projets d'aménagement, revitaliser des quartiers, répondre aux besoins de tous en matière d'habitat et enfin **partager** les idées, les espaces puis les réalisations avec les habitants, les élus ainsi que tous nos partenaires.
- > Particulièrement investie dans l'**Agenda 21**, dans un contexte d'évolution des besoins des Grands Lyonnais et des spécificités du territoire, la nouvelle organisation de la DGDU optimise la **transversalité** entre les services, les directions, délégations du Grand Lyon et l'ensemble des acteurs de la production de la ville.

Fabienne Cresci
Déléguée Générale au Développement Urbain





imaginer

réaliser partager

> L'AGGLOMÉRATION DE DEMAIN

Direction de la Planification et des Politiques d'Agglomération

Quelle stratégie de développement pour l'agglomération de demain ? La DPPA fixe les grandes orientations et coordonne leur déclinaison dans l'ensemble des politiques d'agglomération.

Des orientations qu'elle développe à différentes échelles, dans les documents de planification comme le SCOT (Schéma de cohérence territoriale), le PLU (Plan local d'urbanisme) ou les PDT (Projets de territoires), mais aussi auprès des territoires partenaires.

> Service Stratégies d'agglomération

CHEF DE SERVICE JEAN-LOUIS AZEMA

Animateur d'un réseau de correspondants « stratégie » des autres délégations ou directions du Grand Lyon, animateur des relations avec les territoires partenaires, il contribue à la cohérence des politiques en :

- construisant la **stratégie en matière de développement durable** de l'agglomération ;
- conduisant les **démarches transversales**, puis le suivi des plans d'actions et de projets comme l'Agenda 21, le Plan Climat, le Plan Bleu ;
- pilotant les **contributions du Grand Lyon** à la coopération métropolitaine.

> Service Territoires et planification

CHEF DE SERVICE MATHIAS CHAGNARD

Dédié aux questions de développement urbain, c'est la clé d'entrée territoriale de la direction. Il entretient des relations privilégiées avec les maires par l'intermédiaire de ses deux pôles :

- le **pôle urbanisme territorial** qui produit des documents stratégiques à l'échelle des conférences des maires (PDT : Projets de territoire) et des schémas de référence sur les secteurs à enjeux. Il contribue aux démarches territoriales innovantes [Agendas 21 locaux...];
- le **pôle planification** qui pilote le Plan Local d'Urbanisme (PLU) à l'échelle de l'agglomération. À ce titre, il est le conseil des maires sur la faisabilité juridique des projets d'agglomération et synthétise les avis du Grand Lyon pour la préparation des permis de construire.



• VERS UNE MÉTROPOLE POST-CARBONE, AVEC LE PLAN CLIMAT

Le Plan Climat constitue le volet « lutte contre l'effet de serre » de l'Agenda 21 du Grand Lyon. Objectif principal à horizon 2020 ? Réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport à l'an 2000 sur notre territoire. Pour cela, les différents services du Grand Lyon et toutes les directions de la DGDU s'impliquent. La DPPA pilote cette démarche et assure la coordination en interne comme en externe avec d'autres collectivités ou entreprises. Elle veille à la prise en compte de ces enjeux dans toutes les politiques publiques mises en œuvre et réfléchit aux actions qui permettront d'atteindre les objectifs fixés.

• STRATÉGIES TERRITORIALES : DE LA MÉTROPOLE AUX SITES STRATÉGIQUES

La cohérence territoriale ? Un enjeu fort pour la DDDPA qui veille à ce que les stratégies de développement mises en place sur les différentes échelles de territoire coexistent en toute logique (Inter-Scot, SCOT, PLU, PDT...). La révision du PLU, engagée suite à l'adoption du SCOT, constituera un enjeu pour réaliser cette cohérence territoriale, tout en intégrant les grands enjeux de demain (meilleure articulation entre développement urbain et transports collectifs, naissance d'écoquartiers...).

➤ Avec cette direction, nous répondons à un objectif clé du plan de mandat : la cohérence des politiques publiques qui portent sur des enjeux de **développement durable**. En mobilisant de nouveaux partenaires, nous nous inscrivons plus fortement dans de **nouvelles échelles de territoire** comme la métropole. Véritable coordinatrice, cette direction s'attache à animer en permanence des réseaux de réflexion avec les autres directions du Grand Lyon, mais aussi avec nos partenaires extérieurs, pour **imaginer ensemble** la métropole de demain. ◀

Sébastien Chambe

Directeur de la Direction de la Planification et des Politiques d'Agglomération

➤ Service Écologie

CHEF DE SERVICE JEAN VILLIEN

La mission de ce service est d'élaborer la stratégie et mettre en œuvre les politiques publiques du Grand Lyon dans le domaine de l'environnement, c'est-à-dire dans les domaines de la **qualité de l'air et de la lutte contre le bruit, de la préservation des espaces naturels et agricoles, du développement de la biodiversité et de la prise en compte des risques.**

➤ Service Déplacements

CHEF DE SERVICE OLIVIER LAURENT

Chargé de construire une vision **stratégique globale des déplacements de voyageurs et de marchandises**, il réalise des études aux différentes échelles territoriales. Il conduit des démarches partenariales avec les Autorités Organisatrices de Transport (État, Région, SYTRAL) comme REAL (Réseau Express de l'Aire métropolitaine Lyonnaise), la question du « **nœud ferroviaire lyonnais** » ou celle des **équipements intermodaux**. Enfin, il propose des solutions d'avenir dans les domaines du stationnement, des questions de tarification et de péage...

➤ Service Observation et valorisation des données

CHEF DE SERVICE THIERRY LAGARDE

Stratégique, ce nouveau service assure le pilotage du système d'observation (outils de suivi du territoire) et du SIG (outil d'organisation des données cartographiques). Une mission qui l'amène à **concevoir les indicateurs de développement durable ou encore favoriser le partage des données et chiffres clés des différentes politiques communautaires**. Il assure aussi un **benchmarking permanent** avec les autres agglomérations et réalise des cartographies.





imaginer

réaliser

partager

> L'AGGLOMÉRATION DE DEMAIN

Direction de l'Aménagement

La Direction de l'Aménagement (DA) assure la maîtrise d'ouvrage des projets d'aménagement du Grand Lyon et fixe les modalités de mise en œuvre avec les différents services communautaires, les aménageurs, ou les opérateurs privés. Dans cette optique, elle gère des métiers ou compétences diverses, pour répondre au mieux aux décisions prises par les élus, selon le référentiel qualité du Grand Lyon.

> Équipes Portefeuille de projets

CHEFS DE SERVICE

JEAN-PIERRE COCHARD, VALÉRIE POTTIER et
BÉNÉDICTE VAESSEN-REVEL

Au nombre de quatre, ces équipes assurent la maîtrise d'ouvrage des projets d'aménagement, selon les modes opératoires (concessions, opérations d'aménagement en régie directe, espaces publics...) depuis la phase de programmation jusqu'à l'achèvement des travaux, en passant par les étapes de concertation et communication.

Une équipe portefeuille de projets, ce sont des femmes et des hommes en charge de :

- **la maîtrise d'ouvrage d'études de projet :** elle s'assure de la faisabilité d'un projet d'aménagement et pilote des études de projet urbain puis des études techniques;
- **l'ingénierie opérationnelle :** elle élabore les scénarios opérationnels et contrôle la bonne conduite de l'opération dans le respect des budgets impartis;
- **la maîtrise d'ouvrage de travaux :** elle désigne les maîtres d'œuvre et réalise le suivi des travaux;
- **la communication et concertation :** elle contribue aux instances de concertation et participe à la mise en œuvre des outils de communication du projet.



• UNE GRANDE DIVERSITÉ DE PROJETS

Inscrits au plan de mandat, les projets d'aménagement se distinguent par leur nature, leur taille, leurs enjeux et leur complexité : Confluence, Duchère, Carré de Soie, Villeurbanne Maisons Neuves. La DA peut réaliser un « morceau de ville », comprenant des logements, des équipements publics, des voiries et des espaces verts, en utilisant toute la « panoplie » des outils de l'aménagement (Zone d'aménagement concertée comme la ZAC Castellane à Sathonay Camp, programme d'aménagement d'ensemble, permis d'aménager), avec un aménageur ou en régie directe. Elle peut aussi directement gérer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'un espace public (place, voie), comme les futures Rives de Saône par exemple.

➤ Pour réaliser les opérations d'aménagement prévues dans le plan de mandat, la Direction de l'Aménagement fait travailler ensemble des équipes pluridisciplinaires de chefs de projets, techniciens, infographistes et assistantes, qui collaborent avec les autres services du Grand Lyon selon le mode de **conduite de projet**. Dans un souci constant de **qualité des quartiers à aménager et des espaces à produire et dans une démarche de développement durable**, nos métiers contribuent ainsi à l'amélioration du cadre de vie des habitants de l'agglomération. ◀

Anne Ringlet
Directrice de la Direction de l'Aménagement

➤ Conseil qualité et économie de l'aménagement

En intégrant la gestion des projets dès la phase de conception, cette cellule a pour objectif d'améliorer durablement la qualité des aménagements réalisés, en tirant profit des réussites ou difficultés rencontrées lors d'expériences passées et en exerçant une veille stratégique sur ces questions.

Elle s'assure d'une optimisation des performances en matière de suivi financier des projets, elle diffuse ensuite ce savoir-faire auprès des chefs de projets ou des autres directions.

• UN TRAVAIL D'ÉQUIPE

La DA coopère dès la phase de programmation d'un projet avec les services la DPPA, de la DHDSU et de DFA pour veiller au respect des enjeux stratégiques de l'agglomération. Un travail en étroite collaboration avec les futurs services gestionnaires, les services urbains du Grand Lyon, la DLB (Direction de la Logistique et des Bâtiments) et les services techniques des communes permet d'intégrer très en amont les contraintes de gestion future des espaces. À chaque étape, la DA se rapproche des services de la DGDEI (Délégation Générale au Développement Économique et International) pour définir les programmes des opérations à vocation économique ou assurer les acquisitions foncières, conditions indispensables à la réalisation des projets.





imaginer réaliser

partager

> L'AGGLOMÉRATION DE DEMAIN

Direction de l'Habitat et du Développement Solidaire Urbain

Dédiée à la définition stratégique et à la mise en œuvre du projet politique de l'agglomération en matière d'habitat, de cohésion sociale et urbaine, la Direction de l'Habitat et du Développement Solidaire Urbain (DHDSU) est résolument tournée vers les citoyens. Elle apporte des réponses aux attentes des habitants sur tout le territoire et élabore des projets de développement solidaire et urbain sur des zones prioritaires. À l'échelle de l'agglomération, elle expérimente des actions en faveur de l'insertion sociale, économique et du « vivre ensemble ».

> Service Stratégies habitat et développement solidaire urbain

CHEF DE SERVICE **PIERRE SUCHET**

Il pilote les orientations et les analyses stratégiques, conduit des expérimentations en matière d'habitat, de cohésion sociale et urbaine, de solidarité et d'insertion par l'économie. Chargé de l'interface avec la DPPA pour intégrer ces questions spécifiques dans les documents de référence des stratégies d'agglomération (PDT, PLU, SCOT...), il pilote la rédaction du CUCS (Contrat urbain de cohésion sociale) et du PLH (Plan local de l'habitat). Il conduit les instances de concertation et de négociation des partenariats au niveau de l'agglomération.

> Service Programmation et gestion des dispositifs

CHEF DE SERVICE **PASCALE BONNARD**

Mettant en perspective les données territoriales collectées par les équipes de terrain, il contribue au développement diversifié de l'offre d'habitat : promotion privée, parc public et privé ancien, habitat adapté et innovant, accession sociale... Il gère les dispositifs contractuels et partenariaux : délégation des aides de l'État et de la Région, volet habitat ANRU, accès au logement social et fichier commun de la demande, gestion des réservations et des aires d'accueil des gens du voyage. Il participe aux négociations de partenariats d'agglomération, dont le schéma départemental des gens du voyage.



• INNOVATIONS & INTERFACES

Les 3 équipes territoriales (Centre, Couronne Ouest, Couronne Est) sont composées :

- en matière d'habitat, de 3 référents Habitat qui sont chargés de définir et mettre en œuvre les interventions du Grand Lyon. Ces référents servent de relais entre les acteurs locaux et la Communauté urbaine. Ils permettent de nourrir la stratégie d'agglomération, assurent la mise en œuvre effective des projets sur le terrain, font vivre des instances locales et expérimentent de nouveaux outils.
- en matière de cohésion sociale, de Directeurs de projet DHDSU qui impulsent une stratégie à l'échelle de l'agglomération, en mettant notamment en réseau les différents projets intéressants menés par les communes. Ils animent un partenariat sur ces thématiques, en association avec les communes.

> La Direction de l'Habitat et du Développement Solidaire assure la mise en œuvre de la **politique de l'habitat** en mettant en place les réponses adaptées aux demandes diversifiées des Grands Lyonnais en termes de produit (logement social, accession à la propriété, parc ancien...), de localisation, de typologie, etc. La cohésion sociale nécessite un effort accru sur les **territoires prioritaires** mais aussi une **diffusion des pratiques et des méthodes** envers tous les publics fragiles et les territoires de l'agglomération. <

Rémy Nouveau
Directeur de la Direction de l'Habitat et du Développement Solidaire Urbain

> Équipes territoriales habitat et développement solidaire urbain

CHEF DE SERVICE CENTRE MAUD SGOBINI

CHEF DE SERVICE EST CHRISTINE CECCHINI

CHEF DE SERVICE OUEST CHRISTOPHE MARTEAU

Au nombre de 3, ces équipes de terrain gèrent le suivi des GPV (Grands Projets de Villes), ORU (Opérations de Renouvellement Urbains), et Contrats urbains de cohésion sociale. Représentant la DHDSU sur tout le territoire, elles remplissent à ce titre des missions spécifiques :

- **Animation du réseau de partenaires du territoire**
Gestion de la relation, interface locale avec les élus sur la thématique habitat et développement urbain solidaire...
- **Mise en œuvre territorialisée des orientations en la matière**
Projet de cohésion sociale et urbaine, mise en œuvre des conventions CUCS et ANRU, montage et négociation des partenariats, organisation de la coopération entre partenaires sur le terrain, interface permanent entre les services du Grand Lyon et de la commune...
- **Territorialisation des politiques d'habitat**
Pilotage et animation des instances locales de l'habitat, programmation du logement social en concertation avec les communes, suivi de projets de réhabilitation ou de construction neuve d'habitat adapté, mise en place d'opérations d'habitat adapté pour la sédentarisation des gens du voyage...

LA DUCHÈRE • RILLIEUX • VAULX-EN-VELIN • VÉNISSIEUX

• 4 GRANDS PROJETS DE VILLE (GPV) POUR LE GRAND LYON

La DHDSU garantit, sur le terrain, le pilotage des GPV et la coordination entre les différents partenaires impliqués : Grand Lyon, État, Ville, associations et habitants. Ce rôle est assuré par le « directeur de GPV », rattaché aux équipes territoriales. Intégrant des enjeux de développement urbain, économique et social dans des programmes opérationnels multi thématiques (économie, culture, social, renouvellement urbain, aménagement), les GPV aident les quartiers en difficulté à se rapprocher des dynamiques d'agglomération et à renforcer la cohésion sociale.



> *La Direction Financière et Administrative est l'entité ressource au service des politiques communautaires et des projets urbains. Elle prend en charge la programmation au travers de la préparation budgétaire et du circuit décisionnel. Elle garantit l'adéquation du système d'informations aux besoins professionnels. Au quotidien elle facilite et sécurise le déroulement des projets.* <

Didier Herbaut

Directeur de la Direction Financière et Administrative

Direction Financière et Administrative

Pour une réussite assurée de ses projets, la DGDU s'appuie sur l'expertise et le conseil de la Direction Financière et Administrative (DFA). Son rôle ? Fiabiliser les aspects juridiques, financiers, administratifs des projets de la DGDU et proposer des montages ou conventionnements partenariaux.

> Service Contrats et achat public

CHEF DE SERVICE MAUREEN PÉPIN

Ce service est l'interface majeure des services opérationnels. Support à la mise en œuvre des projets urbains, il gère les procédures de marchés dans le cadre d'une certification qualité Achat, depuis le recueil du besoin jusqu'à son exécution budgétaire. Il pilote le montage des dossiers de subventions, et la rédaction de conventions partenariales.

> Service Programmation et finances

CHEF DE SERVICE FRANÇOISE LAVERT

Ce service assure le suivi du circuit décisionnel (délibérations en conseil, bureaux communautaires...). Il a la responsabilité de la programmation et du suivi des budgets : collecte et analyse, consolidation et arbitrage des besoins en fonctionnement, ajustement en cours d'exercice, préparation des budgets d'investissement, état mensuel des consommations par opération et de l'avancement des recettes.

> Service Management, Organisation, Informatique

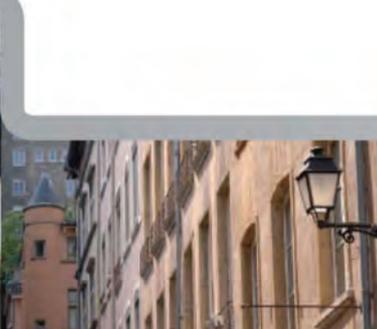
CHEF DE SERVICE ANNE LESVIGNES

Ce service programme les projets et les évolutions applicatives dans le domaine des activités informatiques. Il assure l'adéquation du système d'informations aux pratiques professionnelles de la DGDU et accompagne les services dans l'organisation de leurs activités, notamment par le biais d'analyses des processus

Service Ressources Humaines

Interlocuteur privilégié de la délégation pour l'ensemble des activités relevant du domaine Ressources Humaines, ce service remplit différentes fonctions :

- définir les actions et outils RH pour la réalisation des projets de la délégation ;
- établir une relation de proximité, partenariat, conseil et communication avec l'ensemble des agents ;
- accompagner le changement.



Les Missions Territoriales

Rattachées à la Direction Générale du Grand Lyon, les missions territoriales sont créées pour faciliter la mise en œuvre de projets sur des territoires à enjeux stratégiques forts. Du démarrage des projets jusqu'à la réalisation des objectifs, elles assurent la prise en compte de l'ensemble des enjeux urbains, humains, économiques et sociaux du territoire sur lequel elles interviennent. Elles jouent un rôle d'impulsion et de coordination, entre le Grand Lyon et les institutions concernées par le projet (Ville, Département, Région, État...), mais aussi les partenaires économiques (industriels, commerçants...), les opérateurs immobiliers, les maîtres d'ouvrage privés, ou encore les habitants. Elles travaillent étroitement avec la DGDU, qui met à leur disposition des directeurs référents et l'ensemble de ses compétences internes.



> Gerland

DIRECTEUR DIDIER BUDIN

Depuis 20 ans, Gerland est passé d'une vocation industrielle à un développement tourné vers les loisirs, la haute technologie et l'enseignement. Grâce à la Mission Gerland, le Grand Lyon définit une perspective globale pour ces terrains en mutation, et accompagne les différentes opérations programmées. Objectif : construire une ville où déplacements doux, espaces à vivre, services de proximité et logements trouvent leur place, dans le respect de l'histoire et de l'identité du quartier.

> Carré de Soie

DIRECTEUR PIERRE-DOMINIQUE GUÉRIN

Une situation entre ville et nature, des friches et une histoire industrielle à reconquérir et une accessibilité renforcée... Les 500 hectares du site du Carré de Soie disposent d'atouts majeurs que le Grand Lyon et les communes de Vaulx-en-Velin et Villeurbanne ont décidé de mettre en valeur. Dès 2002, un projet urbain a été élaboré pour construire un quartier chaleureux, animé où activités, logements, équipements privés et publics cohabitent harmonieusement.

> Entrée Est - Lyon 8^e

DIRECTRICE DOMINIQUE MAURIGE

À l'interface entre le 8^e arrondissement de Lyon, les communes de Bron et Vénissieux, la mission Entrée Est doit relever plusieurs défis, sur quatre secteurs à forts enjeux urbains et sociaux : Mermoz, Bachut, Langlet Santy/Tony Garnier, Moulin à Vent/Grand Trou. Il s'agit notamment de transformer une entrée autoroutière en boulevard urbain, tout en assurant la mutation de quartiers résidentiels populaires, la rénovation de pôles commerciaux et la cohésion sociale.

> Grand Montout

DIRECTEUR BELGACEM MBARKI

La mission Grand Montout pilote et coordonne les maîtrises d'ouvrage publiques liées à la desserte et à l'accessibilité du futur Grand Stade, positionné dans le secteur du Grand Montout. Il s'agit d'un acte majeur pour le rayonnement de l'agglomération lyonnaise au niveau international, comme pour le développement de l'agglomération vers l'Est lyonnais. Afin d'intégrer ce projet privé dans la dynamique du projet urbain, la coordination des acteurs publics du territoire est à l'œuvre.

> Part-Dieu

DIRECTEUR BERNARD BADON

Premier quartier d'affaires de l'agglomération et 2^e de France après la Défense, la Part-Dieu offre de belles perspectives aux entreprises. Site stratégique, le Grand Lyon et ses partenaires y ont défini un projet urbain, destiné à accroître son positionnement. Au programme : construction de nouveaux programmes immobiliers, amélioration des interconnexions au niveau local, national et international (projet de grande gare et nœud ferroviaire lyonnais), requalification paysagère des espaces publics...

> Quartiers anciens Lyon 1^{er}, 3^e, 7^e

DIRECTRICE EDWIGE PASQUAL

Dans ces quartiers, la reconversion va de pair avec des enjeux urbains, sociaux, de redynamisation commerciale et d'habitat. La mission territoriale développe des axes d'intervention en coordination avec les compétences communales : gestion urbaine de proximité, cohésion sociale, insertion, développement culturel, mais aussi résorption de l'habitat indigne, mise en valeur des espaces publics, dynamisation des rez-de-chaussée en matière commerciale.



DGDU

DÉLÉGATION
GÉNÉRALE AU
DÉVELOPPEMENT
URBAIN

imaginer



réaliser



partager



GRANDLYON

ANNEXE 5

Références web des intervenants

COLLOQUE

LIRE ET RELIRE LA VILLE

30 novembre 2012

Salle du Conseil Grand Lyon



**LES ARCHIVES DE L'URBANISME
AU GRAND LYON
ENTRE PRODUCTION ET RÉUTILISATION**

GRANDLYON
communauté urbaine

REFERENCES WEB

<http://www.tge-adonis.fr>

Le Très Grand Equipement Adonis, dirigé par Jean-Luc PINOL, est une infrastructure de recherche nationale. Sa mission principale est d'assurer l'accès et la préservation des données numériques produites par les sciences humaines et sociales.

<http://perso.numericable.fr/~geohistoire-lyon/index.php>
www.diacronie.it

Travaux et articles de Nicolas Ferrand

<http://www.urban-hist.toulouse.fr/urbanhistdiffusion>

Urban-Hist : site Internet cartographique, outil de connaissance du patrimoine toulousain
Catherine Bernard

<http://www.entpe.fr>

Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat

<http://blogs.grandlyon.com/esprit-des-lieux/demarches>

Démarche « Esprit des Lieux » - Carré de Soie -
Catherine Foret

<http://www.universite-lyon.fr>

Université de Lyon - Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur de Lyon

<http://umr5600.univ-lyon3.fr/spip/spip.php?rubrique27>

Unité Mixte de Recherche 5600 Environnement, Ville, Société.

<http://imu.universite-lyon.fr>

LabEx IMU - Laboratoire d'excellence « Intelligence des Mondes urbains »

<http://www.aureliepetrel.com/presentation.php>

Aurélie Pétreil, artiste plasticienne

Archives du Grand Lyon

Hôtel de la Communauté Urbaine de Lyon
20 rue du lac
69003 LYON

Contact : 0033 (0) 4 78 63 47 19
servicearchives@grandlyon.org

Février 2013

